



**OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R76-2022-137

PUBLIÉ LE 20 SEPTEMBRE 2022

# Sommaire

## **DRAAF Occitanie / Service régional de l'agriculture et de l'agroalimentaire**

R76-2022-09-13-00009 - Arrêté portant reconnaissance de Agro d Oc Union des Ceta d Oc en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) au titre du projet CARBO D'OC Gascogne (23 pages)	Page 3
R76-2022-09-13-00005 - Arrêté portant reconnaissance de CivamBio66 en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) au titre du projet Les couvreurs de vigne 2 : vers l'adoption d'itinéraires techniques viticoles améliorant la résilience et l'autonomie des exploitations (22 pages)	Page 27
R76-2022-09-13-00019 - Arrêté portant reconnaissance de GDA de Triè-sur-Baïse en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) au titre du projet GIEE MOSAIC = Modèles et Outils pour des Systèmes de cultures Agroécologiques Innovants face au Changement climatique (21 pages)	Page 50
R76-2022-09-13-00006 - Arrêté portant reconnaissance de GIE Erboressens en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) au titre du projet : ERBORESSENS : Dynamique collective agroécologique entre producteurs de plantes à parfum, aromatiques et médicinales sur plusieurs terroirs d Occitanie (28 pages)	Page 72
R76-2022-09-13-00012 - Arrêté portant reconnaissance de Bois Paysan en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) au titre du projet Valorisation agricole de l'Arbre (32 pages)	Page 101
R76-2022-09-13-00008 - Arrêté portant reconnaissance de Conser Sols en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) au titre du projet : Objectifs 100% sols couverts (30 pages)	Page 134
R76-2022-09-13-00014 - Arrêté portant reconnaissance de CUMA de Rozès en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) au titre du projet DPPAM - Diversification par la production de PPAM (25 pages)	Page 165

DRAAF Occitanie

R76-2022-09-13-00009

Arrêté portant reconnaissance de Agro d Oc  
Union des Ceta d Oc en qualité de groupement  
d'intérêt économique et environnemental (GIEE)  
au titre du projet CARBO D'OC Gascogne

le 13 septembre 2022

## Arrêté portant reconnaissance de **AGRO D'OC UNION DES CETA D'OC**- en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

Numéro de l'arrêté : **AGRI 2022 R76 311**

Le préfet de la région Occitanie,

Vu

- la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, notamment son article 3 ;
- le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 à L. 315-6, D. 315-1 à D. 315-9 et R. 313-45 à R. 313-46 ;
- le décret n° 2014-1173 du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et environnemental ;
- le décret n°2015-467 du 23 avril 2015 relatif à la compétence et aux modalités d'intervention de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural sur les demandes de reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental ;
- l'appel à candidatures à la reconnaissance GIEE ouvert pour 2022 en région Occitanie ;
- l'avis de la présidente du conseil régional Occitanie consultée le 4 juillet 2022 ;
- l'avis de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural consultée le 4 juillet 2022 ;
- l'arrêté portant délégation de signature du préfet de la région Occitanie à Florent GUHL, Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie du 15 mars 2021;

Considérant la demande de reconnaissance GIEE déposée auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie par AGRO D'OC UNION DES CETA D'OC- en date du 26 avril 2022;

Sur proposition du Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie,

Arrête :

### **Article 1er –**

En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, AGRO D'OC UNION DES CETA D'OC-, dont le siège social est situé 410 CHE DES CARDAYRES 32490 MONFERRAN-SAVES, est reconnu comme groupement d'intérêt économique et environnemental au titre du projet: **CARBO D'OC Gascogne.**

Le GIEE a choisi AGRO D'OC UNION DES CETA D'OC pour son accompagnement, et Terres Inovia comme organisme de développement.

Pour ce projet, la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural a émis les recommandations suivantes : néant

La liste des adhérents de ce GIEE est la suivante :

DU PAYROULE	Payroule	82500	GOAS	
LA FERME DE SAINTE AGATHE		Rouzes	32430	ENCAUSSE
LAFFORGUE	Yannick Narrouche	32200	SAINT ANDRE	
LUCAS	Las cassouates	32310	SAINT PUY	
DE CALES A Cales		32230	TRONCENS	
EARL ARNAUD VASSELIN	63 Rue de Metz	32000	AUCH	
PORTERIEA Lasserre		32170	BARCUGNAN	
EARL ALEM	Bentejon	32270	AUBIET	
EARL ARNAL	Métairie basse	46800	MONTCUQ	
E.I. BAJON ELIANE	Le Pigeonnier de Guerre	32600	L'ISLE JOURDAIN	
SCA DU PONT LONG	Ferme du haut de la cote de Ger	65420	IBOS	
SCEA BRAGATO	186 chemin de St Sauvy	32200	SAINTE MARIE	
E.I. CLUZEL MARC	Rebel	82150	SAINT BEAUZEIL	
EARL DOMAINE DE MONS	La Hune	32270	CRASTES	
GAEC DU GRAND CHENE	3 place Saint Vital	31530	SAINTE LIVRADE	
SCEA DU CANET	Le Double	32480	LA ROMIEU	
SCEA LA FERME DES PLAINES	5 chemin d'Arquès	32600	L'ISLE JOURDAIN	
EARL GELIS BERNARD	1364 Route de L'Isle Jourdain	31470	BONREPOS SUR AUSSONNELLE	
GAEC DE MASTRIC	Mastric	32460	LE HOUGA	
EARL FONDS DE DEZE	623 chemin d'Espaon	32220	MONTADET	
SCEA JUSFORGUES GNAROU	9 place de la paix	65390	ANDREST	
E.I. LAFFONT EMERIC	A Guillaume	32120	MAUVEZIN	
EARL D'EN MOUNON	En Mounon	32390	MIRAMONT LATOUR	
E.I. LETERTRE BRIGITTE	234 chemin du Parriagues	32270	MARSAN	
E.I. MONBRUN CORINNE	En Chauvin	32120	AVENSAC	
E.I. RICHARD GUILLAUME	Carrere	32260	LABARTHE	
EARL DE CAHOUAN	Cahouan	82500	ESPARSAC	

Les actions prévues sont les suivantes :

1 - Pilotage du projet et accompagnement de l'action collective

2 - Formation aux notions de reconception des systèmes en Agroécologie, autour de la transition Bas-Carbone en Agriculture

3 - Enregistrement et suivi des transitions agro-écologiques des membres du collectif

4 - Synthèse, capitalisation et diffusion des résultats du collectif

Le détail des actions prévues et de leurs indicateurs de suivi et de résultat figure dans la copie de la demande de Reconnaissance annexée au présent arrêté.

**Article 2 –**

Cette reconnaissance est valable à compter de la date de publication du présent arrêté pour **6 ans**.

Pendant cette période, AGRO D'OC UNION DES CETA D'OC- porte sans délai à la connaissance du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt toute modification de la personne morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de reconnaissance.

**Article 3 -**

AGRO D'OC UNION DES CETA D'OC- est tenu de fournir à la DRAAF **un bilan intermédiaire des actions du GIEE à 3 ans et un bilan final au terme de la période de reconnaissance**.

Pour chaque action prévue lors de la demande de Reconnaissance, ce bilan devra renseigner les effets produits et les indicateurs.

**Article 4 –**

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Annexe: Copie de la demande de reconnaissance.

Fait à Toulouse,

Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur régional de l'Alimentation, de  
l'Agriculture et de la Forêt

  
Florent Guhl

# Appel à Projets GIEE 2022 pour la Reconnaissance des Groupements... > Dossier n° 7974925 (en instruction)

Déposé le : 26 avril 2022

## Identité du demandeur

**Email :** sylvain.hypolite@agrodoc.fr

**Dénomination :** AGRO D'OC UNION DES CETA D'OC

**SIRET :** 44198615500014

**Forme juridique :** Société coopérative agricole

**Libellé NAF :** Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits chimiques

**Code NAF :** 4675Z

**Date de création :** 26 avril 2002

**Effectif mensuel (URSSAF) :**

**Effectif moyen annuel (URSSAF) :**

**Effectif de l'organisation (INSEE) :** 20 à 49 salariés

**Numéro de TVA intracommunautaire :** FR02441986155

**Adresse :** AGRO D'OC UNION DES CETA D'OC  
410 CHE DES CARDAYRES  
32490 MONFERRAN-SAVES  
FRANCE

**Capital social :**

**Chiffre d'affaires :**

► [Détails](#)

→ [Autres informations sur l'organisme sur « annuaire-entreprises.data.gouv.fr »](#) (ex: fiche d'immatriculation RNCS)

## Formulaire

**J'ai pris connaissance de l'Appel à Projets, par conséquent je suis informé que je ne peux pas candidater à la fois pour être reconnu GIEE et Groupe 30000 :**  Oui

**J'ai identifié que mon projet correspond à un souhait de Reconnaissance en tant que GIEE :**  Oui

**Je suis informé que je peux revenir à tout moment sur mon dossier avec mes identifiants mais que je ne serai plus autorisé à modifier le dossier au delà de la date de fermeture de cette démarche :**  Oui

**Je suis informé que mon collectif peut être accompagné par une structure de son choix mais que le dépôt de la candidature doit être réalisé par la**  Oui

**personne morale  
porteuse qui sera  
reconnue GIEE :**

Je suis informé que  Oui  
l'adresse mail  
utilisée pour  
accéder à cette  
démarche sera  
l'adresse utilisée  
par l'administration  
pour les échanges  
relatifs à la  
candidature. :

### **Structure porteuse candidate :**

**Raison sociale de la** AGRO D'OC UNION DES CETA D'OC  
**structure**  
**candidate :**

**Type de structure** Coopérative (hors CUMA)  
**candidate :**

**Adresse postale de** 410 chemin des Cardayres 32490 MONFERRAN\_SAVES  
**la structure :**

**Code postal :** 32 490

**Nom et prénom du** Jérôme LAURENT  
**représentant légal :**

**Fonction au sein de** Directeur  
**la structure :**

**Courriel ::** jerome.laurent@agrodoc.fr

**Téléphone ::** 05 62 07 81 50

**Copie du Pouvoir** [CAcoop220401PVextraitsigné\(2\).pdf](#)  
**habilitant le**  
**signataire à**  
**engager la**  
**personne morale**  
**candidate ::**

**Copie de la pièce** [JLCarteIdentité.pdf](#)  
**d'identité en cours**  
**de validité du**  
**représentant**

**signataire de la  
demande :**

**Cette candidature** Oui de l'émergence 2021  
**à la**  
**Reconnaissance**  
**est-elle issue de**  
**l'Emergence GIEE**  
**? :**

**Compte-rendu de** [CompteRendu\\_emergenceGIEE\\_CARBODOC\\_OUEST.pdf](#)  
**la phase**  
**d'émergence :**

## **Responsable de suivi du projet :**

**Nom et prénom ::** HYPOLITE Sylvain

**Fonction au sein de** Responsable R&D  
**la structure ::**

**Courriel ::** sylvain.hypolite@agrodoc.fr

**Téléphone ::** 06 11 05 56 23

## **Projet :**

**Intitulé du projet ::** CARBO D'OC Gascogne

**Chapeau résumé** CARBO D'OC Gascogne est un projet pilote de transition agroécologique axée  
**du projet ::** autour de la démarche Bas-Carbone en Grandes Cultures AB et  
Conventionnelle.

**Resumé du projet** Le projet CARBO D'OC Gascogne vise à accompagner les adhérents du  
**::** collectif dans une transition agro-écologique axée autour de la démarche Bas  
Carbone et notamment via le Label Bas Carbone Grandes Cultures.  
Les principaux enjeux pour les membres du collectif sont de favoriser la  
création de valeur ajoutée sur des exploitations dynamiques au sein de leur  
territoire, qui communiquent avec le grand-public, ceci en actionnant les  
leviers de réduction de consommation des intrants donc d'émissions de GES  
et ceux du stockage de Carbone dans les sols agricoles donc l'amélioration de  
leur fertilité et de leur biodiversité.  
Un collectif d'émergence de ce GIEE constitué de 8 agriculteurs pionniers a  
œuvré pour préparer ce projet, et plusieurs questions se posent encore sur  
cette récente certification environnementale : outils de diagnostics, portage  
et reconnaissance du projet, conditions de labellisation, rencontre des  
acheteurs des futurs crédits Carbone générés, articulation dans une transition

agro-écologique plus large et notamment en lien avec d'autres certifications/reconnaissance des modes de production durables. Autant de point qui seront étudiés par ce collectif GIEE de 27 agriculteurs (dont 6 du projet émergence), en vue d'appliquer cette transition et reconnaissance à leurs exploitations - dès l'année 2022 pour les plus avancés.

Pour cela, 4 actions seront menées : Pilotage du projet et accompagnement de l'action collective, Formation aux notions de reconception des systèmes en Agroécologie, autour de la transition Bas-Carbone en Agriculture, Enregistrement et suivi des transitions agro-écologiques des membres du collectif, et enfin Synthèse, capitalisation et diffusion des résultats du collectif.

AGRO D'OC UNION DES CETA D'OC (organisme agréé pour le conseil à l'utilisation des produits phytosanitaires) accompagne ce collectif durant la durée du GIEE.

**Description des objectifs ::**

Les objectifs du collectifs s'inscrivent pleinement dans ceux de la transition agro-écologique :

- Avant tout environnementaux via l'amélioration de la fertilité et de la biodiversité des sols, la diminution du risque érosif sur les parcelles exposées et le stockage durable du Carbone de l'air dans les sols agricoles. Cet objectif est le cœur du projet, partagé par tous les membres du collectif en véritable pierre angulaire.
- Economiques via 2 leviers complémentaires : la maîtrise et la diminution de la consommation d'intrants - principalement azotés et de synthèse - donc une sobriété économique et d'émission de Gaz à effet de serre d'un côté ; et la reconnaissance des pratiques mises en œuvre via la commercialisation de crédits carbone générés par les changements effectifs de pratiques. L'objectif est de pouvoir - pour la première fois pour ces producteurs - décorrérer la production d'aliments de celle de services environnementaux, qui seront reconnus et commercialisés de manière indépendante et additionnelle.
- Sociaux enfin via la meilleure communication au grand public des efforts entrepris par les membres du collectif pour allier production nourricière, respect de l'environnement et dynamisme du territoire de la Gascogne. Sociaux encore via la formation et la montée en compétence des agriculteurs membres du collectif.

**Thématique principale ::**

Changement climatique

**Autre thématique au coeur du projet (4 maximum) ::**

- Autre thématique :**
- Changements de systèmes
  - diversification des assolements
  - Amélioration fertilisation
  - autonomie en azote
  - légumineuses
  - Conservation des sols
  - Certification environnementale

**Description de chaque action :**

**Nom de l'action :** 1 - Pilotage du projet et accompagnement de l'action collective

**Objectifs, contenu :** Les 27 membres du projet GIEE CARBO D'OC GASCOGNE appartiennent à plusieurs CETA différents sur les départements du Gers (32), du Tarn-et-Garonne (82) du Lot (46) et des Hautes Pyrénées (65), tous animés par AGRO D'OC UNION DES CETA D'OC. Afin de piloter efficacement ce projet de 6 ans, nous mettons en place une animation collective spécifique à ce groupe et supplémentaire à notre animation habituelle. Concrètement, le pilotage du projet sera conduit par AGRO D'OC et intégrera 6 des 27 membres agriculteurs du groupe, ainsi que les partenaires de travail du GIEE. Le pilotage sera rythmé par la réalisation d'un Comité de pilotage par an de 2022 à 2027.

**Calendrier :** 01/07/2022 au 30/06/2028

**Indicateurs de résultat :** Compte rendu des comités de pilotage et décisions actées par le collectif.

**Nom de l'action :** 4 - Synthèse, capitalisation et diffusion des résultats du collectif

**Objectifs, contenu :** La dimension de communication fait partie intégrante du travail de ce collectif via la volonté de reconnaissance des pratiques de transition agroécologiques engagées par les membres du GIEE. Cette action structurera la synthèse des travaux du collectif, leur diffusion auprès des autres agriculteurs adhérents d'AGRO D'OC ou exploitants agricoles de la région OCCITANIE et enfin la capitalisation des résultats via notre organisme de capitalisation TERRES INOVIA.

**Calendrier :** 01/07/2023 au 30/06/2028

**Indicateurs de résultat :** Diaporamas de communication sur les résultats des membres du collectif. Diaporama de synthèse du projet. Communications sur les Crédits Carbones générés par le projet.

**Nom de l'action :** 2 - Formation aux notions de reconception des systèmes en Agroécologie, autour de la transition Bas-Carbone en Agriculture

**Objectifs, contenu :** Cette action consiste à faire monter en connaissances et compétences les 27 membres agriculteurs du GIEE sur la thématique centrale de travail de ce projet : la transition agricole Bas-Carbone. Nous prévoyons également un volet de formation sur la reconception des systèmes au-delà de la seule labellisation Bas Carbone. Plusieurs journées de formation seront ainsi organisées pour le collectif et animées par un ingénieur-conseil d'AGRO D'OC, spécialiste des questions de Carbone et énergie en Agriculture et de la reconception de systèmes agro-écologiques. Il est ensuite prévu que les membres du collectif réalisent à leur tour des interventions sur ces sujets auprès d'autres agriculteurs adhérents d'AGRO D'OC – agriculteurs non membres de ce GIEE, mais susceptibles de s'engager dans le futur GIEE. Ces journées seront de véritables laboratoires de co-construction d'une démarche de transition collective vers des pratiques agroécologiques qui incluent le Bas Carbone. Il s'agit d'une innovation en termes d'accompagnement pour notre structure où l'agriculteur devient le principal vecteur de connaissances pour son collègue en recherche d'informations, d'exemples et de pistes concrètes pour effectuer sereinement sa propre transition Bas Carbone.

**Calendrier :** 01/09/2022 au 31/12/2027

**Indicateurs de résultat :** Feuilles d'émargement des journées de formations des membres. Diaporamas de formation.

**Nom de l'action :** 3 - Enregistrement et suivi des transitions agro-écologiques des membres du collectif

**Objectifs, contenu :** Pour s'engager dans la transition Agro-écologique Bas-Carbone via le Label Bas-Carbone Grandes Cultures, les membres du collectif GIEE devront réaliser des enregistrements de leurs situations initiales en termes d'émissions et de stockage de Carbone dans les sols, scénariser des projets de transition, mais aussi suivre l'effectivité des changements mis en œuvre durant la période de ce GIEE. Le collectif prévoit également de travailler à élargir le champ des diagnostics et suivis réalisés au-delà de la seule question du Carbone, pour permettre une évaluation plus globale de leurs systèmes : suivi de la BGA (balance globale azotée), suivi des pratiques phytosanitaires (via les IFT), suivi des quantités d'eau prélevées pour l'irrigation et enfin suivi les indicateurs de biodiversité (via les IAE). Ces 4 indicateurs (qui se retrouvent dans la certification HVE dont plusieurs membres du collectif ont étudié la possibilité de reconnaissance) sont complémentaires à l'indicateur Bilan Carbone. Un des objectifs de cette action est ainsi de trouver une cohérence dans le suivi de ces 5 indicateurs à l'échelle de chaque exploitation agricole du collectif. Concrètement, cette action visera à outiller ce suivi en individuel pour chaque

membre, et à partager les résultats et trajectoires de chacun avec ceux du collectif.

**Calendrier :** 01/09/2022 au 31/12/2026

**Indicateurs de résultat :** Diagnostic initiaux et rapports de suivi pour chaque membre du collectif, avec résultats des 5 indicateurs retenus : Bilan Carbone, BGA, IFT, prélèvements en Eau, Biodiversité.

## Calendrier :

**Date de début ::** 01 juillet 2022

**Durée ::** 6 ans

**Justification d'une durée de 9 ans demandée ::**

**Perspectives de poursuite des actions du collectif au delà de la durée projet ::** Le label Bas Carbone Grandes Cultures est construit via un engagement de 5 ans, renouvelable en poursuivant ou améliorant encore ses pratiques au bout des 5 premières années. C'est donc naturellement que les membres du GIEE s'engagent aujourd'hui dans cette démarche pour la mener à bien sur les 5 prochaines années (durée du GIEE de 6 ans) et la poursuivre au delà via un renouvellement du label Bas-Carbone et de la transition agro-écologique qu'il implique.

## Groupe d'agriculteurs engagés dans le projet :

**Nombre d'exploitants agricoles engagés (nombre d'agriculteurs) ::** 30

**Nombre d'exploitations agricoles du projet (unités de production) ::** 27

**dont nombre d'exploitations d'établissement d'enseignement (EPLEFPA) ::** 0

**SAU des membres engagés dans le GIEE (ha) :** 4 107

**SAU totale concernée par le projet :** 4 107

**Plus-value de l'action collective :** Le label Bas-Carbone peut s'envisager en dépôt solitaire, sans passer par un groupe. Le collectif GIEE CARBO D'OC Gascogne n'a pas choisi cette option car cette transition agro-écologique profonde (qui va au delà de la seule mitigation des émissions de GES ou du stockage de Carbone dans les sols) nécessite un travail de réflexion, de préparation, d'échange et de suivi en groupe. Ces 27 agriculteurs qui sont habitués à travailler en CETA se retrouvent pleinement dans la dynamique de ce GIEE pour arriver plus efficacement à leurs objectifs individuels.  
Des outils seront également construits ou utilisés en collectif : outil logiciel de suivi et d'enregistrement des pratiques visant à comptabiliser les indicateurs de la transition ; supports de formation et de communication.

**Principale orientation de production du groupe :** Grandes cultures

**Diagnostic agroécologique :** [SyntheseDiagnostic\\_emergenceGIEE\\_CARBODOC\\_OUEST.pdf](#)

**Saisie des agriculteurs engagés dans le GIEE :**

**Nom entreprise :** EARL DU PAYROULE

**Adresse :** Payroule 82500 GOAS

**Numéro  
PACKAGE :** 082022953

**Nom entreprise :** EARL DE LA FERME DE SAINTE AGATHE

**Adresse :** Au Soulan de Rouzes 32430 Encausse  
Code INSEE : 32120

**Numéro  
PACKAGE :** 032165430

**Nom entreprise** : E.I. LAFFORGUE Yannick

**Adresse** : Chemin de Narrouche 32200 Saint-André

Code INSEE : 32356

**Numéro** 032165376

**PACAGE** :

**Nom entreprise** : EARL LUCAS

**Adresse** : Las cassouates 32310 Saint puy

**Numéro** 032019661

**PACAGE** :

**Nom entreprise** : EARL DE CALES

**Adresse** : a cales 32230 TRONCENS

**Numéro** 032159622

**PACAGE** :

**Nom entreprise** : EARL ARNAUD VASSELIN

**Adresse** : 63 Rue de Metz 32000 Auch

Code INSEE : 32013

**Numéro** 032019692

**PACAGE** :

**Nom entreprise** : SCEA PORTERIE

**Adresse** : lasserre 32170 BARCUGNAN

**Numéro** 032017696

**PACAGE** :

**Nom entreprise** : EARL ALEM

**Adresse :** bentejon 32270 AUBIET

**Numéro** 032020847

**PACAGE :**

**Nom entreprise :** EARL ARNAL

**Adresse :** Chemin de la Metairie Basse 46800 Montcuq-en-Quercy-Blanc

Code INSEE : 46201

**Numéro** 046021708

**PACAGE :**

**Nom entreprise :** E.I. BAJON ELIANE

**Adresse :** Domaine de Guerre 32600 L'Isle-Jourdain

Code INSEE : 32160

**Numéro** 032019364

**PACAGE :**

**Nom entreprise :** SCA DU PONT LONG

**Adresse :** Haut de la Côte 65420 Ibos

Code INSEE : 65226

**Numéro** 065012349

**PACAGE :**

**Nom entreprise :** SCEA BRAGATO

**Adresse :** 186 Chemin de Saint-Sauvy 32200 Sainte-Marie

Code INSEE : 32388

**Numéro** 032171014

**PACAGE :**

**Nom entreprise :** E.I. CLUZEL MARC

**Adresse :** rebel 82150 saint beauzeil

**Numéro** 082024731

**PACAGE :**

**Nom entreprise :** EARL DOMAINE DE MONS

**Adresse :** la hune 32270 CRASTES

**Numéro** 032165896

**PACAGE :**

**Nom entreprise :** GAEC DU GRAND CHENE

**Adresse :** 3 Place Saint-Vital 31530 Sainte-Livrade

Code INSEE : 31496

**Numéro** 031017451

**PACAGE :**

**Nom entreprise :** SCEA DU CANET

**Adresse :** le double 32480 la romieu

**Numéro** 032162567

**PACAGE :**

**Nom entreprise :** SCEA LA FERME DES PLAINES

**Adresse :** 5 chemin d'Arquès 32600 L'ISLE JOURDAIN

**Numéro** 032170290

**PACAGE :**

**Nom entreprise :** EARL GELIS BERNARD

**Adresse :** Le Rat 31470 Bonrepos-sur-Aussonnelle

Code INSEE : 31075

**Numéro** 031157884

**PACAGE :**

**Nom entreprise :** GAEC DE MASTRIC

**Adresse :** mastric 32460 le houga

**Numéro** 032020751

**PACAGE :**

**Nom entreprise :** EARL FONDS DE DEZE

**Adresse :** 623 Chemin d'Espaon 32220 Montadet

Code INSEE : 32276

**Numéro** 032018047

**PACAGE :**

**Nom entreprise :** SCEA JUSFORGUES GNAROU

**Adresse :** 9 Place de la Paix 65390 Andrest

Code INSEE : 65007

**Numéro** 065160244

**PACAGE :**

**Nom entreprise :** E.I. LAFFONT EMERIC

**Adresse :** A guillaume 32120 MAUVEZIN

**Numéro** 032168694

**PACAGE :**

**Nom entreprise :** EARL D'EN MOUNON

**Adresse :** En Mounon 32390 Miramont-Latour

Code INSEE : 32255

**Numéro** 032169090

**PACAGE :**

**Nom entreprise :** E.I. LETERTRE BRIGITTE

**Adresse :** 234 Chemin du Parriagues 32270 Marsan

Code INSEE : 32237

**Numéro** 032004643

**PACAGE :**

**Nom entreprise :** E.I. MONBRUN CORINNE

**Adresse :** en chauvin 32120 AVENSAC

**Numéro** 032168181

**PACAGE :**

**Nom entreprise :** E.I. RICHARD GUILLAUME

**Adresse :** En Carrere 32260 Labarthe

Code INSEE : 32169

**Numéro** 032164428

**PACAGE :**

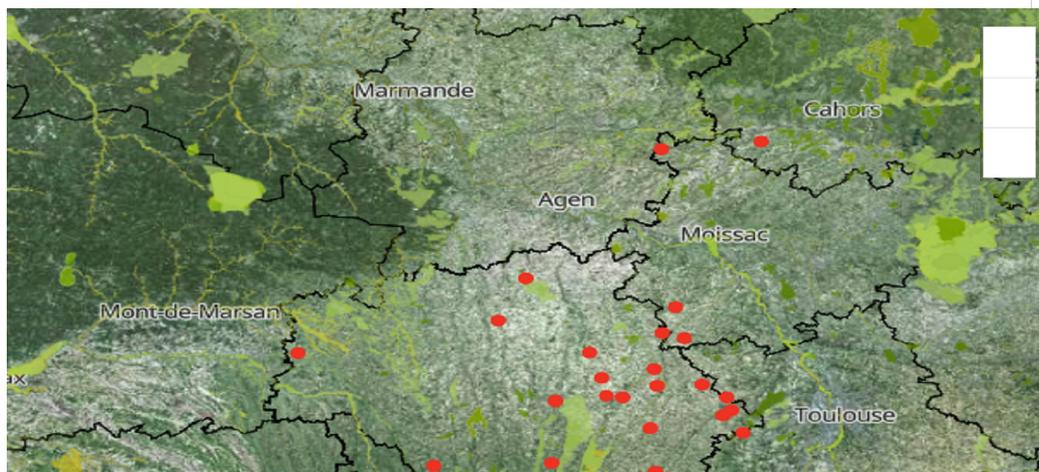
**Nom entreprise :** EARL DE CAHOUAN

**Adresse :** cahouan 82500 esparsac

**Numéro** 082021199

**PACAGE :**

**Saisie des sièges  
d'exploitation des  
agriculteurs  
engagés :**



Géoportail/MNHN | Etalab - avril 2022 | © Etalab

© OpenMapTiles

© Contributeurs

StreetMap

**Sélections utilisateur**

Un point situé à 43°48'58"N 0°58'3"E  
PAYROULE

Un point situé à 43°41'17"N 1°1'15"E  
FERME de SAINTE AGATHE

Un point situé à 43°33'57"N 0°52'0"E  
LAFFORGUE

Un point situé à 43°51'56"N 0°24'54"E  
LUCAS

Un point situé à 43°27'40"N 0°13'26"E  
DE CALES

Un point situé à 43°38'33"N 0°35'5"E  
VASSELIN

Un point situé à 43°22'56"N 0°24'32"E  
PORTERIE

Un point situé à 43°39'10"N 0°47'5"E  
ALEM

Un point situé à 44°21'32"N 1°11'44"E  
ARNAL

Un point situé à 43°36'59"N 1°6'29"E  
BAJON

Un point situé à 43°14'52"N 0°1'33"W  
DU PONT LONG

Un point situé à 43°41'4"N 0°53'13"E  
BRAGATO

Un point situé à 44°20'19"N 0°54'0"E  
CLUZEL

Un point situé à 43°42'22"N 0°43'20"E  
DOMAINE DE MONS

Un point situé à 43°39'9"N 1°5'38"E  
GRAND CHENE

Un point situé à 43°58'57"N 0°29'52"E  
CANET

Un point situé à 43°36'6"N 1°4'57"E  
FERME DES PLAINES

Un point situé à 43°33'12"N 1°8'30"E  
GELIS BERNARD

Un point situé à 43°46'29"N 0°10'46"W  
MASTRIC

Un point situé à 43°26'42"N 0°52'55"E  
FONDS de DEZE

Un point situé à 43°19'12"N 0°3'40"E  
JUSFORGUES

Un point situé à 43°43'51"N 0°52'41"E  
LAFFONT

Un point situé à 43°46'34"N 0°41'9"E  
EN MOUNON

Un point situé à 43°39'24"N 0°44'11"E  
LETERTRE

Un point situé à 43°49'53"N 0°54'7"E  
MONBRUN

Un point situé à 43°28'11"N 0°34'26"E  
RICHARD

Un point situé à 43°54'9"N 0°56'30"E  
CAHOUAN

**Engagement des exploitants sous forme de liste :**

[annexe\\_liste\\_exploitants\\_GIEE\\_GASCOGNE\\_2022.xls](#)

## **Territoire du projet :**

**Nom du territoire principal auquel se rattache le projet ::**

Gascogne

**Type de territoire ::**

Pays

**Caractéristiques générales du territoire en lien avec le projet :**

Le collectif s'étend sur la partie Ouest de l'Occitanie, principalement la Gascogne.

L'agriculture y est diversifiée avec une dominante actuelle de grandes cultures ou polyculture dans les territoires concernés par les 27 membres du collectif CARBO D'OC Gascogne.

Les exploitations se spécialisent encore récemment, avec une diminution de l'élevage, liée aux difficultés économiques et organisationnelles de ce secteur.

La problématique majeure en Grandes Culture est la baisse de fertilité des sols via la perte de leur contenu en Carbone et le risque érosif dans les coteaux en pente forte.

Le territoire de Gascogne ainsi vu ses sols se dégrader depuis plusieurs décennies, même si des efforts locaux notables sont à souligner - et que le collectif entend poursuivre et amplifier.

**Partenariat, autres membres :**

**Le collectif est-il impliqué dans Ecophyto? :** Non

**Le collectif est-il impliqué dans l'enseignement? :** Non

**Partenariat :**

**Partenaire :** Terres Inovia - Institut technique, Organisme de Capitallisation et Co-rédacteur de la méthode Label Bas Carbone Grandes Cultures

**Partenaire :** CESBIO - Centre d'études Spatiales de la biosphère. Construction d'une méthode de bilan carbone objective via imagerie satellitaire qui permet un tiers de confiance pour la réalisation de Bilan Carbone objectifs et donc mieux valorisés.

**Partenaire :** SYSFARM - Start-up d'accompagnement au calcul et suivi de la transition Bas Carbone en Grandes Cultures.

**Partenaire :** INP-ENSAT - Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse

**Membres non agriculteur :**

**Argumentaire à l'appui de la candidature :**

**Argumentaire :** [Argumentaire\\_CARBODOC\\_Gascogne.pdf](#)

## Budget et plan de financement prévu des actions

**Plan de financement prévisionnel des actions pour toute la durée du GIEE :** [PlanFinancementPrevisionnel\\_CARBODOC\\_Gascogne.xlsx](#)

**Sollicitez-vous une aide à l'animation du GIEE via une candidature à l'AAP Animation GIEE en 2022 ? :** Oui

## Animation du collectif

**Nom de la structure choisie pour l'Animation :** AGRO D'OC UNION DES CETA D'OC

**Type de structure choisie :** Coopérative (hors CUMA)

**Nom et prénom de l'animateur :** HYPOLITE Sylvain

**Courriel animateur :** [sylvain.hypolite@agrododoc.fr](mailto:sylvain.hypolite@agrododoc.fr)

**Annexe engagement organisme d'accompagnement signée :** [EngagementOrganismeAccompagnement\\_GIEE\\_CARBODOC\\_GASCOGNE.pdf](#)

## Capitalisation des résultats du collectif

**Nom de la structure choisie pour la capitalisation :** Terres Inovia

**Type de structure choisie pour la capitalisation :** Institut technique

**NouAnnexe engagement organisme de** [EngagementOrganismeCapitalisation\\_GIEE\\_CARBODOC\\_GASCOGNE.pdf](#)

**capitalisation: :**

## Image

Photo(s)  
représentative(s)  
du groupe : [20200610\\_131016.jpg](#)

## Autres pièces justificatives

Copie du certificat  
d'immatriculation  
indiquant le  
n°SIRET dûment  
attribué. : [INSEE-SIRET-APE2009- AGRO DOC.pdf](#)

Copie des statuts  
de la personne  
morale dûment  
déposés et  
enregistrés : : [StatutCoopAgroOc2021Signés.pdf](#)

Copie pour une  
association de la  
publication au JO  
ou le récépissé de  
déclaration à la  
préfecture : : Pièce justificative non fournie

Copie pour les  
sociétés de l'extrait  
K-bis ou  
l'inscription au  
registre ou  
répertoire  
concerné : : [ExtraitKbis20210421.pdf](#)

Liste des membres  
de la personne  
morale : : [CA30112021\\_listeElusPersonneMorale.pdf](#)

Tout document  
démontrant que les  
exploitants  
agricoles engagés  
dans le projet  
détiennent la  
majorité des voix  
dans l'instance  
décisionnelle : : [RèglementIntérieurCoop2021signé.pdf](#)

**Copie du procès-verbal de la réunion de l'organe délibérant de la personne morale candidate approuvant le projet ::** [CAcoop220401PVextraitsigné\(2\).pdf](#)

**Tout autre élément que je souhaite transmettre à l'administration ::** Ci dessous en dossier compressé les attestations d'engagement individuelles signées par les 27 membres du collectif GIEE CARBO D'OC Gascogne

**Toute autre pièce que je souhaite transmettre à l'administration ::** [Attestations\\_engagement\\_CARBODOC\\_Gascogne.zip](#)

### **Engagements du demandeur :**

**J'accepte les mentions légales ::** Oui

**J'autorise ::** Oui

**Je certifie ::** Oui

**Je m'engage en cas de reconnaissance GIEE ::** Oui

**Pièces post-instruction :** Pièce justificative non fournie

DRAAF Occitanie

R76-2022-09-13-00005

Arrêté portant reconnaissance de CivamBio66 en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) au titre du projet Les couvreurs de vigne 2 : vers l'adoption d'itinéraires techniques viticoles améliorant la résilience et l'autonomie des exploitations

le 13 septembre 2022

## Arrêté portant reconnaissance de **CivamBio66** en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

Numéro de l'arrêté : **AGRI 2022 R76 307**

Le préfet de la région Occitanie,

Vu

- la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, notamment son article 3 ;
- le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 à L. 315-6, D. 315-1 à D. 315-9 et R. 313-45 à R. 313-46 ;
- le décret n° 2014-1173 du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et environnemental ;
- le décret n°2015-467 du 23 avril 2015 relatif à la compétence et aux modalités d'intervention de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural sur les demandes de reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental ;
- l'appel à candidatures à la reconnaissance GIEE ouvert pour 2022 en région Occitanie ;
- l'avis de la présidente du conseil régional Occitanie consultée le 4 juillet 2022 ;
- l'avis de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural consultée le 4 juillet 2022 ;
- l'arrêté portant délégation de signature du préfet de la région Occitanie à Florent GUHL, Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie du 15 mars 2021;

Considérant la demande de reconnaissance GIEE déposée auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie par CivamBio66 en date du 19 avril 2022;

Sur proposition du Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie,

Arrête :

### **Article 1er –**

En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime,  
CivamBio66,

dont le siège social est situé 15 AV DE LA GRANDE BRETAGNE 66000 PERPIGNAN,

est reconnu comme groupement d'intérêt économique et environnemental au titre du projet:

**Les couvreurs de vigne 2 : vers l'adoption d'itinéraires techniques viticoles améliorant la résilience et l'autonomie des exploitations.**

Le GIEE a choisi CivamBio66 pour son accompagnement, et CivamBio66 comme organisme de développement.

Pour ce projet, la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural a émis les recommandations suivantes :

Le partenariat est diversifié, mais il gagnerait à s'étendre au lycée viticole de Rivesaltes, notamment pour la démarche de capitalisation (organisation événementielle...)

La liste des adhérents de ce GIEE est la suivante :

EARL Danjou Banessy 1bis Rue Thiers 66600 Espira-de-l'Agly

EARL Jeannin Mongeard Mas Cremat - 66600 Espira de l'Agly

EARL Domaine des Schistes 1 Avenue Jean Lurcat 66310 Estagel

SARL Domaine Modat 21 Rue du Levant 66450 Pollestres

SCEA Domaine Cazes 4 Rue Francisco Ferrer 66600 Rivesaltes

GAEC Montivago 8bis Impasse Voltaire 66390 Baixas

EARL Mercier Domaine de la Joliette - 66600 Espira de l'Agly

EARL Riere Cadene Chemin de Saint-Genis de Tanyères 66000 Perpignan

Lionel Condoret Chemin Sainte Catherine 66390 Baixas

Domaine Peter Sichel Route de Duilhac 11350 Cucugnan

Les actions prévues sont les suivantes :

Action N°1 : Pilotage des couverts végétaux via le suivi pluriannuel de parcelles de références

Actions N°2 : Développement d'un partenariat durable avec la filière grande culture pour permettre un accès à des espèces et variétés locales de semences adaptées aux besoins.

Actions N°3 : Développement d'un partenariat durable avec la filière élevage pour favoriser le pâturage des vignes

Actions N°4 : Utilisation d'activateurs de sol

Actions N°5 : Utilisation de traitements biophiles

Le détail des actions prévues et de leurs indicateurs de suivi et de résultat figure dans la copie de la demande de Reconnaissance annexée au présent arrêté.

#### **Article 2 –**

Cette reconnaissance est valable à compter de la date de publication du présent arrêté pour **6 ans**.

Pendant cette période, CivamBio66 porte sans délai à la connaissance du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt toute modification de la personne morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de reconnaissance.

#### **Article 3 -**

CivamBio66 est tenu de fournir à la DRAAF **un bilan intermédiaire des actions du GIEE à 3 ans et un bilan final au terme de la période de reconnaissance**.

Pour chaque action prévue lors de la demande de Reconnaissance, ce bilan devra renseigner les effets produits et les indicateurs.

**Article 4 –**

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Annexe: Copie de la demande de reconnaissance.

Fait à Toulouse,

Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur régional de l'Alimentation, de  
l'Agriculture et de la Forêt



Florent Guhl

# Appel à Projets GIEE 2022 pour la Reconnaissance des Groupements... > Dossier n° 8192034 (en instruction)

Déposé le : 19 avril 2022

## Identité du demandeur

**Email :** nicolas.dubreil@bio66.com

**Dénomination :** CIVAM BIO DES PO

**SIRET :** 43878639400025

**Forme juridique :** Association déclarée

**Libellé NAF :** Activités des organisations professionnelles

**Code NAF :** 9412Z

**Date de création :** 1 janvier 2001

**Effectif mensuel (URSSAF) :**

**Effectif moyen annuel (URSSAF) :**

**Effectif de l'organisation (INSEE) :** 6 à 9 salariés

**Numéro de TVA intracommunautaire :** FR33438786394

**Adresse :**  
CIVAM BIO DES PO  
15 AV DE LA GRANDE BRETAGNE  
66000 PERPIGNAN  
FRANCE

**Capital social :**

**Chiffre d'affaires :** ► Détails

→ [Autres informations sur l'organisme sur « annuaire-entreprises.data.gouv.fr »](#) (ex: fiche d'immatriculation RNCS)

## Formulaire

**J'ai pris connaissance de l'Appel à Projets, par conséquent je suis informé que je ne peux pas candidater à la fois pour être reconnu GIEE et Groupe 30000 :** Oui

**J'ai identifié que mon projet correspond à un souhait de Reconnaissance en tant que GIEE :** Oui

**Je suis informé que je peux revenir à tout moment sur mon dossier avec mes identifiants mais que je ne serai plus autorisé à modifier le dossier au delà de la date de fermeture de cette démarche :** Oui

**Je suis informé que mon collectif peut être accompagné par une structure de son choix mais que le dépôt de la candidature doit être réalisé par la personne morale porteuse qui sera reconnue GIEE :** Oui

**Je suis informé que l'adresse mail utilisée pour accéder à cette démarche sera l'adresse utilisée par l'administration pour les échanges relatifs à la candidature. :** Oui

**Structure porteuse candidate :**

<b>Raison sociale de la structure candidate :</b>	CivamBio66
<b>Type de structure candidate :</b>	CIVAM ou Fédération de CIVAM
<b>Adresse postale de la structure :</b>	15 avenue de la Grande Bretagne
<b>Code postal :</b>	66 000
<b>Nom et prénom du représentant légal :</b>	Maury Mathieu
<b>Fonction au sein de la structure :</b>	Président
<b>Courriel :</b>	maurymathieu@gmail.com
<b>Téléphone :</b>	06 48 19 47 72
<b>Copie du Pouvoir habilitant le signataire à engager la personne morale candidate :</b>	<a href="#">délégation de siganture DLN.pdf</a>
<b>Copie de la pièce d'identité en cours de validité du représentant signataire de la demande :</b>	<a href="#">ID Mathieu Maury recto.jpg</a>
<b>Cette candidature à la Reconnaissance est-elle issue de l'Emergence GIEE ? :</b>	Non
<b>Compte-rendu de la phase d'émergence :</b>	<a href="#">Emergence.pdf</a>
<b>Responsable de suivi du projet :</b>	
<b>Nom et prénom :</b>	Dubreil Nicolas
<b>Fonction au sein de la structure :</b>	Animateur technique filière Viticulture
<b>Courriel :</b>	nicolas.dubreil@bio66.com

**Téléphone ::**

06 12 22 35 56

## **Projet :**

**Intitulé du projet ::**

Les couvreurs de vigne 2 : vers l'adoption d'itinéraires techniques viticoles améliorant la résilience et l'autonomie des exploitations

**Chapeau résumé du projet ::**

Ce groupe est en grande partie constitué des membres historiques du GIEE les Couvreurs de Vigne, et également d'autres domaines qui se sont greffés aux actions du GIEE au fil du temps. Il vise à continuer le travail effectué jusque-là pour construire des itinéraires techniques innovants en viticulture biologique sous climat méditerranéen, à la fois résilients face aux aléas climatiques multiples (sécheresse, inondations, gel, etc...), et permettant une autonomisation des domaines que ce soit sur le plan des intrants ou sur les prises de décision grâce à une synergie de groupe. Plusieurs leviers agro-écologiques majeurs seront ainsi combinés, avec comme pour le précédent GIEE une volonté forte d'acquérir des données techniques sur les pratiques mises en place afin de quantifier l'impact de ces pratiques sur le sol et sur la vigne, afin de mieux les diffuser.

**Resumé du projet ::**

Le précédent GIEE les Couvreurs de Vigne a principalement exploré les thématiques des couverts végétaux, du retour au sol de matières organiques (compostés ou non), et du pâturage des vignes. La dynamique du groupe a été très bonne, et a notamment permis d'avancer sur la compréhension de la gestion des couverts végétaux en climat méditerranéen grâce à de nombreux essais menés sur les

parcelles du groupe. Ces essais ont largement contribué à développer cette pratique dans le département des Pyrénées Orientales (plus de 650ha semés en 2021 grâce à la commande groupée de semences effectué par le GIEE), mais également en Occitanie avec de nombreuses sollicitations du groupe sur des journées techniques ou des formations, notamment de la part d'autres GIEE (voir CR des actions du précédent GIEE en annexe). Le groupe va continuer de valoriser ces résultats, notamment avec une intervention lors d'une grosse conférence organisée par SupAgro fin 2022 sur le sujet, et également avec un focus sur les résultats du groupe dans le prochain livre de référence à paraître sur les couverts végétaux (auteurs : M.Archambeaud et T.Deplanche). Les résultats obtenus par le groupe seront également plus largement diffusés via de nouveaux livrables (fiche technique et vidéo), via l'AAP capitalisation. Pour la suite, le groupe souhaite continuer de travailler sur une approche combinée de différentes pratiques agro-écologiques qui permettent une approche holistique du système sol-vigne. Les couverts resteront au centre des pratiques, avec l'approfondissement de certains points spécifiques : exploration d'outils de travail du sol minimal, identification d'espèces et de variétés à cycle court permettant de rouler tôt en saison afin de créer un mulch sans concurrence hydrique (objectif non atteint aujourd'hui en ex Languedoc Roussillon), identification d'espèces annuelles à resemis séchant seules au début de l'été pour les parcelles les plus vigoureuses ou irriguées, et enfin essais d'enrobage de semence pour maximiser la

biomasse et les restitutions humiques. Les essais de pâturage de couvert continueront afin d'affiner les méthodes de gardiennage, de maîtriser les restitutions des brebis, et de continuer à développer des partenariats gagnant/gagnant avec la filière élevage. De nouveaux essais seront menés au sein du groupe sur les activateurs de sol et sur les traitements biophiles - techniques en pleine expansion mais pour lesquelles on manque aujourd'hui cruellement de retours concrets - notamment afin de caractériser l'impact sur les flux de carbone et sur la résistance à la sécheresse. Enfin, la thématique de l'agroforesterie sera aussi abordée dans le groupe. Ces orientations ont été construites et validées par l'ensemble du groupe lors d'une réunion le 11 janvier 2022 (voir CR en annexe).

**Description des objectifs :**

Les objectifs du nouveau groupe sont ainsi multiples :

- Acquérir des données quantifiées de l'impact de diverses pratiques agro-écologiques innovantes combinable à la parcelle afin de favoriser une meilleure compréhension et adoption de ces pratiques. Les suivis permettront notamment de caractériser l'impact des pratiques sur : 1. le flux de matière organique et bilan carbone global de l'exploitation ; 2. la résilience des sols et de la plante face aux aléas extrêmes (sécheresse, inondations et érosion notamment) ; 3. l'impact sur la vigne et la productivité du vignoble, critère essentiel pour diffuser ces pratiques de manière large (mais souvent oublié sur les colloques agro-écologiques !). L'ensemble des pratiques amènera in-fine à une meilleure conservation de sols

(augmentation de la matière organique, activité biologique, structuration du sol, lutte contre l'érosion hydrique et éolienne), à une augmentation de la capacité de rétention en eau (voir CR du précédent GIEE) et donc à une alternative au tout irrigué, ainsi qu'à une meilleure biodiversité à la parcelle et à l'accueil de pollinisateurs.

- Sur le plan économique, l'objectif principal est d'autonomiser les exploitations vis-à-vis des intrants, avec l'utilisation de semences fermières produites localement (50T en 2021 pour le GIEE), qui a permis à nombre de domaines de s'affranchir de bouchons organiques à la provenance douteuse et au bilan carbone déplorable en optant pour une re-conception totale de leur système. L'objectif est également de stabiliser les rendements grâce à une meilleure résilience des sols et surtout un pilotage optimal des pratiques agro-écologiques innovantes. Enfin, la réduction de consommation de gasoil et le raisonnement du nombre de passages sera aussi au cœur des priorités (bilan carbone global de l'exploitation).

- Sur le plan social, la dynamique passée du groupe a considérablement impacté le territoire et verdi le paysage (près de 40 domaines impliqués dans la commande groupée), avec un retour très positif des mairies et des riverains. Cette dynamique s'accéléra avec la continuation du groupe. La diversité des domaines impliqués sur les actions restera au cœur des priorités pour éviter les « chapelles » et favoriser des synergies au sein de la filière viticole quelle que soit leur origine (bio ou conventionnel, familles vigneronnes ou néo-installés). Le lien avec les filières grandes cultures et élevage est évident

avec les projets de commande groupée et de pâturage des vignes.

**Thématique principale : :**

Conservation des sols

**Autre thématique au coeur du projet (4 maximum) : :**

**Autre thématique :**

- Biodiversité naturelle et biodiversité cultivée (semences variétés)
- Couverts végétaux
- Gestion quantitative et qualitative de l'eau
- Amélioration fertilisation
- autonomie en azote
- légumineuses

**Description de chaque action :**

**Nom de l'action: :**

Action N°1 : Pilotage des couverts végétaux via le suivi pluriannuel de parcelles de références

**Objectifs, contenu: :**

Caractériser l'impact des couverts végétaux sur le sol et la vigne. Améliorer les techniques de travail du sol minimal. Optimiser la biomasse tôt en saison

**Calendrier :**

Mai 2022 à Décembre 2025 (3 millésimes)

**Indicateurs de résultat :**

CR chiffrés des suivis : tensiométrie, apex, rendements, stock de carbone dans le sol après 3ans, résilience de la vigne face à la sécheresse. Nombre d'exploitations touchées par la diffusion des résultats.

**Nom de l'action: :**

Actions N°2 : Développement d'un partenariat durable avec la filière grande culture pour permettre un accès à des espèces et variétés locales de semences

adaptées aux besoins.

**Objectifs, contenu: :**

Faciliter l'adoption de la pratique des couverts végétaux via des commandes groupées. Identifier des espèces et variétés adaptées au roulage et/ou séchage avant l'été afin de ne plus travailler le sol sans créer de concurrence hydrique

**Calendrier :**

Mai 2022 à Décembre 2026 (4 millésimes)

**Indicateurs de résultat :**

Quantité de semences regroupée pour les commandes, nombre de domaines impliqués. CR des essais variétaux (cycle et caractéristique des plantes, impact sur l'hygrométrie de sols)

**Nom de l'action: :**

Actions N°3 : Développement d'un partenariat durable avec la filière élevage pour favoriser le pâturage des vignes

**Objectifs, contenu: :**

Faciliter l'adoption de partenariats durables avec les éleveurs. Identifier les modalités de gardiennage les plus adaptées pour limiter les transferts de fertilité

**Calendrier :**

Mai 2022 à Décembre 2026 (4 millésimes)

**Indicateurs de résultat :**

Nombre de domaines impliqués sur le projet, et surfaces pâturées. CR des essais et suivi menés dans ce cadre

**Nom de l'action: :**

Actions N°4 : Utilisation d'activateurs de sol

**Objectifs, contenu: :**

Acquérir des connaissances précises sur l'impact des activateurs de sol (the de compost, préparations biodynamiques 500P) sur le sol et la vigne, notamment vis-à-vis des flux de carbone dans le sol et de la résilience de la vigne face à la sécheresse (la microporosité engendrée par la biomasse microbienne du sol étant la porosité idéale pour favoriser le stockage de l'eau, tandis que les couverts végétaux favorisent eux l'infiltration de l'eau sur l'ensemble du profil du sol). Suivi prévu : analyse de sols poussés (caractérisation des MO du sol, biomasses microbienne), test du slip, impact sur la vigne (apex, vigueur, moûts sarments)

**Calendrier :**

Mai 2022 à Décembre 2025 (3 millésimes)

**Indicateurs de résultat :**

CR des essais et suivi menés dans ce cadre. Nombre d'exploitations touchées par la diffusion des résultats

**Nom de l'action: :**

Actions N°5 : Utilisation de traitements biophiles

**Objectifs, contenu: :**

Acquérir des connaissances précises sur l'impact des traitements biophiles sur la vigne, et notamment sa résilience face à la sécheresse. Suivi prévu : impact sur la vigne (pétioles, vigueur, sarments, moûts)

**Calendrier :**

Mai 2022 à Décembre 2026 (4 millésimes)

**Indicateurs de résultat :**

CR des essais et suivi menés dans ce cadre. Nombre d'exploitations touchées par la diffusion des résultats

## Calendrier :

**Date de début ::** 01 juin 2022

**Durée ::** 6 ans

**Justification d'une durée de 9 ans demandée ::**

**Perspectives de poursuite des actions du collectif au delà de la durée projet ::** Continuer à valoriser les résultats, et appréhender les nouvelles thématiques qui vont ressortir avec les actions prévues.

## Groupe d'agriculteurs engagés dans le projet :

**Nombre d'exploitants agricoles engagés (nombre d'agriculteurs) ::** 10

**Nombre d'exploitations agricoles du projet (unités de production) ::** 10

**dont nombre d'exploitations d'établissement d'enseignement (EPLEFPA) ::** 0

**SAU des membres engagés dans le GIEE (ha) ::** 432

**SAU totale concernée par le projet ::** 1 000

**Plus-value de l'action collective ::** L'objectif de se regrouper est tout d'abord d'avancer plus en profondeur sur les thématiques agro-écologiques afin de mieux les comprendre et de mieux les diffuser au sein du territoire : « tout seul je vais vite, ensemble on va loin » constituant un peu l'esprit dans lequel le groupe souhaite avancer. D'autre part, le fait de travailler en groupe permet aussi de s'autonomiser vis-à-vis de conseil extérieurs (payant, et parfois non adaptés) afin que les exploitants puissent développer leur vision de l'agro-écologie en toute indépendance, avec des

itinéraires techniques qui correspondent à leurs besoins et leurs objectifs. Enfin, la dynamique du GIEE a permis une entraide importante au sein du groupe (notamment prêt de matériel : broyeur à sarments hors-sol, matériel d'épandage, rolofaca), et continuera dans ce sens avec les nouvelles actions.

**Principale orientation de production du groupe :** Viticulture

**Diagnostic agroécologique :** [fiche Diagnostique Agro-écologique.pdf](#)

**Saisie des agriculteurs engagés dans le GIEE :**

**Nom entreprise :** EARL Danjou Banessy

**Adresse :** 1bis Rue Thiers 66600 Espira-de-l'Agly  
Code INSEE : 66069

**Numéro PACAGE :** 066156834

**Nom entreprise :** EARL Jeannin Mongeard

**Adresse :** Mas Cremat - 66600 Espira de l'Agly

**Numéro PACAGE :** 066155896

**Nom entreprise :** EARL Domaine des Schistes

**Adresse :** 1 Avenue Jean Lurcat 66310 Estagel  
Code INSEE : 66071

**Numéro PACAGE :** 066152864

<b>Nom entreprise :</b>	SARL Domaine Modat
<b>Adresse :</b>	21 Rue du Levant 66450 Pollestres Code INSEE : 66144
<b>Numéro PACAGE :</b>	066156120
<b>Nom entreprise :</b>	SCEA Domaine Cazes
<b>Adresse :</b>	4 Rue Francisco Ferrer 66600 Rivesaltes Code INSEE : 66164
<b>Numéro PACAGE :</b>	066157544
<b>Nom entreprise :</b>	GAEC Montivago
<b>Adresse :</b>	8bis Impasse Voltaire 66390 Baixas Code INSEE : 66014
<b>Numéro PACAGE :</b>	066158204
<b>Nom entreprise :</b>	EARL Mercier
<b>Adresse :</b>	Domaine de la Joliette - 66600 Espira de l'Agly
<b>Numéro PACAGE :</b>	066002004
<b>Nom entreprise :</b>	EARL Riere Cadene
<b>Adresse :</b>	Chemin de Saint-Genis de Tanyères 66000 Perpignan Code INSEE : 66136

**Numéro PACAGE :** 066152860

**Nom entreprise :** Lionel Condoret

**Adresse :** Chemin Sainte Catherine 66390 Baixas  
Code INSEE : 66014

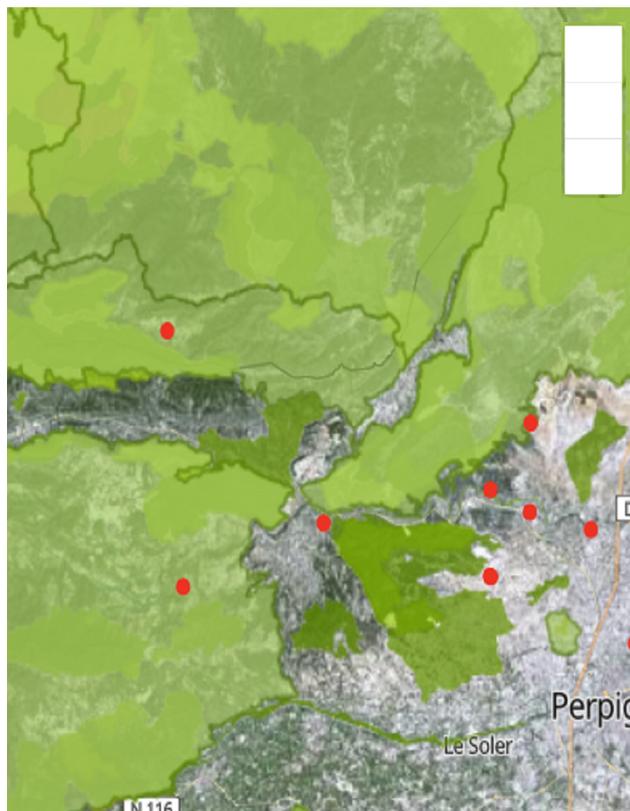
**Numéro PACAGE :** 066153441

**Nom entreprise :** Domaine Peter Sichel

**Adresse :** Route de Duilhac 11350 Cucugnan  
Code INSEE : 11113

**Numéro PACAGE :** 011161493

**Saisie des sièges d'exploitation des agriculteurs engagés :**



Géoportail/MNHN | Etalab - avril 2022 | © Etalab  
© MapTiles © Contributeurs OpenStreetMap

**Sélections utilisateur**

Un point situé à 42°45'1"N 2°48'34"E

Localisation Domaine

Un point situé à 42°45'2"N 2°48'32"E

Localisation Domaine

Un point situé à 42°46'36"N 2°50'7"E

Localisation Domaine

Un point situé à 42°47'8"N 2°48'33"E

Localisation Domaine

Un point situé à 42°48'45"N 2°50'9"E

Localisation Domaine

Un point situé à 42°43'24"N 2°54'15"E

Localisation Domaine

Un point situé à 42°46'20"N 2°41'58"E

Localisation Domaine

Un point situé à 42°44'47"N 2°36'25"E

Localisation Domaine

Un point situé à 42°50'59"N 2°35'48"E

Localisation Domaine

Un point situé à 42°46'10"N 2°52'31"E

Localisation Domaine

**Engagement des exploitants sous forme de liste :**[Liste exploitants.pdf](#)**Territoire du projet :****Nom du territoire principal auquel se rattache le projet :**

Vallée de l'Agly

**Type de territoire :**

Pays

**Caractéristiques générales du territoire en lien avec le projet :**

Les domaines se situent sur la vallée de l'Agly, territoire éminemment viticole (75% des habitants de la communauté de

commune du pays de l'Agly vivent de la viticulture). Les terroirs sont qualitatifs, mais à faible rendements, notamment à cause d'une faible pluviométrie et de sol très dégradés (couramment à moins de 1% de MO), nécessitant de fait un pilotage fin des innovations agro-écologique, et notamment des enherbements. Les exploitations sont peu reprises, mais le rapport qualité prix des terroirs insuffle une nouvelle dynamique sur certains secteurs. Enfin, plusieurs zones de captage prioritaires sont disséminées dans la vallée, créant des enjeux forts autour de l'enherbement pour limiter les transferts.

### Partenariat, autres membres :

**Le collectif est-il impliqué dans Ecophyto? :** Non

**Le collectif est-il impliqué dans l'enseignement? :** Non

**Partenariat: :**

**Partenaire: :** Chambre d'Agriculture des PO

**Partenaire: :** Association du Pays de la vallée de l'Agly

**Partenaire: :** SupAgro, UMR Système

**Partenaire: :** SudVinBio

**Partenaire: :** IFV

**Membres non agriculteur : :**

**Membre non agriculteur: :** NON

## Argumentaire à l'appui de la candidature :

**Argumentaire :** [Argumentaire.pdf](#)

## Budget et plan de financement prévu des actions

**Plan de financement prévisionnel des actions pour toute la durée du GIEE :** [Budget GIEE 2022-2026 VF.xlsx](#)

**Sollicitez-vous une aide à l'animation du GIEE via une candidature à l'AAP Animation GIEE en 2022 ? :** Oui

## Animation du collectif

**Nom de la structure choisie pour l'Animation: :** CivamBio66

**Type de structure choisie: :** CIVAM ou Fédération de CIVAM

**Nom et prénom de l'animateur :** Dubreil Nicolas

**Courriel animateur :** [nicolas.dubreil@bio66.com](mailto:nicolas.dubreil@bio66.com)

**Annexe engagement organisme d'accompagnement signée : :** [lettre engagement organi accompagnement 12042022.pdf](#)

## Capitalisation des résultats du collectif

**Nom de la structure choisie pour la capitalisation: :** CivamBio66

**Type de structure choisie pour la capitalisation :** CIVAM ou Fédération de CIVAM

**NouAnnexe engagement organisme de capitalisation: :** [lettre engagement organi capitalisation 12042022.pdf](#)

## Image

**Photo(s) représentative(s) du groupe :** [Photo Groupe.JPG](#)

## Autres pièces justificatives

<b>Copie du certificat d'immatriculation indiquant le n°SIRET dûment attribué. :</b>	INSEE et SIRET Civambio66 aout2021.pdf
<b>Copie des statuts de la personne morale dûment déposés et enregistrés. :</b>	statuts Civambio66 version 2020 signés.pdf
<b>Copie pour une association de la publication au JO ou le récépissé de déclaration à la préfecture. :</b>	Déclaration préfecture CivamBio66 13112020.pdf
<b>Copie pour les sociétés de l'extrait K-bis ou l'inscription au registre ou répertoire concerné. :</b>	Pièce justificative non fournie
<b>Liste des membres de la personne morale. :</b>	LISTE CA 03-2022.pdf
<b>Tout document démontrant que les exploitants agricoles engagés dans le projet détiennent la majorité des voix dans l'instance décisionnelle. :</b>	statuts Civambio66 version 2020 signés.pdf
<b>Copie du procès-verbal de la réunion de l'organe délibérant de la personne morale candidate approuvant le projet. :</b>	Deliberation du CB66 12042022.pdf
<b>Tout autre élément que je souhaite transmettre à l'administration. :</b>	1. Le CR du COPIL de Janvier 2022 qui fixe les orientations du groupe et actions à mener 2. Le CR des précédentes actions du GIEE
<b>Toute autre pièce que je souhaite transmettre à l'administration. :</b>	CR COPIL et actions précédentes.pdf

## Engagements du demandeur :

<b>J'accepte les mentions légales. :</b>	Oui
<b>J'autorise. :</b>	Oui
<b>Je certifie. :</b>	Oui

**Je m'engage en cas de reconnaissance**      Oui

**GIEE ::**

**Pièces post-instruction :**

[Annexe 3 - Diagnostics des pratiques  
des membres du GIEE.pdf](#)

DRAAF Occitanie

R76-2022-09-13-00019

Arrêté portant reconnaissance de GDA de Triè-sur-Baïse en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) au titre du projet GIEE MOSAIC = Modèles et Outils pour des Systèmes de cultures Agroécologiques Innovants face au Changement climatique

le 13 septembre 2022

## Arrêté portant reconnaissance de **GDA de Trie-sur-Baïse** en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

Numéro de l'arrêté : **AGRI 2022 R76 321**

Le préfet de la région Occitanie,

Vu

- la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, notamment son article 3 ;
  - le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 à L. 315-6, D. 315-1 à D. 315-9 et R. 313-45 à R. 313-46 ;
  - le décret n° 2014-1173 du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et environnemental ;
  - le décret n°2015-467 du 23 avril 2015 relatif à la compétence et aux modalités d'intervention de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural sur les demandes de reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental ;
  - l'appel à candidatures à la reconnaissance GIEE ouvert pour 2022 en région Occitanie ;
  - l'avis de la présidente du conseil régional Occitanie consultée le 4 juillet 2022 ;
  - l'avis de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural consultée le 4 juillet 2022 ;
  - l'arrêté portant délégation de signature du préfet de la région Occitanie à Florent GUHL, Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie du 15 mars 2021;
- Considérant la demande de reconnaissance GIEE déposée auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie par GDA de Trie-sur-Baïse en date du 27 avril 2022;

Sur proposition du Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie,

Arrête :

### **Article 1er –**

En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, GDA de Trie-sur-Baïse, dont le siège social est situé CER France, Rue du moulin, 65 220, Trie-sur-Baïse 65219, est reconnu comme groupement d'intérêt économique et environnemental au titre du projet:  
**GIEE MOSAIC = Modèles et Outils pour des Systèmes de cultures Agroécologiques Innovants face au Changement climatique.**

Le GIEE a choisi Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées pour son accompagnement, et Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées comme organisme de développement.

Pour ce projet, la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural a émis les recommandations suivantes :

Le projet nécessitera un accompagnement avec une expertise pointue pour accompagner les exploitants dans des changements de pratiques.

Au de-là de la démarche de capitalisation prévue par ce groupe, il sera pertinent de monter un dossier sans le cadre de l'appel « capitalisation » de manière à envisager une capitalisation multi collectifs, notamment avec les autres GIEE du 65 traitant de ces thématiques.

La liste des adhérents de ce GIEE est la suivante :

DARRE	Mathieu	ROUTE DE MIRANDE	65220	TRIE SUR BAISE
DASTUGUE	Jean-Paul	CHEMIN DES GRAOQUETTES	65330	SENTOUS
BRUZAUD	Maxime	RUE ANDRE FERNANDEZ	65220	TRIE SUR BAISE
LARAN	Ghislain	CHEMIN DE PEYDECAZES	65220	PUYDARRIEUX
GAEC DE LA RIVIERE		CHEMIN DE LA RIVIERE	65190	MOULEDOUS
SERIN	Laurent	11 CHEMIN DES BARRAQUES	65190	ORIEUX
EARL SOULES CHARLIN		313 CHEMIN DE PEYRAILLES	65330	LIBAROS
LEGTA Jean MONNET		11 Promenade des acacias	65500	VIC EN BIGORRE

Les actions prévues sont les suivantes :

Action 1 : Améliorer l'autonomie alimentaire des élevages

Action 2 : Maîtriser les charges de mécanisation

Action 3: Améliorer la productivité des troupeaux

Action 4 : Améliorer le travail en élevage

Le détail des actions prévues et de leurs indicateurs de suivi et de résultat figure dans la copie de la demande de Reconnaissance annexée au présent arrêté.

#### Article 2 –

Cette reconnaissance est valable à compter de la date de publication du présent arrêté pour **3 ans**.

Pendant cette période, GDA de Trie-sur-Baïse porte sans délai à la connaissance du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt toute modification de la personne morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de reconnaissance.

#### Article 3 -

GDA de Trie-sur-Baïse est tenu de fournir à la DRAAF **un bilan intermédiaire des actions du GIEE un bilan final au terme de la période de reconnaissance**.

Pour chaque action prévue lors de la demande de Reconnaissance, ce bilan devra renseigner les effets produits et les indicateurs.

#### Article 4 –

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Annexe: Copie de la demande de reconnaissance.

Fait à Toulouse,

Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur régional de l'Alimentation, de  
l'Agriculture et de la Forêt

  
Florent Guhl

[demarches-simplifiees.fr](https://www.demarches-simplifiees.fr)

# Appel à Projets GIEE 2022 pour la Reconnaissance des Groupements... > Dossier n° 8401099 (en instruction)

Déposé le :

27 avril 2022

## Identité du demandeur

<b>Email :</b>	ingenierie-financiere@hautes-pyrenees.chambagri.fr
<b>Dénomination :</b>	CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE
<b>SIRET :</b>	18650002100016
<b>Forme juridique :</b>	Organisme consulaire
<b>Libellé NAF :</b>	Activités des organisations patronales et consulaires
<b>Code NAF :</b>	9411Z
<b>Date de création :</b>	1 janvier 1982
<b>Effectif mensuel (URSSAF) :</b>	
<b>Effectif moyen annuel (URSSAF) :</b>	
<b>Effectif de l'organisation (INSEE) :</b>	50 à 99 salariés

**Numéro de TVA intracommunautaire :** FR01186500021

**Adresse :**  
CHAMBRE DEPARTEMENTALE  
D'AGRICULTURE  
22 PL DU FOIRAIL  
65000 TARBES  
FRANCE

**Capital social :**

**Chiffre d'affaires :** ► [Détails](#)

→ [Autres informations sur l'organisme sur « annuaire-entreprises.data.gouv.fr »](#) (ex: fiche d'immatriculation RNCS)

## Formulaire

**J'ai pris connaissance de l'Appel à Projets, par conséquent je suis informé que je ne peux pas candidater à la fois pour être reconnu GIEE et Groupe 30000 :**  Oui

**J'ai identifié que mon projet correspond à un souhait de Reconnaissance en tant que GIEE :**  Oui

**Je suis informé que je peux revenir à tout moment sur mon dossier avec mes identifiants mais que je ne serai plus autorisé à modifier le dossier au delà de la date de fermeture de cette démarche :**  Oui

**Je suis informé que mon collectif peut être accompagné par une structure de son choix mais que le dépôt de la candidature doit être réalisé par la personne morale porteuse qui sera reconnue GIEE :**

Oui

**Je suis informé que l'adresse mail utilisée pour accéder à cette démarche sera l'adresse utilisée par l'administration pour les échanges relatifs à la candidature. :**

Oui

### **Structure porteuse candidate :**

**Raison sociale de la structure candidate :** GDA de Trie-sur-Baïse

**Type de structure candidate :** GDA ou GVA

**Adresse postale de la structure :** CER France, Rue du moulin, 65 220, Trie-sur-Baïse

**Code postal :** 65 219

**Nom et prénom du représentant légal :** Jérôme Sainte-Marie

**Fonction au sein de la structure :** Président

**Courriel :** jerome.saintemarie@laposte.net

**Téléphone :** 06 71 91 47 11

**Copie du Pouvoir habilitant le signataire** Pièce justificative non fournie

**à engager la personne morale candidate ::**

**Copie de la pièce d'identité en cours de validité du représentant signataire de la demande ::** [01\\_GIEE\\_MOSAIC\\_CNI\\_SAINTE\\_MARIE.pdf](#)

**Cette candidature à la Reconnaissance est-elle issue de l'Emergence GIEE ? :** Oui de l'émergence 2021

**Compte-rendu de la phase d'émergence :** [02\\_GIEE\\_MOSAIC\\_CR\\_EMERGENCE.pdf](#)

### **Responsable de suivi du projet :**

**Nom et prénom ::** Maxime CHEOUX DAMAS

**Fonction au sein de la structure ::** Chargé de mission élevage

**Courriel ::** [ingenierie-financiere@hautes-pyrenees.chambagri.fr](mailto:ingenierie-financiere@hautes-pyrenees.chambagri.fr)

**Téléphone ::** 06 16 12 44 96

### **Projet :**

**Intitulé du projet ::** GIEE MOSAIC = Modèles et Outils pour des Systèmes de cultures Agroécologiques Innovants face au Changement climatique

**Chapeau résumé du projet ::** Sur un territoire de Coteaux à dominante polyculture-élevage, un collectif d'éleveurs souhaite travailler à la transition des systèmes visant l'autonomie alimentaire et la qualité sanitaire des troupeaux ovins et bovins viande et bovins lait dans une perspective de maintien de la triple performance économique, sociale et environnementale.

**Resumé du projet ::** Le territoire des Coteaux, au nord-est du département des Hautes-Pyrénées, se caractérise par des productions de

polycultures - polyélevages et des sols à potentiel agronomique limité. La topographie et le morcellement parcellaire ont pour corollaire la présence de structures agricoles de taille moyennes à petites, et un accès au foncier et aux ressources en eau notamment peu aisé.

Le changement climatique et l'augmentation du prix des matières premières ont un impact fort sur les cultures céréalières et notamment le maïs qui coûte toujours plus cher à produire. L'ensemble du territoire, et en particulier l'élevage, concentre des problématiques de renouvellement des générations en agriculture et l'adaptation des systèmes aux enjeux sociétaux (changement climatique, pratiques agro-écologiques, bien-être animal, relocalisation alimentaire, ...).

C'est dans ce contexte complexe que la Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées accompagne les collectifs d'agriculteurs, et en particulier les polyculteurs-éleveurs de la zone pour chercher ensemble des solutions visant à pérenniser une activité agricole qui doit se renouveler, trouver les transitions de systèmes de polyculture-élevage compatibles avec la triple performance économique, sociale et environnementale des exploitations.

Le dispositif GIEE permet aux éleveurs de rechercher collectivement des solutions pour les transitions des systèmes d'élevage sur ce territoire.

Le GIEE s'articulera autour de 4 sujets de travail :

- gagner en autonomie alimentaire pour mieux maîtriser les charges sur son exploitation,
- améliorer les conditions de travail des éleveurs en quantifiant et en qualifiant le travail pour mieux l'appréhender,
- comprendre ses charges de mécanisation pour mieux les maîtriser,
- augmenter la performance technique et sanitaire des élevages en travaillant sur la reproduction et les apports d'oligo-éléments.

L'autonomie alimentaire revêt un intérêt économique certain dans ces systèmes dépendants d'achats extérieurs. La recherche d'autonomie vise à limiter ces achats externes et diminuer les charges, ainsi qu'un intérêt écologique dans la mesure où l'objectif est de supprimer les achats d'aliments

comme le tourteau de soja.

Mieux comprendre ses charges de mécanisation vise à réduire les coûts en optimisant son travail et ses outils, tout en faisant réfléchir les éleveurs sur leurs pratiques et à leurs évolutions vers plus de raisonnement agro-écologique : expérimenter moins de travaux, mieux raisonnés, consommer moins de carburant, limiter la production de gaz à effet de serre.

Le gain en performance technique et l'augmentation de la productivité passe par des animaux suivis de manière plus performante, notamment en lien avec leur état sanitaire. L'étude sur le travail en élevage vise à conforter des systèmes durables et viables en élevage de ruminants, d'améliorer le bien-être de l'éleveur.

Enfin, les actions que les éleveurs du GIEE souhaitent conduire leur permettront d'intégrer plus encore les pratiques agro-écologiques compatibles avec la triple performance des exploitations.

**Description des objectifs :**

Les objectifs du GIEE MOSAIC sont de consolider et développer les connaissances des agriculteurs des Coteaux d'Astarac et de Bigorre en termes de maîtrise technique des pratiques d'élevage, de reconcevoir des systèmes d'élevage "en transition" pour développer l'autonomie alimentaire et gagner en performance économique.

Le projet vise à capitaliser l'expérimentation de nouveaux modèles de systèmes d'élevage avec plus de complémentarité entre ateliers végétaux et animaux, adaptés au contexte économique et environnemental, au risque climatique et à la diminution du nombre d'exploitations.

**Thématique principale :** Autonomie alimentaire des élevages

**Autre thématique au coeur du projet (4 maximum) :**

- Autre thématique :**
- Changements de systèmes
  - diversification des assolements
  - Conditions de travail
  - Démarches de territoires

**Description de chaque action :**

**Nom de l'action :** Améliorer l'autonomie alimentaire des élevages

**Objectifs, contenu :** L'objectif pour les éleveurs est de réduire les achats pour l'alimentation des troupeaux dans l'optique de diminuer la dépendance aux marchés extérieurs et de mieux maîtriser la qualité des fourrages et des compléments alimentaires. Pour y parvenir, le GIEE prévoit : - des réunions bout de champs pour échanger sur le pâturage chez plusieurs agriculteurs engagés, - des expérimentations avec mise en place d'un essai de betterave fourragère, un essai de maïs/lablab, et un essai de maïs population, - une formation sur la réflexion autour de l'assolement pour tendre vers plus d'autonomie en partant des leviers agronomiques et l'établissement des rations pour les troupeaux.

**Calendrier :** Les réunions bout de champs se dérouleront deux à trois fois par an sur les trois années du projet. Les expérimentations se dérouleront en première année et seront reconduites en fonction des résultats et de l'intérêt des agriculteurs. La formation sur la reconception de son assolement pour tendre vers plus d'autonomie alimentaire se fera la première année avec une réunion de deuxième et troisième année pour échanger collectivement sur les cultures fourragères, les cultures auto-consommables, les rotations...

**Indicateurs de résultat :** Ces actions doivent amener les agriculteurs à maîtriser des indicateurs agronomiques pour être capable de faire leur assolement en ayant les surfaces adéquates pour produire une alimentation équilibrée sur l'exploitation. Ils devront aussi viser de meilleures pratiques fourragères (notamment sur le pâturage) pour optimiser l'alimentation du troupeau, la productivité des prairies et maîtriser la charge de travail, tout en maintenant une certaine performance économique.

**Nom de l'action :** Maîtriser les charges de mécanisation

**Objectifs, contenu :** Pour les éleveurs, l'objectif est de mieux comprendre comment sont constituées les charges de mécanisation, au-delà de l'analyse charges opérationnelles ou de structures non adaptée, d'identifier et expliquer les postes de dépenses les plus importants avec l'ambition de trouver des solutions pour les réduire.

**Calendrier :** Pour y contribuer, des réunions d'échange et de sensibilisation à la lecture d'une comptabilité et à l'étude des charges seront conduites par le GIEE. Des fiches individuelles avec les données de chaque exploitation qui servira de base d'échange pour la réunion collective. Des références comptables seront également analysées comme éléments de comparaison. De même, des études comparatives des coûts de mécanisation entre plusieurs stratégies (matériel en propriété, en CUMA, entrepreneur...) sur un outil (semoir mono-graine six rangs par exemple) sont souhaitées par le groupe. Dans le prolongement de ces actions, un outil de calcul d'indicateurs de performance sera envisagé. La réunion d'échange sur les charges de mécanisation se déroulera pendant la phase d'émergence ou pendant la première année. Un format similaire en troisième année est prévu en comparant les résultats au fil des années du GIEE. L'étude comparative sera présentée à l'occasion de la réunion d'échange. D'autres études pourront être réalisées pendant le projet.

**Indicateurs de résultat :** A la fin du GIEE, les éleveurs pourront calculer à titre individuel les indicateurs économiques et de performances liés à leurs charges de mécanisation.

**Nom de l'action :** Améliorer la productivité des troupeaux

**Objectifs, contenu :** L'objectif est d'augmenter la performance du troupeau en améliorant la qualité de l'alimentation et l'état sanitaire des troupeaux. Des outils de gestion de la reproduction (calendriers...) seront expérimentés, ainsi que des échanges sur les outils existants et les techniques des différents éleveurs. Dans l'objectif d'améliorer la qualité des fourrages et l'état sanitaire du troupeau, des analyses de fourrages

précises permettront de mesurer les apports d'oligo-éléments. Ces analyses seront suivies d'ateliers sur le calcul de rations hivernales. Pour les aspects sanitaires, le GIEE souhaite travailler sur la complémentation minérale des vaches et réaliser des profils minéraux pour certains animaux, ce qui permettra d'adapter la complémentation en fonction des carences ou des excès révélés. L'intérêt est d'étudier la pertinence de ces profils minéraux pour les éleveurs et de les sensibiliser à l'importance de l'équilibre minéral de la ration. Le but à terme est que les éleveurs achètent des compléments strictement adaptés aux besoins de leurs troupeaux pour optimiser la ration.

**Calendrier :**

Les échanges sur les outils de reproduction se feront pendant toutes les réunions (bout de champs ou en salle) et la diffusion des outils se fera en direct grâce à un groupe WhatsApp. Les analyses de fourrages se feront tous les ans en automne et les rations seront calculées dans le prolongement. Les profils minéraux des vaches se feront la première année du GIEE, et seront probablement pérennisés si les éleveurs sont intéressés. Une session d'analyse minérale est envisagée annuellement.

**Indicateurs de résultat :**

A la fin du projet, les fourrages devront être de meilleures qualités, les rations seront plus performantes et les animaux seront plus en "état". LA productivité des veaux devrait s'en trouver améliorée dans les élevages. Les analyses de fourrages et les profils minéraux devraient perdurer car ils constituent assurément des outils de gestion fins au service des éleveurs, car ils auront mesuré l'importance du suivi de la qualité des fourrages et des animaux pour optimiser la production.

**Nom de l'action :**

Améliorer le travail en élevage

**Objectifs, contenu :**

L'objectif est de mieux chiffrer le travail dans les élevages pour comprendre et appréhender l'astreinte des éleveurs. Les travaux qui seront engagés par le collectif viseront l'identification des périodes de forte densité du travail et à des échanges entre les agriculteurs lors du bilan annuel. Un outil de type "calculatrice temps de travail" développé par le

réseau des Chambres d'agriculture est identifié pour ce travail. A la demande de certains éleveurs nous échangeront aussi sur le salariat en agriculture et les moyens d'emploi partagé.

### **Calendrier :**

L'outil sera utilisé sur l'ensemble des trois ans et il y aura un point sur les résultats une fois par an en fin d'hiver. Des informations sur le salariat en temps réel via le groupe WhatsApp du GIEE et une réunion permettra de présenter les moyens d'emploi partagés (CUMA, GE...) et d'échanger sur les retours d'expériences.

### **Indicateurs de résultat :**

Les éleveurs auront des références collectives de temps de travail en fonction des stratégies fourragères identifiées, ce qui permettra les échanges et les recherches de solutions pour maîtriser et/ou atténuer la charge de travail lors des périodes sensibles

## **Calendrier :**

**Date de début ::** 05 septembre 2022

**Durée ::** 3 ans

### **Justification d'une durée de 9 ans demandée ::**

### **Perspectives de poursuite des actions du collectif au delà de la durée projet ::**

La réflexion autour de la transition des systèmes en polyculture-élevage est amorcée dans les Coteaux et continuera pour trouver un équilibre économique et social en combinant les obligations réglementaires, les attentes du marché, les enjeux agro-écologiques, mais aussi l'équilibre économique des exploitations.

Les résultats et les retours d'expérience acquis au sein du GIEE MOSAIC seront diffusés via les canaux d'information classiques de la Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées et du réseau des groupes de développement : Le Bulletin Agricole (journal local), réseaux sociaux (Facebook), site internet, réunions de services internes de la Chambre d'agriculture, journées techniques et autres formations

spécifiques.

## Groupe d'agriculteurs engagés dans le projet :

**Nombre d'exploitants agricoles engagés (nombre d'agriculteurs) :**

**Nombre d'exploitations agricoles du projet (unités de production) :**

**dont nombre d'exploitations d'établissement d'enseignement (EPLEFPA) :**

**SAU des membres engagés dans le GIEE (ha) :**

**SAU totale concernée par le projet :**

**Plus-value de l'action collective :**

Certains agriculteurs des Coteaux sont habitués à travailler en collectif avec l'appui technique de la Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées et les groupes de développement agricoles. Au contraire, d'autres éleveurs sont très seuls dans leur métier et ont du mal à prendre du recul sur leur activité.

Le but de cette démarche collectif est aussi de pouvoir toucher des éleveurs plus en marges des dynamiques de groupes.

Le projet vise à monter en compétence individuellement et collectivement. Il doit servir à conserver voire renforcer la dynamique de groupe du territoire. De même, la capitalisation des résultats du GIEE doit être accessible au plus grand nombre, et permettre d'intégrer des jeunes agriculteurs.

En collectif, les Coteaux constituent un territoire dynamique

et volontaire pour mener des projets en groupe (DEPHY, 30000). Les travaux du GIEE seront largement diffusés au sein du GDA et au sein du réseau des groupes de développement départementaux concernés par les systèmes d'élevage similaires.

**Principale orientation de production du groupe :** Polyculture-élevage

**Diagnostic agroécologique :** [03\\_GIEE\\_MOSAIC\\_SYNTHESE\\_DIAGNOSTICS.pdf](#)

**Saisie des agriculteurs engagés dans le GIEE :**

**Nom entreprise :** Mathieu DARRE

**Adresse :** Route de Mirande 65220 Trie-sur-Baïse

Code INSEE : 65452

**Numéro PACAGE :** 065158447

**Nom entreprise :** Jean-Paul DASTUGUE

**Adresse :** Chemin Las Graouettes 65330 Sentous

Code INSEE : 65419

**Numéro PACAGE :** 065005794

**Nom entreprise :** Maxime BRUZAUD

**Adresse :** Rue Andre Fernandez 65220 Trie-sur-Baïse

Code INSEE : 65452

**Numéro PACAGE :** 065158119

**Nom entreprise :** LEGTA Jean MONNET

**Adresse :** 11 Promenade des Acacias 65500 Vic-en-Bigorre

Code INSEE : 65460

**Numéro PACAGE :** 065011151

**Nom entreprise :** GAEC de la Rivière

**Adresse :** Chemin de la Rivière 65190 Moulédous

Code INSEE : 65324

**Numéro PACAGE :** 065159989

**Nom entreprise :** Laurent SERIN

**Adresse :** 11 Chemin de Barraquès 65190 Orioux

Code INSEE : 65337

**Numéro PACAGE :** 065154079

**Nom entreprise :** EARL SOULES-CHARLIN

**Adresse :** 313 Chemin de Peyraille 65330 Libaros

Code INSEE : 65274

**Numéro PACAGE :** 065158624

**Nom entreprise :** Ghislain LARAN

**Adresse :** Chemin de Peydecazès 65220 Puydarrieux

Code INSEE : 65374

**Numéro PACAGE :** 065155605

**Saisie des sièges  
d'exploitation des  
agriculteurs engagés :**



Géoportail/MNHN | Etalab - avril 2022 | © Etalab © OpenMapTiles ©  
auteurs OpenStreetMap

### Sélections utilisateur

Un point situé à 43°19'34"N 0°22'30"E

Mathieu DARRE

Un point situé à 43°19'26"N 0°22'43"E

Maxime BRUZAUD

Un point situé à 43°15'59"N 0°23'16"E

Jean-Paul DASTUGUE

Un point situé à 43°14'43"N 0°17'7"E

Laurent SERIN

Un point situé à 43°17'56"N 0°24'11"E

Ghislain LARAN

Un point situé à 43°13'16"N 0°13'58"E

GAEC de la rivière

Un point situé à 43°15'32"N 0°24'10"E  
EARL SOULES CHARLIN

Un point situé à 43°22'57"N 0°2'54"E  
LEGTA Jean MONNET

**Engagement des exploitants sous forme de liste :**

[04\\_GIEE\\_MOSAIC\\_LISTE\\_EXPLOITANTS.xls](#)

## Territoire du projet :

**Nom du territoire principal auquel se rattache le projet ::** Les Côteaux

**Type de territoire ::** Autres

**Caractéristiques générales du territoire en lien avec le projet ::**

Les Coteaux correspondent au quart nord-est du département des Hautes-Pyrénées. Ils regroupent trois petites régions agricoles : les Coteaux de Bigorre, les Coteaux de Gascogne et les Coteaux d'Astarac. C'est un territoire alternant des terres planes et facilement cultivables et des prés ou des bois avec des pentes importantes. Cela en fait un important territoire de polyculture-élevage avec une orientation plus ou moins intensive.

L'augmentation des cours des matières premières et les tensions sur le marché de la viande, mais aussi la réduction des soutiens publics sur les systèmes polyculture-élevage, ont complexifié la situation des éleveurs du territoire.

Cela pousse un certain nombre d'éleveurs à chercher à changer de système pour diminuer leur dépendance aux achats extérieurs. Renforcer la part d'herbe dans les assolements et les rations est une des pistes majeure pour les éleveurs de ruminants dans la mesure où elle reste le fourrage le plus équilibré et le moins cher. C'est déjà dans cette optique que plusieurs éleveurs se sont engagés dans des démarches de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques en système herbager en 2019 (Il y a donc un PAEC sur une partie du territoire).

C'est dans cette optique que le GDA de Trie-sur-Baïse

travaille sur les systèmes d'élevage et souhaite aller plus loin avec l'opportunité d'élargir un peu le groupe à tous les éleveurs du territoire, que le collectif souhaite travailler au sein d'un GIEE.

## Partenariat, autres membres :

**Le collectif est-il impliqué dans Ecophyto? :** Oui

**Le collectif est-il impliqué dans l'enseignement? :** Non

### Partenariat: :

**Partenaire: :** FDCUMA 65

**Partenaire: :** LEGTA Jean MONNET

**Partenaire: :** Association de Développement Agricole des Côteaux du Magnoac

### Membres non agriculteur : :

## Argumentaire à l'appui de la candidature :

**Argumentaire :** 05\_GIEE\_MOSAIC\_ARGUMENTAIRE.pdf

## Budget et plan de financement prévu des actions

**Plan de financement prévisionnel des actions pour toute la durée du GIEE :** 06\_GIEE\_MOSAIC\_BUDGET.pdf

**Sollicitez-vous une aide à l'animation du GIEE via une candidature à l'AAP Animation GIEE en** Oui

2022 ? :

## Animation du collectif

**Nom de la structure choisie pour l'Animation :** Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées

**Type de structure choisie :** Chambre d'agriculture

**Nom et prénom de l'animateur :** Maxime CHEOUX DAMAS

**Courriel animateur :** m.cheoux-damas@hautes-pyrenees.chambagri.fr

**Annexe engagement organisme d'accompagnement signée :** [07\\_GIEE\\_MOSAIC\\_ENGAGEMENT\\_ANIMATION.pdf](#)

## Capitalisation des résultats du collectif

**Nom de la structure choisie pour la capitalisation :** Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées

**Type de structure choisie pour la capitalisation :** Chambre d'agriculture

**NouAnnexe engagement organisme de capitalisation :** [08\\_GIEE\\_MOSAIC\\_ENGAGEMENT\\_CAPITALISATION.pdf](#)

## Image

**Photo(s) représentative(s) du groupe :** [09\\_GIEE\\_MOSAIC\\_PHOTO.jpg](#)

## Autres pièces justificatives

**Copie du certificat d'immatriculation indiquant le n°SIRET** [10\\_GIEE\\_MOSAIC\\_ATTESTATION\\_IMMAT\\_GDA\\_TRIE.pdf](#)

**dûment attribué. :**

**Copie des statuts de la personne morale dûment déposés et enregistrés : :** [11\\_GIEE\\_MOSAIC\\_STATUTS\\_GDA\\_TRIE.pdf](#)

**Copie pour une association de la publication au JO ou le récépissé de déclaration à la préfecture : :** [12\\_GIEE\\_MOSAIC\\_ATTESTATION\\_JO\\_GDA\\_TRIE.pdf](#)

**Copie pour les sociétés de l'extrait K-bis ou l'inscription au registre ou répertoire concerné : :** Pièce justificative non fournie

**Liste des membres de la personne morale : :** [13\\_GIEE\\_MOSAIC\\_MEMBRES\\_GDA\\_TRIE.pdf](#)

**Tout document démontrant que les exploitants agricoles engagés dans le projet détiennent la majorité des voix dans l'instance décisionnelle : :** [14\\_GIEE\\_MOSAIC\\_PV\\_CONSTITUTION\\_GIEE\\_GDA\\_TRIE.pdf](#)

**Copie du procès-verbal de la réunion de l'organe délibérant de la personne morale candidate approuvant le projet : :** [15\\_GIEE\\_MOSAIC\\_PV\\_ENGAGEMENT\\_GDA\\_TRIE.pdf](#)

**Tout autre élément que je souhaite transmettre à l'administration : :**

**Toute autre pièce que je souhaite transmettre à l'administration : :** [16\\_GIEE\\_MOSAIC\\_ENGAGEMENTS\\_EXPLOITANTS.pdf](#)

## Engagements du demandeur :

**J'accepte les mentions légales ::**      Oui

**J'autorise ::**      Oui

**Je certifie ::**      Oui

**Je m'engage en cas de reconnaissance GIEE ::**      Oui

**Pièces post-instruction :**      Pièce justificative non fournie

DRAAF Occitanie

R76-2022-09-13-00006

Arrêté portant reconnaissance de GIE Erboressens en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) au titre du projet : ERBORESSENS : Dynamique collective agroécologique entre producteurs de plantes à parfum, aromatiques et médicinales sur plusieurs terroirs d Occitanie

le 13 septembre 2022

## Arrêté portant reconnaissance de **GIE ERBORESSENS** en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

Numéro de l'arrêté : **AGRI 2022 R76 308**

Le préfet de la région Occitanie,

Vu

- la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, notamment son article 3 ;
- le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 à L. 315-6, D. 315-1 à D. 315-9 et R. 313-45 à R. 313-46 ;
- le décret n° 2014-1173 du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et environnemental ;
- le décret n°2015-467 du 23 avril 2015 relatif à la compétence et aux modalités d'intervention de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural sur les demandes de reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental ;
- l'appel à candidatures à la reconnaissance GIEE ouvert pour 2022 en région Occitanie ;
- l'avis de la présidente du conseil régional Occitanie consultée le 4 juillet 2022 ;
- l'avis de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural consultée le 4 juillet 2022 ;
- l'arrêté portant délégation de signature du préfet de la région Occitanie à Florent GUHL, Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie du 15 mars 2021;

Considérant la demande de reconnaissance GIEE déposée auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie par GIE ERBORESSENS en date du 21 avril 2022;

Sur proposition du Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie,

Arrête :

### **Article 1er –**

En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime,  
GIE ERBORESSENS,  
dont le siège social est situé LD EGALIERES 12230 NANT,  
est reconnu comme groupement d'intérêt économique et environnemental au titre du projet:

**ERBORESSENS : Dynamique collective agroécologique entre producteurs de plantes à parfum, aromatiques et médicinales sur plusieurs terroirs d'Occitanie.**

Le GIEE a choisi GIE ERBORESSENS pour son accompagnement, et GIE ERBORESSENS comme organisme de développement.

Pour ce projet, la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural a émis les recommandations suivantes :

Le partenariat mérite d'être davantage ouvert.

La liste des adhérents de ce GIEE est la suivante :

GAEC Aromaterre Nant	Eric et Marie Christine Darley	GAEC	eric@darley.fr	Egalières 12230
GAEC de Montjardin Montjardin 30750	Patrice, Yolande, Manon Altounian Lanuéjols	GAEC	contact@ducaussenoir.fr	
SARL Aromatiques d'Homs contact@aromatiquesdularzac.com	Romain Debord et Marion Renoud-Lias Les Homs du Larzac	SARL 12230	Nant	
DUHAMEL Soubès	Virginie	Entreprise individuelle	loupchat5@gmail.com	Les Rials 34700
FABRE Séverac d'Aveyron	Emilie	Entreprise individuelle	emili3fabre@hotmail.fr	Le Mas Lapanouse 12140
GELY 12140	François Séverac d'Aveyron	Entreprise individuelle	lavande12@orange.fr	50 route de la Fontaine
LE LEU bat C appartement 13	Marie-Laure	Entreprise individuelle 12270 La Fouillade	mlorloup@gmail.com	Résidence la Brunarie
GAEC Petit pont et Buisson 34725 Jonquières		GAEC	fleursdegarrigue@gmail.com	261 Route de Saint-André
POREE Arre	Arnaud	Entreprise individuelle	arnaudporee@gmail.com	Les Tres Toullières 30120
RIOT 34500	Yannick Béziers	Entreprise individuelle	yriot.ppambio@gmx.fr	Traverse de Colombiers

Les actions prévues sont les suivantes :

Action 1 : Consolider nos compétences techniques pour améliorer leurs pratiques agroécologiques

Action 2 : Structurer le collectif pour valoriser les productions de haute qualité du groupe sur les différents marchés

Le détail des actions prévues et de leurs indicateurs de suivi et de résultat figure dans la copie de la demande de Reconnaissance annexée au présent arrêté.

#### Article 2 –

Cette reconnaissance est valable à compter de la date de publication du présent arrêté pour **3 ans**.

Pendant cette période, GIE ERBORESSENS porte sans délai à la connaissance du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt toute modification de la personne morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de reconnaissance.

#### Article 3 -

GIE ERBORESSENS est tenu de fournir à la DRAAF un **bilan final au terme de la période de reconnaissance**.

Pour chaque action prévue lors de la demande de Reconnaissance, ce bilan devra renseigner les effets produits et les indicateurs.

**Article 4 –**

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Annexe: Copie de la demande de reconnaissance.

Fait à Toulouse,

Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur régional de l'Alimentation, de  
l'Agriculture et de la Forêt



Florent Guhl

[demarches-simplifiees.fr](https://www.demarches-simplifiees.fr)

# Appel à Projets GIEE 2022 pour la Reconnaissance des Groupements... > Dossier n° 7548232 (en instruction)

Déposé le : 21 avril 2022

## Identité du demandeur

<b>Email :</b>	gie.erboressens@gmail.com
<b>Dénomination :</b>	GIE ERBORESSENS
<b>SIRET :</b>	89962255900016
<b>Forme juridique :</b>	Groupement d'intérêt économique (GIE)
<b>Libellé NAF :</b>	Vente à distance sur catalogue spécialisé
<b>Code NAF :</b>	4791B
<b>Date de création :</b>	7 mai 2021
<b>Effectif mensuel (URSSAF) :</b>	
<b>Effectif moyen annuel (URSSAF) :</b>	
<b>Effectif de l'organisation (INSEE) :</b>	
<b>Numéro de TVA intracommunautaire :</b>	FR23899622559

**Adresse :**  
GIE ERBORESSENS  
LD EGALIERES  
12230 NANT  
FRANCE

**Capital social :**

**Chiffre d'affaires :** ► Détails

→ [Autres informations sur l'organisme sur « annuaire-entreprises.data.gouv.fr »](#) (ex: fiche d'immatriculation RNCS)

## Formulaire

**J'ai pris connaissance de l'Appel à Projets, par conséquent je suis informé que je ne peux pas candidater à la fois pour être reconnu GIEE et Groupe 30000 :** Oui

**J'ai identifié que mon projet correspond à un souhait de Reconnaissance en tant que GIEE :** Oui

**Je suis informé que je peux revenir à tout moment sur mon dossier avec mes identifiants mais que je ne serai plus autorisé à modifier le dossier au delà de la date de fermeture de cette démarche :** Oui

**Je suis informé que mon collectif peut être accompagné par une structure de son choix mais que le dépôt de la candidature doit être réalisé par la personne morale porteuse qui sera reconnue GIEE :** Oui

**Je suis informé que l'adresse mail utilisée pour accéder à cette démarche sera l'adresse utilisée par l'administration pour les échanges relatifs à la candidature. :** Oui

**Structure porteuse candidate :**

**Raison sociale de la structure candidate :** GIE ERBORESSENS

**Type de structure candidate :** GIE

**Adresse postale de la structure :** Egalières

**Code postal :** 12 230

**Nom et prénom du représentant légal :** DARLEY Eric

**Fonction au sein de la structure :** Président

**Courriel :** eric@darley.fr

**Téléphone :** 06 03 04 07 41

**Copie du Pouvoir habilitant le signataire à engager la personne morale candidate :** Pièce justificative non fournie

**Copie de la pièce d'identité en cours de validité du représentant signataire de la demande :** [Passeport eric.jpg](#)

**Cette candidature à la Reconnaissance est-elle issue de l'Émergence GIEE ? :** Oui de l'émergence 2021

**Compte-rendu de la phase d'émergence :** [bilan actions pour démarche simplifiée bilan.xlsx](#)

**Responsable de suivi du projet :**

**Nom et prénom :** NG FOK Nerea

**Fonction au sein de la structure :** Animatrice

**Courriel :** gie.erboressens@gmail.com

**Téléphone ::**

06 64 47 61 44

## **Projet :**

**Intitulé du projet ::**

ERBORESSENS : Dynamique collective agroécologique entre producteurs de plantes à parfum, aromatiques et médicinales sur plusieurs terroirs d'Occitanie

**Chapeau résumé du projet ::**

Réunies en GIE, nos fermes sont réparties sur plusieurs terroirs d'Occitanie préservés, avec des productions en AB complémentaires et recherchées par les consommateurs. Notre collectif permet d'améliorer nos pratiques et trouver de nouveaux débouchés, par les échanges et la mutualisation des moyens.

**Resumé du projet ::**

Malgré un contexte porteur, la filière PPAM occitane est peu structurée: peu d'appui technique, fermes éloignées entre elles... Installés pour la plupart ces 5 dernières années, nous avons besoin pour pérenniser nos fermes d'améliorer nos pratiques culturales et trouver de nouveaux débouchés.

Malgré la distance entre nos fermes, notre collectif est support pour échanger nos savoirs et mutualiser les moyens financiers, humains (animation, accompagnement technique...) et matériels (commandes et commercialisation groupées). Nous mobiliserons donc un accompagnement technique diversifié (interne et externe) et dans une logique de montée en compétences progressive, harmonisée et qui s'inscrit sur toute la durée du projet et au-delà.

Nous souhaitons tout d'abord renforcer

nos compétences techniques en itinéraire biologique et améliorer notre gestion de l'enherbement et de la fertilité des sols pour avoir de meilleurs rendements tout en ayant une gestion efficace des ressources (sol, eau, biodiversité). Également conforter nos savoirs-faire au niveau de la transformation des plantes (séchage, distillation). Enfin nous souhaitons renforcer nos compétences au niveau de la commercialisation et de la réglementation associée, pour trouver de nouveaux débouchés rémunérateurs en circuits courts et longs, et les sécuriser dans le temps.

Nous serons en lien étroit avec les organismes et groupements de producteurs de la filière PPAM de la Région Occitanie pour partager les résultats du projet.

### **Description des objectifs :**

L'objectif général du projet vise à consolider les fermes des producteurs du GIE (récemment installés ou ayant récemment diversifié en PPAM) en améliorant leurs pratiques agroécologiques et en valorisant leurs productions de haute qualité sur les différents marchés (circuits courts et longs).

Il se décline sur plusieurs volets :

- technique : renforcement des compétences techniques des producteurs en itinéraire biologique et amélioration de leurs pratiques culturales (notamment sur la gestion de l'enherbement et de la fertilité des sols) pour de meilleurs rendements tout en ayant une gestion efficace des ressources (sol, eau, biodiversité) ; acquisition et mutualisation de savoirs-faire au niveau de la transformation des plantes (séchage,

distillation) ; recherche de variétés adaptées aux terroirs et répondant à des demandes particulières d'acheteurs.

Pour ce volet, des partenariats ont été initiés avec des organismes techniques (Pymba-Ppam-Expertises, CRIEPPAM, ITEIPMAI) et avec d'autres groupements d'agriculteurs (BioOrbPpam, Quercy PPAM, ...).

- économique : valorisation commerciale diversifiée des produits en circuits courts et longs, renforcement des compétences des producteurs au niveau de la commercialisation et de la réglementation associée, pour trouver de nouveaux débouchés rémunérateurs et les sécuriser dans le temps, les producteurs restant autonomes et responsables de la vente de leurs productions (le GIE n'a pas vocation à être un intermédiaire commercial mais permet une négociation et une mutualisation des risques commerciaux en groupe).

Pour ce volet, des partenariats avec des acteurs économiques de la filière aval (grossistes, transformateurs, ...) dans une démarche de commerce équitable sont recherchés.

- social : organisation collective de producteurs sur des territoires différents et éloignés, création d'espaces d'échanges et de rencontres entre producteurs isolés (en présentiel ou en distanciel, synchrones ou asynchrones), favorisation de la solidarité et de l'entraide via la mutualisation des moyens

Pour ce volet, l'animation internalisée est primordiale afin de coordonner les différentes temps collectifs et piloter l'action globale du projet, tout en maintenant une gouvernance

participative, collective et efficace par les producteurs.

Les résultats des actions seront capitalisés pour les bénéficiaires directs du projet (producteurs du groupe) au niveau technique : sur l'évolution des pratiques des fermes du GIEE (diagnostics, bilans collectifs annuels de suivi technique, retours d'expérience des producteurs) et sur les connaissances acquises pendant le projet (rédaction de documents synthèses sous différents formats numériques, partage de documents de référence via l'espace collaboratif interne YesWiki en ligne). Et également au niveau organisationnel : sur l'évolution de la dynamique collective et partenariale en lien avec la mise en œuvre des actions du projet (bilans collectifs annuels en AG) et sur la structuration du collectif et sa pérennisation dans le temps (documents de gestion interne).

Les résultats du projet seront partagés aux producteurs d'autres collectifs en Occitanie au travers d'échanges (informels ou dans réunions de filière), d'actions mutualisées (formations ou journées techniques, salons) ou bien de documents synthétiques du projet. Nous nous appuierons sur l'Interbio Occitanie et la Chambre Régionale d'Agriculture pour une diffusion facilitée de ces informations auprès de l'ensemble des acteurs de la filière Occitanie.

**Thématique principale :**

Démarches de filières et signes de qualité

**Autre thématique au coeur du projet (4 maximum) :**

**Autre thématique :**

- Agriculture biologique
- Mutualisation des outils de production

**Description de chaque action :****Nom de l'action :**

Consolider nos compétences techniques pour améliorer leurs pratiques agroécologiques

**Objectifs, contenu :**

Installés pour la plupart ces 5 dernières années, nous avons besoin pour pérenniser nos fermes d'acquérir des compétences techniques afin d'évoluer dans nos pratiques culturales. Pour ce faire, nous mobiliserons un accompagnement technique diversifié (interne et externe) et dans une logique de montée en compétences progressive, harmonisée à l'échelle du groupe et qui s'inscrit sur toute la durée du projet et au-delà. Nous souhaitons tout d'abord renforcer nos compétences techniques en itinéraire biologique et améliorer notre gestion de l'enherbement et de la fertilité des sols pour avoir de meilleurs rendements tout en ayant une gestion efficace des ressources (sol, eau, biodiversité). Suite à une première formation technique de base sur l'implantation de cultures PPAM organisée en novembre 2021 avec Pierre-Yves Mathonnet, gérant de la société Pymba-Ppam-Expertises, nous l'avons sollicité pour faire suivi technique annualisé de nos fermes à partir de 2022 et ainsi bénéficier de son expertise technique en productions PPAM. D'autre part, nous bénéficions en interne de savoirs-faire au niveau de la transformation des plantes (séchage, distillation) par certains membres de notre groupe, qui sécurisent

le groupe notamment dans la recherche de débouchés en filière longue. Néanmoins, nous avons également souhaité que le groupe monte en compétences progressivement sur les process de transformation notamment dans la vente des produits en petite quantité, valorisés dans les circuits courts. Après une formation organisée avec le CRIEPPAM en février 2022, nous souhaitons poursuivre dans la mutualisation de ces savoir-faire et en partenariat avec le CRIEPPAM pour une expertise notamment dans un matériel futur adapté aux besoins du groupe (investissements collectifs dans un ou plusieurs alambics). Enfin, nous continuerons à échanger et participer à des événements organisés par les organismes techniques de la filière (CRIEPPAM, ITEIPMAI, Interbio Occitanie, Chambre d'Agriculture Régionale...). Nous serons en lien étroit avec les autres groupements de producteurs PPAM de la Région Occitanie. Nous nous sommes récemment rapprochés de l'association Quercy PPAM sur leur projet de développement d'une variété locale (lavande du Quercy) en lien avec le CRIEPPAM afin de répondre à une demande d'un parfumeur. Également nous partageons les mêmes préoccupations que le groupe de producteurs PPAM de la Chambre d'Agriculture de l'Aude sur l'établissement de coûts de production en PPAM : c'est un travail que nous pourrions mener conjointement en faisant appel à Pymba-Ppam-Expertises et à la Chambre d'agriculture des Alpes de Haute Provence qui a initié localement un travail à ce sujet. Moyens dédiés à l'action : - En interne : animation salariée et savoir-faire technique de certains producteurs - En

externe : expertise technique par des prestataires via partenariats (Pymba-Ppam-Expertises, CRIEPPAM...) et mutualisation avec d'autres groupements de producteurs PPAM (BioOrbPpam, Quercy Ppam, Chambre d'Agriculture de l'Aude...) Objectifs environnementaux, économiques et sociaux visés (effets attendus de l'action) : - renforcement de nos compétences techniques en itinéraire biologique - amélioration de nos pratiques culturelles pour de meilleurs rendements tout en ayant une gestion efficace des ressources - acquisition et mutualisation de savoirs-faire au niveau de la transformation des plantes (séchage, distillation) ; - recherche de variétés adaptées aux terroirs et répondant à des demandes particulières d'acheteurs. - favorisation de la solidarité et de l'entraide via la mutualisation des moyens

Caractère innovant et exemplaire : L'accompagnement technique diversifié (interne et externe) et dans une logique de montée en compétences progressive, harmonisée à l'échelle du groupe et qui s'inscrit sur toute la durée du projet et au-delà. Notamment le partenariat avec Pymba-Ppam-Expertises, expert hors Région, pour un suivi technique annualisé. Le partage de savoir-faire entre producteurs répartis sur des terroirs différents dans 3 départements limitrophes de la Région Occitanie au travers de l'utilisation d'outils numériques (mutualisation de documents techniques dans une base de données documentaire en ligne). Le choix de variétés et l'expérimentation de nouvelles plantes pour répondre à des demandes particulières d'acheteurs (lien étroit entre l'action 1 et 2) avec un souci de sélection et valorisation de variétés adaptées aux

terroirs, voire locales. Capitalisation et diffusion des résultats : - Réalisation de diagnostics, bilans collectifs annuels de suivi technique - Rédaction de documents synthèses des rencontres sous différents formats numériques - Partage de documents de référence via l'espace collaboratif interne YesWiki en ligne

**Calendrier :**

01/06/2022 - 31/05/2025

**Indicateurs de résultat :**

- Qualitatifs : meilleure gestion de l'itinéraire culturel sur nos fermes (bilans collectifs annuels, diagnostics) - Quantitatifs : nombre de journées de suivi technique et/ou de formation organisées (3 par an) nombre d'hectares plantés en PPAM entre le début et la fin du projet nombre de documents techniques partagés

**Nom de l'action :**

Structurer le collectif pour valoriser les productions de haute qualité du groupe sur les différents marchés

**Objectifs, contenu :**

Malgré une conjoncture économique porteuse au niveau national et régional, la filière PPAM occitane est peu structurée et en tant que producteurs, nous sommes peu accompagnés dans la commercialisation de nos produits. La plupart d'entre nous avons développé individuellement des circuits de commercialisation en vente directe. Nous souhaitons par le biais du collectif améliorer nos connaissances sur le marché, renforcer nos compétences au niveau de la commercialisation et de la réglementation associée, pour trouver de nouveaux débouchés rémunérateurs et les sécuriser dans le temps. Dans un premier

temps, nous nous organisons collectivement pour répondre aux demandes sur le marché de demi-gros. En effet, pour sécuriser nos ventes dans le temps et dans un contexte de filière longue peu structurée et défavorable pour les petits producteurs, nous cherchons des acteurs économiques de la filière aval (grossistes, transformateurs, ...) engagés dans une démarche de commerce équitable avec qui établir un contrat d'approvisionnement pluriannuel. Nous avons ainsi initié un travail de positionnement collectif sur les éléments de négociation d'un tel contrat. Nous nous appuyons pour cela sur l'expertise d'un avocat spécialisé en droit rural ayant accompagné des organisations de producteurs en élevage, Thierry Jouanneteau, pour formaliser les termes d'un tel contrat. Pour mieux se positionner sur ce marché, nous continuerons à participer à des événements d'affaires organisés par l'Interbio et la Région Occitanie et à faire intervenir en formation également des personnes ressources (anciens chargés d'achat) ayant travaillé étroitement avec des acheteurs en filière longue sur la réglementation, la négociation commerciale... Avec une connaissance croissante du marché de demi-gros, nous espérons faire valoir l'intérêt d'une contractualisation pluriannuelle auprès de potentiels acheteurs. D'autre part, nous avons à cœur de rester autonomes et responsables dans la commercialisation de nos produits. C'est pourquoi nous nous sommes regroupés en GIE, qui n'a pas vocation à être un intermédiaire commercial mais un support pour la négociation collective des producteurs et pour la gestion collective des risques commerciaux. Nous ne

souhaitons pas entrer dans un schéma d'intégration au niveau commercial. C'est pourquoi, nous devons mener un travail de fond pour structurer un fonctionnement interne pour répondre aux acheteurs et à d'éventuelles sollicitations d'adhésion de nouveaux producteurs (règlement intérieur, outils de communication interne, de suivi des clients, ...). Pour pérenniser le groupe, celui-ci doit poursuivre le travail d'accompagnement de discussion sur les valeurs communes du groupe et un règlement intérieur qui permettra ensuite d'aller vers des engagements contractuels commerciaux ou de mutualisation de moyens matériels. Au travers de la création d'outils de communication (site internet, dépliant...) et au démarchage commercial initié, une quinzaine d'acheteurs ont été contactés en 2021-2022, ce qui a permis d'écouler quelques stocks de produits. Le GIE Erboressens reste néanmoins encore peu connu par les acheteurs de la filière PPAM. Enfin nous avons le souhait de poursuivre la création d'une identité commune visuelle et commerciale par le développement d'une gamme Erboressens de produits (catalogue produits, logo, meuble de présentation des produits...) qui pourra ouvrir également de nouveaux débouchés plus rémunérateurs en vente directe. Moyens dédiés à l'action : - En interne : animation salariée - En externe : expertise technique par des prestataires via partenariats (Pymba-Ppam-Expertises, Cabinet Jouanneteau, autres personnes ressources ayant travaillé étroitement avec des acheteurs en filière longue), conseil filière par des organismes agricoles (Interbio, Chambre Régionale d'Occitanie) et mutualisation avec d'autres

groupements de producteurs PPAM (BioOrbPpam, Quercy Ppam, Chambre d'Agriculture de l'Aude...) Objectifs économiques et sociaux visés (effets attendus de l'action) : - renforcement de nos compétences commerciales et sur la réglementation associée - augmentation et sécurisation de nos revenus - amélioration de nos conditions de production (visibilité dans le temps) - favorisation de la solidarité et de l'entraide via la mutualisation des moyens - valorisation des produits issus de petites fermes agro-écologiques en filière longue

Caractère innovant et exemplaire : Le collectif ne se substitut pas à l'engagement individuel des producteurs : les producteurs restant autonomes et responsables dans la commercialisation de leurs produits, le GIE n'ayant pas vocation à être un intermédiaire commercial mais un support pour la négociation collective des producteurs. Nous ne souhaitons pas entrer dans un schéma d'intégration au niveau commercial. Nous n'avons pas à ce jour pas connaissance d'autres exemples d'une telle organisation collective commerciale dans la filière. La complémentarité des productions et la mutualisation des risques commerciaux entre producteurs pour aller chercher de nouveaux débouchés commerciaux à la fois en filière longue mais en circuits courts L'organisation collective commerciale de producteurs sur des territoires différents et éloignés tout en maintenant une gouvernance participative, collective et efficace Le choix de variétés et l'expérimentation de nouvelles plantes pour répondre à des demandes particulières d'acheteurs (lien étroit entre l'action 1 et 2) avec un souci de sélection et valorisation de variétés

adaptées aux terroirs, voire locales.  
Capitalisation et diffusion des résultats : -  
Réalisation de bilans collectifs annuels sur  
la commercialisation - Rédaction de  
documents synthèses des rencontres sous  
différents formats numériques - Partage  
de documents de référence et de gestion  
via l'espace collaboratif interne YesWiki en  
ligne

**Calendrier :** 01/06/2022 - 31/05/2025

**Indicateurs de résultat :**

- Qualitatifs : meilleure connaissance du marché et des différents acheteurs (documents sur la demande des acheteurs : tableau d'achats – produits, quantités, prix..., cahiers des charges...)  
augmentation des ventes de produits (bilans annuels) plantation de variétés en lien avec la demande des acheteurs (bilans annuels) - Quantitatifs : nombre d'outils supports à la commercialisation créés par le groupe nombre d'acheteurs démarchés nombre de documents sur le marché partagés

## Calendrier :

**Date de début ::** 01 juin 2022

**Durée ::** 3 ans

**Justification d'une durée de 9 ans demandée ::**

**Perspectives de poursuite des actions du collectif au delà de la durée projet ::** Les actions du collectif pourront se poursuivre au-delà de la durée du projet, notamment par le renforcement de la mutualisation des moyens matériels entre producteurs (investissements dans des outils collectifs de production, de

transformation et/ou de  
commercialisation).

## Groupe d'agriculteurs engagés dans le projet :

<b>Nombre d'exploitants agricoles engagés (nombre d'agriculteurs) ::</b>	10
<b>Nombre d'exploitations agricoles du projet (unités de production) ::</b>	10
<b>dont nombre d'exploitations d'établissement d'enseignement (EPLEFPA) ::</b>	0
<b>SAU des membres engagés dans le GIEE (ha) ::</b>	636
<b>SAU totale concernée par le projet ::</b>	212

**Plus-value de l'action collective :**

La plus-value de l'action collective se traduit par :

- la complémentarité des productions pour proposer une gamme de produits élargie recherchée par les acheteurs
- l'accès à de nouveaux débouchés (transformateurs, grossistes en filière longue et boutiques en circuits courts)
- l'accès et le partage facilités de savoirs et de savoir-faire (échanges informels entre producteurs, formations et interventions d'experts dans différents domaines, capitalisation de références technico-économiques...)
- un partage des coûts par la mutualisation des moyens humains et matériels (prestations, commandes groupées, mise à disposition d'outils agricoles...)
- une meilleure gestion des risques sur les fermes au niveau de la production et de la commercialisation (entraide et solidarité entre producteurs)
- une meilleure visibilité d'action au sein de la filière PPAM en Occitanie

**Principale orientation de production du groupe :**

Horticulture - pépinière - PAPAM

**Diagnostic agroécologique :**

[Synthèse des diagnostics.pdf](#)

**Saisie des agriculteurs engagés dans le GIEE :****Nom entreprise :**

GAEC Aromaterre

**Adresse :**

Egalières 12230 Nant

**Numéro PACAGE :**

012043445

**Nom entreprise :**

GAEC de Montjardin

**Adresse :** Montjardin 30750 Lanuéjols  
Code INSEE : 30139

**Numéro PACAGE :** 030000227

**Nom entreprise :** SARL Aromatiques d'Homs

**Adresse :** Les Homs 12230 Nant

**Numéro PACAGE :** 012042451

**Nom entreprise :** DUHAMEL Virginie

**Adresse :** Rials 34700 Soubès  
Code INSEE : 34304

**Numéro PACAGE :**

**Nom entreprise :** FABRE Emilie

**Adresse :** Le Mas (Lapanouse) 12150 Sévérac  
d'Aveyron

**Numéro PACAGE :** 012041075

**Nom entreprise :** GELY François

**Adresse :** 50 Route de la Fontaine 12150 Sévérac  
d'Aveyron  
Code INSEE : 12270

**Numéro PACAGE :** 012043536

**Nom entreprise :** LE LEU Marie-Laure  
**Adresse :** Residence la Brunarie 12270 La Fouillade  
Code INSEE : 12105  
**Numéro PACAGE :** 012042493

**Nom entreprise :** GAEC Petit pont et Buisson  
**Adresse :** 261 Route de Saint-André 34725  
Jonquières  
**Numéro PACAGE :** 034025908

**Nom entreprise :** POREE Arnaud  
**Adresse :** Chemin des Trestouilleres 30120 Arre  
Code INSEE : 30016  
**Numéro PACAGE :** 030168205

**Nom entreprise :** RIOT Yannick  
**Adresse :** Traverse de Colombiers 34500 Béziers  
Code INSEE : 34032  
**Numéro PACAGE :** 034024561

**Saisie des sièges d'exploitation des agriculteurs engagés :**



### Sélections utilisateur

Une aire de surface 1 295,3 m<sup>2</sup>

Marie-Laure LE LEU

Une aire de surface 338,3 m<sup>2</sup>

GAEC AROMATERRE

Une ligne longue de 79,8 m

François GELY

Une ligne longue de 116,0 m

Emilie FABRE

Une ligne longue de 155,1 m

Arnaud POREE

Une ligne longue de 94,0 m

GAEC Petit pont et Buisson

Une ligne longue de 56,7 m

Yannick RIOT

Une ligne longue de 52,9 m

SARL Aromatiques d'Homs

Une ligne longue de 21,5 m

Virginie DUHAMEL

Une ligne longue de 306,2 m  
GAEC de Montjardin

### Parcelles cadastrales

Parcelle n° 718 - Feuille 000 B - 4407 m<sup>2</sup>  
Marie-Laure LE LEU

Parcelle n° 80 - Feuille 000 V - 590 m<sup>2</sup>  
GAEC AROMATERRE

Parcelle n° 8 - Feuille 123 ZS - 1766 m<sup>2</sup>  
François GELY

Parcelle n° 49 - Feuille 123 ZO - 16240 m<sup>2</sup>  
Emilie FABRE

Parcelle n° 256 - Feuille 000 C - 1360 m<sup>2</sup>  
Arnaud POREE

Parcelle n° 395 - Feuille 000 AB - 1308 m<sup>2</sup>  
GAEC Petit pont et Buisson

Parcelle n° 131 - Feuille 000 AH - 2061 m<sup>2</sup>  
Yannick RIOT

Parcelle n° 348 - Feuille 000 F - 2689 m<sup>2</sup>  
SARL Aromatiques d'Homs

Parcelle n° 283 - Feuille 000 D - 110 m<sup>2</sup>  
Virginie DUHAMEL

Parcelle n° 186 - Feuille 000 X - 2038 m<sup>2</sup>  
GAEC de Montjardin

Parcelle n° 115 - Feuille 000 X - 1300 m<sup>2</sup>  
GAEC de Montjardin

Parcelle n° 194 - Feuille 000 X - 1341 m<sup>2</sup>  
GAEC de Montjardin

**Engagement des exploitants sous forme  
de liste :**

[annexe\\_liste\\_exploitants.xlsx](#)

**Territoire du projet :**

**Nom du territoire principal auquel se rattache le projet :**

Occitanie

**Type de territoire :**

Région

**Caractéristiques générales du territoire en lien avec le projet :**

Le territoire du projet est singulier car nos fermes sont réparties sur plusieurs départements limitrophes d'Occitanie (Aveyron, Gard et Hérault) et se sont initialement regroupées par le biais du producteur-distillateur que nous avons en commun et qui fait partie également du collectif. C'est bien cette diversité des terroirs représentés qui est à l'origine de la complémentarité de nos productions et qui fait la force du collectif. La majorité de nos fermes, bien qu'éloignées les unes d'entre elles, est située le long de l'axe de l'A75. D'autre part, le groupe s'étant constitué pendant la crise sanitaire, nous avons pu mettre en place progressivement un calendrier de rencontres alternant le présentiel et le distanciel grâce à l'utilisation d'outils collaboratifs en ligne (logiciel Zoom de visioconférence, espaces partagés YesWiki/Drive, application mobile Signal, liste de diffusion mail...). A ce jour, nous organisons une rencontre physique mensuelle et une à deux réunions en visio par mois.

Nous avons enfin choisi le territoire de la région Occitanie pour ce projet car nos actions s'inscrivent pleinement dans les objectifs de développement de la filière PPAM d'Occitanie : productions en agriculture bio, structuration de l'offre en amont pour l'approvisionnement des filières longues (voir rapport annuel de l'Interbio Occitanie).

**Partenariat, autres membres :**

**Le collectif est-il impliqué dans Ecophyto? :** Non

**Le collectif est-il impliqué dans l'enseignement? :** Non

**Partenariat :**

**Partenaire :** PYMBA-PPAM-Expertises, expert en PPAM

**Partenaire :** CRIEPPAM, institut technique

**Partenaire :** Thierry Jouanneteau, avocat en droit rural

**Partenaire :** Quaghebeur Brigitte, créatrice d'Herbes & Traditions assistée de Eve Constance

**Membres non agriculteur :**

## Argumentaire à l'appui de la candidature :

**Argumentaire :** [argumentaire.odt](#)

## Budget et plan de financement prévu des actions

**Plan de financement prévisionnel des actions pour toute la durée du GIEE :** [plan de financement.xlsx](#)

**Sollicitez-vous une aide à l'animation du GIEE via une candidature à l'AAP Animation GIEE en 2022 ? :** Oui

## Animation du collectif

**Nom de la structure choisie pour l'Animation :** GIE ERBORESSENS

**Type de structure choisie :** GIE

**Nom et prénom de l'animateur :** NG FOK Nerea

**Courriel animateur :** gie.erboressens@gmail.com

**Annexe engagement organisme d'accompagnement signée :** [Accompagnement.pdf](#)

## Capitalisation des résultats du collectif

**Nom de la structure choisie pour la capitalisation :** GIE ERBORESSENS

**Type de structure choisie pour la capitalisation :** GIE

**NouAnnexe engagement organisme de capitalisation :** [Capitalisation.pdf](#)

## Image

**Photo(s) représentative(s) du groupe :** [photo groupe.jpg](#)

## Autres pièces justificatives

**Copie du certificat d'immatriculation indiquant le n°SIRET dûment attribué. :** [Certificat INSEE SIRET.jpg](#)

**Copie des statuts de la personne morale dûment déposés et enregistrés :** [Statuts constitutifs GIE Erboressens au 07-05-2021.pdf](#)

**Copie pour une association de la publication au JO ou le récépissé de déclaration à la préfecture :** Pièce justificative non fournie

**Copie pour les sociétés de l'extrait K-bis ou l'inscription au registre ou répertoire concerné :** [Kbis GIE Erboressens-1.pdf](#)

**Liste des membres de la personne morale :** [2- maj 18-01-22 statuts GIE ERBORESSENS.pdf](#)

**Tout document démontrant que les exploitants agricoles engagés dans le projet détiennent la majorité des voix dans l'instance décisionnelle :** [2- maj 18-01-22 statuts GIE ERBORESSENS.pdf](#)

**Copie du procès-verbal de la réunion de l'organe délibérant de la personne morale candidate approuvant le projet : :**

[Extrait PV délibération du CA GIE Erboressens.docx](#)

**Tout autre élément que je souhaite transmettre à l'administration : :**

Tous les membres du GIE sont agriculteurs (personnes morales ou physiques) et détiennent la totalité des voix en conseil d'administration.

De nouveaux statuts, correspondant à la liste actualisée des membres du futur GIEE, seront déposés d'ici fin avril 2022.

Nous pourrons vous envoyer le KBIS à jour dès que nous le recevrons.

**Toute autre pièce que je souhaite transmettre à l'administration : :**

Pièce justificative non fournie

### **Engagements du demandeur :**

**J'accepte les mentions légales : :**

Oui

**J'autorise : :**

Oui

**Je certifie : :**

Oui

**Je m'engage en cas de reconnaissance GIEE : :**

Oui

**Pièces post-instruction :**

Pièce justificative non fournie

DRAAF Occitanie

R76-2022-09-13-00012

Arrêté portant reconnaissance de Bois Paysan en  
qualité de groupement d'intérêt économique et  
environnemental (GIEE) au titre du projet  
Valorisation agricole de l'Arbre

le 13 septembre 2022

## Arrêté portant reconnaissance de **Bois Paysan** en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

Numéro de l'arrêté : **AGRI 2022 R76 314**

Le préfet de la région Occitanie,

Vu

- la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, notamment son article 3 ;
- le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 à L. 315-6, D. 315-1 à D. 315-9 et R. 313-45 à R. 313-46 ;
- le décret n° 2014-1173 du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et environnemental ;
- le décret n°2015-467 du 23 avril 2015 relatif à la compétence et aux modalités d'intervention de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural sur les demandes de reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental ;
- l'appel à candidatures à la reconnaissance GIEE ouvert pour 2022 en région Occitanie ;
- l'avis de la présidente du conseil régional Occitanie consultée le 4 juillet 2022 ;
- l'avis de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural consultée le 4 juillet 2022 ;
- l'arrêté portant délégation de signature du préfet de la région Occitanie à Florent GUHL, Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie du 15 mars 2021;

Considérant la demande de reconnaissance GIEE déposée auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie par Bois Paysan en date du 27 avril 2022;

Sur proposition du Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie,

Arrête :

### **Article 1er –**

En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime,  
Bois Paysan,  
dont le siège social est situé 32 avenue du Général de Gaulle 09000,  
est reconnu comme groupement d'intérêt économique et environnemental au titre du projet:  
**Valorisation agricole de l'Arbre.**

Le GIEE a choisi la Chambre agriculture de l'Ariège pour son accompagnement, et la Chambre agriculture de l'Ariège comme organisme de développement.

Pour ce projet, la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural a émis les recommandations suivantes :  
néant

La liste des adhérents de ce GIEE est la suivante :

GAEC DE LA REOULE	La Réoule	09130	LE FOSSAT
EARL VERNOU	Vernou 09700	SAINT QUIRC	
SCEA LA MARGUE	La Margue	09340	VERNIOLLE
GAEC FERME BARANE	Barané	09290	GABRE
GAEC DU GISPET	3 place Henri Martin	09400	MERCUS GARRABET
GAEC DES PITCHOUS	La Bordce	09130	PAILHES
HETRU Anne Marie	Lacoste	09130	MONESPLE
PORTEFAIX OLIVIER	Thomas	09700	SAVERDUN
GAEC AUTHIER	Espinous	11270	PLAVILLA
GAEC DE LA TUILERIE	La Tuilerie	09600	LERAN
GAEC MOHAIR DE FREYCHE	Le Freyche	09240	LA BASTIDE DE SEROU
GAEC DE L ESPY		09420	CASTELNAU DURBAN
GAEC DE PEYCHOU		09300	RAISSAC
GAEC DE BIROL	Birol	09100	PAMIERS
GAEC LA FERME DE SOUEGNES		Souegnes09320	MASSAT
DEROO VIVANT	le Marsan rue Hector d'Ossun	09200	SAINT GIRON
GAEC DE LA TINDARELLE	Ferrobach	09240	NECUS
MOTTE ALEX	Langlade	09100	BEZAC
TRAMONTI Patrice	Lieu dit Fontorbes	09500	TROYES D ARIEGE
ACED PILIPPE FERME EQUESTRE	KESAK O	2 cité du prat grand	09000 SAINT PAUL
DE JARRAT			
GAEC DES FOUGERES	7 Avenue Irène Joliot Curie	09400	MERCUS GARRABET
GAEC de BELLEVUE	GRANGE DE SIBADE	09500	MIREPOIX

Les actions prévues sont les suivantes :

Action 1 : Animer et accompagner les agriculteurs dans la reconception de leurs systèmes, de l'individu au groupe

Action 2 : Valorisation agricole de l'arbre

Action 3 : Exploiter et valoriser l'arbre, quelle que soit sa valeur intrinsèque

Action 4 : Transfert déployé au sein des membres du GIEE, et au sein des agriculteurs du territoire

Action 5 : Actions de communication destinées à la société civile et aux acteurs des filières forestières et agricoles.

Le détail des actions prévues et de leurs indicateurs de suivi et de résultat figure dans la copie de la demande de Reconnaissance annexée au présent arrêté.

#### Article 2 –

Cette reconnaissance est valable à compter de la date de publication du présent arrêté pour **6 ans**.

Pendant cette période, Bois Paysan porte sans délai à la connaissance du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt toute modification de la personne morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de reconnaissance.

#### Article 3 -

Bois Paysan est tenu de fournir à la DRAAF un **bilan intermédiaire des actions du GIEE à 3 ans et un bilan final au terme de la période de reconnaissance**.

Pour chaque action prévue lors de la demande de Reconnaissance, ce bilan devra renseigner les effets produits et les indicateurs.

**Article 4 –**

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Annexe: Copie de la demande de reconnaissance.

Fait à Toulouse,

Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur régional de l'Alimentation, de  
l'Agriculture et de la Forêt



Florent Guhl

[demarches-simplifiees.fr](https://www.demarches-simplifiees.fr)

# Appel à Projets GIEE 2022 pour la Reconnaissance des Groupements... > Dossier n° 8526552 (en instruction)

Déposé le :

27 avril 2022

## Identité du demandeur

Email :

projets@ariego.chambagri.fr

Dénomination :

CHAMBRE DEPARTEMENTALE  
D'AGRICULTURE

SIRET :

18090002900018

Forme juridique :

Organisme consulaire

Libellé NAF :

Activités des organisations patronales et  
consulaires

Code NAF :

9411Z

Date de création :

1 janvier 1982

Effectif mensuel (URSSAF) :

Effectif moyen annuel (URSSAF) :

Effectif de l'organisation (INSEE) :

50 à 99 salariés

Numéro de TVA intracommunautaire :

FR37180900029

**Adresse :** CHAMBRE DEPARTEMENTALE  
D'AGRICULTURE  
32 AV DU GENERAL DE GAULLE  
09000 FOIX  
FRANCE

**Capital social :**

**Chiffre d'affaires :** ► Détails

→ [Autres informations sur l'organisme sur « annuaire-entreprises.data.gouv.fr »](#) (ex: fiche d'immatriculation RNCS)

## Formulaire

**J'ai pris connaissance de l'Appel à Projets, par conséquent je suis informé que je ne peux pas candidater à la fois pour être reconnu GIEE et Groupe 30000 :** Oui

**J'ai identifié que mon projet correspond à un souhait de Reconnaissance en tant que GIEE :** Oui

**Je suis informé que je peux revenir à tout moment sur mon dossier avec mes identifiants mais que je ne serai plus autorisé à modifier le dossier au delà de la date de fermeture de cette démarche :** Oui

**Je suis informé que mon collectif peut être accompagné par une structure de son choix mais que le dépôt de la candidature doit être réalisé par la personne morale porteuse qui sera reconnue GIEE :** Oui

**Je suis informé que l'adresse mail utilisée pour accéder à cette démarche sera l'adresse utilisée par l'administration pour les échanges relatifs à la candidature. :**

Oui

### Structure porteuse candidate :

**Raison sociale de la structure candidate: :**

Bois Paysan

**Type de structure candidate :**

Autres associations

**Adresse postale de la structure: :**

32 avenue du Général de Gaulle

**Code postal :**

09 000

**Nom et prénom du représentant légal: :**

HATO Jacques

**Fonction au sein de la structure : :**

Président

**Courriel : :**

projets@ariege.chambagri.fr

**Téléphone : :**

05 61 02 14 00

**Copie du Pouvoir habilitant le signataire à engager la personne morale candidate ::**

[BP PV\\_AG\\_2021.pdf](#)

**Copie de la pièce d'identité en cours de validité du représentant signataire de la demande: :**

[CNI HATO.pdf](#)

**Cette candidature à la Reconnaissance est-elle issue de l'Emergence GIEE ? :**

Non

**Compte-rendu de la phase d'émergence :**

[doc vide.docx](#)

### Responsable de suivi du projet :

**Nom et prénom : :**

TRIPOGNEY Nicolas

**Fonction au sein de la structure ::** Chargé de Projets

**Courriel ::** projets@ariege.chambagri.fr

**Téléphone ::** 05 61 02 14 00

## Projet :

**Intitulé du projet ::** Valorisation agricole de l'Arbre

**Chapeau résumé du projet ::** Les agriculteurs de Bois Paysan mettent l'arbre au centre de leurs fermes : s'adapter au changement climatique, valoriser les ressources en bois, sur l'exploitation ou pour dégager de nouveaux revenus, inventer de nouvelles gammes de produits à forte valeur ajoutée, améliorer le bien-être animal.

**Resumé du projet ::** Depuis 2014, Bois Paysan a été précurseur sur de nombreux sujets : inventer le circuit court non-alimentaire, avec les gammes de produits « feu » de Bois Paysan Distribution ; trouver des solutions mutualisées pour professionnaliser l'exploitation forestière, la rendre plus efficace et plus sécurisée pour les agriculteurs ; tester et déployer l'usage du paillage bois issu des exploitations, en remplacement de la paille achetée, pour la litière animale ; réexplorer et qualifier des pratiques anciennes, comme le sylvopastoralisme ; expérimenter un fourrage innovant, encore non employé en élevage ruminant, avec le mûrier blanc. Après une phase marquée par l'émergence d'innovations, le prochain programme agroécologique du groupe s'efforcera de renforcer leur diffusion, au sein du groupe comme à l'extérieur, et d'évaluation leurs impacts, leur contribution à rendre les

exploitations plus autonomes, plus durables et plus résilientes. Les partenariats mis en place par Bois Paysan, en Ariège comme au-delà du territoire, permettront aux agriculteurs de rester à l'affût de pratiques nouvelles, et continuer à innover.

Le groupe s'est renouvelé, bâti autour d'un noyau dur historique qui a conservé son dynamisme, et de nouveaux membres, attirés par l'énergie et la créativité. Ils apporteront des idées nouvelles, et s'approprieront les acquis du groupe.

### **Description des objectifs :**

Mettre en mouvement les agriculteurs, favoriser l'appropriation des pratiques par les membres du groupe. L'enjeu est d'augmenter le nombre d'agriculteurs déployant les diverses pratiques agroforestières éprouvées au sein du groupe. Le renouvellement du groupe offre d'ailleurs de nouvelles perspectives de déploiement de ces pratiques auprès de nouveaux membres.

Mesurer les impacts des pratiques agroforestières : quels sont les apports réels, observés, mesurés, d'une plantation d'arbres fourragers dans la ration alimentaire d'un troupeau, dans l'autonomie fourragère d'un élevage allaitant ? Quels sont les effets réels, observés, mesurés, d'une plantation intraparcellaire sur le sol ? Pour répondre à ces questions, le GIEE Bois Paysan peut s'appuyer sur des exploitations pilotes, où des projets agroforestiers ont été réalisés dans le passé, et dont les impacts ne pouvaient pas être mesurés dans les premières années, par manque de recul. Aujourd'hui, il devient pertinent de chercher à mesurer ces impacts, afin de poursuivre le développement des

connaissances sur les interactions entre l'arbre et le système agricole, dans une démarche opérationnelle visant à apporter des éléments tangibles et factuels aux agriculteurs, et de leur permettre de mesurer les impacts d'une valorisation de l'arbre sur leurs exploitations.

La mise en œuvre de ce programme d'action pourra s'appuyer sur des ressources acquises, autant sur des phases de diffusion et de déploiement (la Cda09 bénéficie des programmes Adevbois et PRVBT), que sur certains suivis de pilotes (projet RAME, porté par AGROOF, et financé par la Fondation de France). D'autres dispositifs, comme les AAP « Animation GIEE » pourront également être mobilisés, notamment pour accompagner les agriculteurs dans les phases de diagnostics, ou pour outiller les suivis de parcelles.

**Thématique principale :** Agroforesterie, haies

**Autre thématique au coeur du projet (4 maximum) :**

**Autre thématique :**

- Mutualisation des outils de production
- Changement climatique
- Biodiversité naturelle et biodiversité cultivée (semences variétés)
- Autonomie alimentaire des élevages

**Description de chaque action :**

**Nom de l'action :**

Animer et accompagner les agriculteurs dans la reconception de leurs systèmes, de l'individu au groupe

**Objectifs, contenu: :**

L'action répond à un premier objectif : croiser les connaissances pour construire une base de données sur le GIEE, permettant de suivre les surfaces boisées, les plantations (haie ou en intraparcellaire), les coupes. Ce travail s'appuiera sur un bilan des actions réalisées par chaque membre du GIEE, suite aux diagnostics agroécologiques réalisés lors de son entrée dans le groupe, d'analyser les freins et les blocages, de disposer d'un point 0 pour la nouvelle période. Des diagnostics agro-écologiques « V2 » seront mis en place, en liens avec le déploiement de plans de gestion durable de haies (PGDH), qui va concerner les planteurs récents de haies. A la suite de ces diagnostics, de nouveaux plans d'action individuels seront définis pour la période 2023-2028, et un planning de visites régulières sera proposé aux membres du groupe (1 RDV tous les 2 ans), pour faire le point sur les avancées et les freins. Le bilan des années précédentes a en effet démontré le besoin de consacrer plus de temps au suivi régulier des exploitations. Cette action comprend également l'animation transversale du GIEE : comment stimuler les échanges et l'adoption d'une "culture commune Bois paysan", au-delà des sous-groupes de travail ? Pour fédérer les membres du groupe, et conforter sa cohésion malgré une diversité de production et d'orientations, un programme ouvert à tous les membres comprendra : une journée par an sur les fermes vitrines des pratiques innovantes ; des échanges de plants entre les membres de l'association (Mûrier, feuillus précieux, etc) ; un voyage d'étude dans les Pays de la Loire, à réaliser en 2023 (forêt, agroforesterie, plan de gestion des haies, mûrier blanc avec

récolte mécanisée).

**Calendrier :**

Les diagnostics et la constitution de la base de données seront réalisés en 2023 et 2024. Les suivis et l'animation transversale du groupe concernent l'ensemble de la période 2023-2028.

**Indicateurs de résultat :**

Nombre de diagnostics effectués (avec fourniture de plan de gestion) Vérification des actions préconisées, analyse des freins avec les agriculteurs, pour enclencher la réalisation des coupes et plantations pour espérer atteindre à minima 50% des actions préconisées. Participation des membres du GIEE aux actions du groupe : taux de participation aux rencontres et aux voyages d'étude, échanges de plants.

**Nom de l'action: :**

Valorisation agricole de l'arbre

**Objectifs, contenu: :**

Un premier objectif de cette action vise à renforcer les connaissances sur l'intérêt des arbres pour l'autonomie alimentaire (mûrier, sylvopastoralisme) et non alimentaire (paillage) des exploitations. Des points restent à éclaircir sur conduite de certaines pratiques : par exemple sur le sylvopastoralisme, combien de temps laisser une parcelle en mise en défends (sans pâturage) pour une régénération naturelle ? Pour y répondre, des suivis seront réalisés sur des zones de mise en défends (ex : nombre de tiges de régénération à l'hectare de plus de 3 cm de diamètre et 2m de hauteurs avec observation du cortège végétal et de leur densité). Sur le mûrier, il importe aujourd'hui de disposer de plus d'éléments techniques sur le rôle que les arbres fourragers peuvent jouer dans la

ration (le programme RAME viendra alimenter cette question), poursuivre la promotion de cette pratique nouvelle, et accompagner des projets de plantation. Pour mieux connaître l'intégration du mûrier dans la ration et l'impact zootechnique, il sera proposé aux agriculteurs disposant déjà de plantations de mûriers de mesurer les performances zootechniques en comparant deux lots d'animaux (un lot consommant du mûrier blanc et un lot sans) pour un pâturage débutant en 2023. Un autre objectif sur cette pratique porte sur la diminution des coûts d'implantation ; la multiplication des modalités de plantation permettra de vérifier certaines hypothèses : choisir une implantation mécanisée, pour les plantations à forte densité ? Privilégier une implantation en alternance dans le cas de densité faible, proposer de planter au fur et à mesure?) En complément, une veille sera mise en place sur les autres essences d'arbres fourragers (comparaison avec les autres pilotes menés dans le cadre du projet RAME). Un second objectif vise à mieux connaître les services écosystémiques (résilience des sols, biodiversité, bien-être animal) qu'apportent les pratiques agroforestières. Des suivis de parcelles seront mis en place, sur des exploitations où des aménagements agroforestiers ont été réalisés par le passé (plantation de haies, arbres fourrages, plantations intraparcellaires), et des mesures permettront d'analyser les impacts sur le sol (structuration, taux de matière organique), l'eau (observation de la disponibilité en eau du sol avec tensiomètre), la faune (auxiliaires de cultures). Les résultats observés seront croisés avec les objectifs des porteurs de

projet, pour vérifier leur degré d'atteinte, et des itinéraires techniques de rattrapage pourront être proposés.

**Calendrier :**

Action conduite sur l'ensemble de la période 2023-2028. La mise en place des suivis sur les services écosystémiques demandent à être dimensionnée et chiffrée. La Cda09 pourrait par la suite proposer à ses partenaires le montage d'un nouveau projet de type R&D pour traiter ce sujet

**Indicateurs de résultat :**

Mûrier : objectif de 4 nouvelles plantations à la fin du projet sur 4 modalités différentes avec suivi du comportement des plants sur chaque modalité. Arbres fourrager : pouvoir proposer à minima 3 types de séquences de plantation fourragère selon les sols et les attentes des porteurs de projets.

**Nom de l'action: :**

Exploiter et valoriser l'arbre, quelle que soit sa valeur intrinsèque

**Objectifs, contenu: :**

La recherche de valorisation économique du bois provenant des exploitations agricoles est à l'origine de la démarche collective qui a fondé Bois Paysan. Issues de la déprise agricole, les forêts paysannes pâtissent généralement d'une qualité intrinsèque médiocre et de problématiques sylvicoles accrues : taille relative et dispersion des parcelles, manque de dessertes... Par ailleurs, l'exploitation forestière n'est pas forcément la priorité des agriculteurs, même lorsque les diagnostics forêt recommandent des coupes : "le bois peut attendre", et les agriculteurs sont confrontés à d'autres préoccupations plus

urgentes... Les freins au lancement de coupes peuvent être également d'ordre psychologique ou relever d'un manque d'information : valeur de ses bois sous-estimée, manque d'information sur les valorisations « alternatives » comme le paillage bois, ou les outils disponibles sur le territoire comme ceux de la CUMA EVC. A ce titre, une première action consiste à tester une méthode de points réguliers (facilités par la réactualisation des diagnostics agro-écologiques et la mise en place d'une base de données), pour stimuler l'engagement des agriculteurs dans des coupes de bois, en rappelant les possibilités de valorisation sur l'exploitation (litière, amendements) ou via des filières bois à forte valeur ajoutée (Bois Paysan Distribution). Une fois éprouvée, cette méthode pourra être élargie à tous les agriculteurs accompagnés par la CDA09. Une seconde action visera à promouvoir et renforcer la diversification des activités et des revenus : production de plants de mûrier, truffes, sapins... La production locale de plants de mûrier est notamment ciblée, elle peut constituer à la fois une réponse aux pénuries observées chez les pépiniéristes (dues à l'intérêt croissant pour cet arbre fourrager) et une nouvelle forme de diversification. Il s'agira d'accompagner des agriculteurs pilotes, et de construire un itinéraire technique de levée de semis et de bouturage adaptable à une exploitation agricole. Une seconde étape portera sur la mise en place d'une filière locale de production de Mûrier blanc Ariégeois pour un minimum de 3 producteurs (ce ne sera pas une activité à temps plein mais bien une source de diversification de revenus), Une troisième action consistera à poursuivre

l'accompagnement de Bois Paysan Distribution, démarche vitrine en matière de valeur ajoutée. Ce groupe actif a connu un certain renouvellement, et aspire à développer son activité. Il dispose aujourd'hui d'une gamme « feu » (sacs de bûchettes, allume feu et bois barbecue) et d'une gamme « jardinage » (paillage bois), vendues auprès des magasins de jardinage/bricolage et de la GMS. La prospection commerciale est assurée par les agriculteurs eux-mêmes, la gestion des ventes gérée par une secrétaire. L'objectif de l'accompagnement visera à augmenter le nombre de producteurs (ce qui suppose d'augmenter le chiffre d'affaires), de faire émerger de nouveaux produits, et d'améliorer l'empreinte écologique des produits (remplacer les filets plastiques).

**Calendrier :**

Actions mises en œuvre sur toute la période 2023-2028

**Indicateurs de résultat :**

Les objectifs de cette action comprennent : l'adhésion de 5 producteurs supplémentaires à Bois Paysan Distribution, et de 8 utilisateurs supplémentaires à la CUMA Environnementale des Vallées Cathares ; l'émergence d'une filière locale de production de plants de mûriers, s'appuyant sur un groupe pilote de 3 agriculteurs.

**Nom de l'action :**

Transfert déploiement au sein des membres du GIEE, et au sein des agriculteurs du territoire

**Objectifs, contenu :**

Le déploiement des pratiques, au sein du groupe et au-delà, suppose d'interroger les contenus mais également les modalités

de diffusion. L'émergence d'une innovation, son adoption par un premier cercle d'acteurs, reposent le plus souvent sur la vérification de sa faisabilité. Mais pour permettre un déploiement plus massif, l'approche économique est incontournable, et doit faire partie des conditions de reproductibilité. Concernant les modalités de diffusion, un stage spécifique permettrait d'apporter des modalités nouvelles, complémentaires à celles développées jusqu'à présent : articles dans la presse agricole, page Facebook « Bois Paysan », prescription auprès des équipes de conseillers agricoles et des acteurs du territoire.

**Calendrier :**

Action mise en œuvre tout au long de la période 2023-2028.

**Indicateurs de résultat :**

Déploiement du sylvopastoralisme d'ici à 2028 : 20 éleveurs disposent un document de gestion forestière intégrant le sylvopastoralisme ; 10 d'entre eux ont pratiqué les premières interventions (éclaircies et pâturage) avant 2028. Renforcement des pratiques : aujourd'hui, chaque agriculteur a prévu de mettre en place 1 ou 2 pratiques dans les 5 prochaines années ; l'objectif des échanges au sein du groupe est d'aboutir à ce que chacun choisisse une pratique supplémentaire à mettre en place, à l'issue des échanges.

**Nom de l'action :**

Actions de communication destinées à la société civile et aux acteurs des filières forestières et agricoles.

**Objectifs, contenu :**

L'objectif de cette action est de faire connaître et reconnaître les pratiques du

GIEE, leur inscription dans une démarche agroécologique, leurs atouts pour le développement du territoire. La reconnaissance de certaines pratiques est une condition de leur déploiement. Le GIEE doit poursuivre ses efforts de communication, auprès de plusieurs publics cibles, en s'appuyant sur les connaissances produites et sur les fermes pilotes qui constituent des preuves par l'exemple. Le sylvo-pastoralisme est un bon exemple de pratiques encore insuffisamment reconnue : les acteurs sylvicoles sont souvent réticents à voir des animaux pâturer au sein de parcelles forestières, et cette pratique est peu reconnue au sein des acteurs forestiers, en dehors de son bassin historique et culturel (zone méditerranéenne). La participation de l'IDF (Institut de Développement Forestier), organisme du CNPF, au GO PEI AGROSYL, visait précisément à amorcer cette reconnaissance. Les sites pilotes sylvopastoraux continueront d'être suivis, pour alimenter en contenus les actions de sensibilisation. Un nouveau partenariat avec la Fédération Pastorale, initiée récemment, permettra également de faire connaître cette pratique auprès des propriétaires d'AFP (Association Foncière Pastorale), où le sylvopastoralisme peut à la fois augmenter les surfaces pâturées et les ressources fourragères, réduire les travaux de débroussaillage et les risques d'incendie ou d'écobuage mal maîtrisé. D'autres pratiques demandent à être mieux connues de la part des acteurs publics, car ils constituent une solution pérenne mais supposent un investissement de départ important, et non subventionné pour le moment. Une prairie disposant de mûriers blancs coûte jusqu'à 20 000€/ha (contre 350€/ha pour

une prairie renforcée par des sur-semis), mais elle dispose d'une ressource dont les rendements seront croissants et pérennes pendant 20 ans. La plantation de haies est subventionnée, mais les essences fourragères ne sont pas éligibles... Dans un contexte global où l'exploitation forestière est parfois pointée du doigt, les agriculteurs du GIEE souhaitent également faire reconnaître des pratiques durables d'exploitation forestière auprès de la société civile, et d'une valorisation qui optimise les retombées locales. Parmi les actions envisagées, le groupe souhaite mettre en place des journées porte-ouvertes « promenons-nous dans les bois paysans ». Cette action, imaginée en 2020, n'avait pas pu être mise en place en raison de la crise sanitaire.

**Calendrier :**

Action mise en œuvre tout au long de la période 2023-2028.

**Indicateurs de résultat :**

Mûrier : réinsertion du Mûrier blanc dans les essences finançables en Agroforesterie en Occitanie  
Reconnaissance auprès de la société civile : organisation de 3 journées portes ouvertes "promenons-nous dans les Bois Paysans".

**Calendrier :****Date de début ::**

01 janvier 2023

**Durée ::**

6 ans

**Justification d'une durée de 9 ans demandée ::****Perspectives de poursuite des actions du collectif au delà de la durée projet ::** Toutes les pratiques liées aux arbres supposent de raisonner dans le temps

long : la régénération d'une coupe sylvicole prend 30 ans, l'amortissement d'une plantation de mûrier se calcule sur 20 ans. Le GIEE Bois Paysan dispose aujourd'hui de plus de 10 ans d'acquis, et il a su renouveler sa composition pour maintenir sa dynamique interne. Des plantations agroforestières, datant d'il y a 5 ans, pourront être suivies dans ce programme d'action. D'autres pratiques seront amorcées durant la période 2023-2028, elles pourront être évaluées durant cette période ou supposeront d'être suivies pendant une plus longue période.

### Groupe d'agriculteurs engagés dans le projet :

**Nombre d'exploitants agricoles engagés (nombre d'agriculteurs) ::** 54

**Nombre d'exploitations agricoles du projet (unités de production) ::** 22

**dont nombre d'exploitations d'établissement d'enseignement (EPLEFPA) ::** 0

**SAU des membres engagés dans le GIEE (ha) ::** 2 010

**SAU totale concernée par le projet ::** 2 010

**Plus-value de l'action collective ::** L'expérience acquise par Bois paysan doit beaucoup à l'approche collective. La mutualisation de matériels d'exploitation forestière, à travers la CUMA EVC, a permis aux agriculteurs de combiner valorisation économique et qualité des conditions de travail. L'innovation commerciale que représente Bois Paysan Distribution, le déploiement de l'usage du paillage bois en remplacement de la paille, sont autant de pratiques qui n'auraient

pas abouti avec la même pertinence ou la même rapidité de diffusion sans l'approche collective. Cet élément central fait partie de la marque de fabrique de Bois Paysan, et va continuer à inspirer les futures actions envisagées pour la période 2023-2028.

La dimension collective couplée à la communication des résultats des expérimentations permettent la diffusion des pratiques testée sur les fermes pilotes. Aujourd'hui en intégrant l'association, les agriculteurs pourront à la fois échanger sur leurs réussites ainsi que sur leurs échecs, afin de partager les connaissances. D'autre part, un accompagnement plus poussé avec un calendrier de suivi d'actions collectives et individuelles est prévu, ce qui permettra à la fois l'appropriation des techniques par les adhérents.

**Principale orientation de production du groupe :** Élevage

**Diagnostic agroécologique :** [BP Liste diag agro éco.pdf](#)

**Saisie des agriculteurs engagés dans le GIEE :**

**Nom entreprise :** GAEC DE LA REOULE

**Adresse :** Lieu Dit la Reoule d'En Haut 09130 Le Fossat

Code INSEE : 09124

**Numéro PACAGE :** 009009589

**Nom entreprise :** GAEC DES PITCHOUS

**Adresse :** La Borde 09130 Pailhès

**Numéro PACAGE :** 009010164

**Nom entreprise :** HETRU Anne-Marie

**Adresse :** Lacoste 09130 Monesple

**Numéro PACAGE :** Pas de numéro

**Nom entreprise :** GAEC AUTHIER

**Adresse :** Parauettes 09500 Mirepoix  
Code INSEE : 09194

**Numéro PACAGE :** 011005485

**Nom entreprise :** GAEC DE LA TUILERIE

**Adresse :** La Tuilerie 09600 Lérans

**Numéro PACAGE :** 009009140

**Nom entreprise :** GAEC MOHAIR DU FREYCHE

**Adresse :** Lieu Dit le Freyche de Darre 09240 La Bastide-de-Sérou  
Code INSEE : 09042

**Numéro PACAGE :** 009010115

**Nom entreprise :** GAEC DE L'ESPY

**Adresse :** 09420 Castelnau-Durban

**Numéro PACAGE :** 009008178

**Nom entreprise :** GAEC DE PEYCHOU

**Adresse :** Le Village 09300 Raissac

**Numéro PACAGE :** 009000315

**Nom entreprise :** GAEC DE BIROL

**Adresse :** Birol 09100 Pamiers

**Numéro PACAGE :** 009008085

**Nom entreprise :** EARL VERNOU

**Adresse :** Vernou 09700 Saint-Quirc  
Code INSEE : 09275

**Numéro PACAGE :** 009008793

**Nom entreprise :** SCEA DE LA MARGUE

**Adresse :** La Margue 09340 Verniolle  
Code INSEE : 09332

**Numéro PACAGE :** 009009825

**Nom entreprise :** GAEC FERME BARANE

**Adresse :** Ferme Barane 09290 Gabre  
Code INSEE : 09127

**Numéro PACAGE :** 009010402

**Nom entreprise :** GAEC DE GISPET

**Adresse :** 3 Place Henri Martin 09400 Mercus-Garrabet  
Code INSEE : 09188

**Numéro PACAGE :** 009009407

**Nom entreprise :** PORTEFAIX Olivier

**Adresse :** Thomas 09700 Saverdun  
Code INSEE : 09282

**Numéro PACAGE :** 009008882

**Nom entreprise :** GAEC LA FERME DE SOUEGNES

**Adresse :** Coume de Souegnes 09320 Massat  
Code INSEE : 09182

**Numéro PACAGE :** 009010819

**Nom entreprise :** DEROO VIVANT

**Adresse :** Marsan 09200 Saint-Girons  
Code INSEE : 09261

**Numéro PACAGE :** En cours d'attribution

**Nom entreprise :** GAEC DE LA TINDARELLE

**Adresse :** Ferabach 09240 Nescus

**Numéro PACAGE :** 009010807

**Nom entreprise :** MOTTE Alex

**Adresse :** Lieu Dit Langlade 09100 Bézac

Code INSEE : 09056

**Numéro PACAGE :** 009010274

**Nom entreprise :** TRAMONTI Patrice

**Adresse :** Lieu Dit Fontorbes 09500 Troye-d'Ariège

Code INSEE : 09316

**Numéro PACAGE :** 0090010795

**Nom entreprise :** ACED Philippe

**Adresse :** 2 Cite du Prat Grand 09000 Saint-Paul-de-Jarrat

Code INSEE : 09272

**Numéro PACAGE :** 009006608

**Nom entreprise :** GAEC DES FOUGERES

**Adresse :** 7 Avenue Irene Joliot Curie 09400 Mercus-Garrabet

Code INSEE : 09188

**Numéro PACAGE :** 009010268

**Nom entreprise :**

GAEC DE BELLEVUE

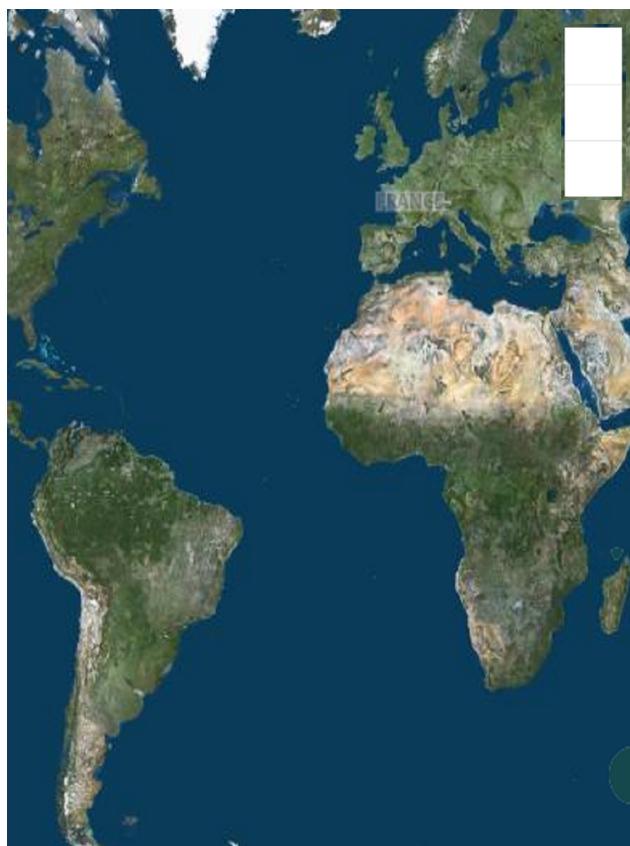
**Adresse :**

Grange de Las Sibades 09500 Mirepoix

Code INSEE : 09194

**Numéro PACAGE :**

009003750

**Saisie des sièges d'exploitation des agriculteurs engagés :**

IGN / Géoportail/MNHN | Etalab - avril 2022 | © Etalab  
© OpenMapTiles © Contributeurs OpenStreetMap

**Sélections utilisateur**

Un point situé à 43°11'48"N 1°24'26"E  
GAEC DE LA REOULE

Un point situé à 43°13'33"N 1°37'4"E  
EARL VERNOU

Un point situé à 43°4'49"N 1°40'25"E  
SCEA LA MARGUE

Un point situé à 43°3'58"N 1°26'45"E  
GAEC FERME BARANE

Un point situé à 42°52'46"N 1°37'52"E  
GAEC DU GISPET

Un point situé à 43°6'11"N 1°26'38"E  
GAEC DES PITCHOUS

Un point situé à 43°5'48"N 1°28'49"E  
HETRU Anne-Marie

Un point situé à 43°13'13"N 1°32'36"E  
PORTEFAIX Olivier

Un point situé à 43°4'46"N 1°52'58"E  
GAEC AUTHIER

Un point situé à 42°58'1"N 1°54'35"E  
GAEC DE LA TUILERIE

Un point situé à 43°2'29"N 1°23'40"E  
GAEC MOHAIR DE FREYCHE

Un point situé à 43°0'3"N 1°20'13"E  
GAEC DE L'ESPY

Un point situé à 42°56'30"N 1°48'41"E  
GAEC DE PEYCHOU

Un point situé à 43°6'51"N 1°38'1"E  
GAEC DE BIROL

Un point situé à 42°53'37"N 1°21'32"E  
GAEC FERME DE SOUEGNES

Un point situé à 42°59'48"N 1°8'52"E  
DEROO Vivant

Un point situé à 42°59'33"N 1°26'43"E  
GAEC DE LA TINDARELLE

Un point situé à 43°1'20"N 1°53'44"E  
TRAMONTI Patrice

Un point situé à 43°9'39"N 1°34'48"E  
MOTTE Alex

Un point situé à 42°54'48"N 1°40'6"E  
ACED Philippe

Un point situé à 42°52'59"N 1°37'44"E  
GAEC DES FOUGERES

Un point situé à 43°8'42"N 1°50'19"E  
GAEC de Bellevue

**Engagement des exploitants sous forme de liste :**

BP annexe\_liste\_exploitants.xls

## Territoire du projet :

**Nom du territoire principal auquel se rattache le projet :**

Département Ariège

**Type de territoire :**

Département

**Caractéristiques générales du territoire en lien avec le projet :**

Issue d'agriculteurs adhérents à la CUMA EVC, l'association Bois Paysan était fortement implantée dans le quart Nord-Est du département de l'Ariège, mais a souhaité s'ouvrir à d'autres secteurs, pour gagner en diversité de contexte et pour intégrer des agriculteurs dynamiques et volontaires, c'est pourquoi le territoire concerné recouvre une grande partie de l'Ariège.

Majoritairement composé d'éleveurs, le groupe dispose également de céréaliers et d'arboriculteurs parmi ses membres. Il est très représentatif des systèmes agricoles des coteaux et du Piémont Ariégeois. L'exploitation et la valorisation de la forêt paysanne constituent l'élément fédérateur du groupe, et une thématique répondant aux enjeux territoriaux, dans un département où la surface forestière dépasse celle de la SAU (40% contre 39%). Les systèmes de polyculture-élevage et de grandes cultures en sec caractérisent les zones de coteaux ; l'élevage a progressivement cédé la place aux

cultures en sec, malgré des rendements assez médiocres, dus à des sols à faible potentialité et de fortes pentes qui ne permettent pas de déployer l'irrigation en dehors des fonds de vallée. Les secteurs de Plaine et de coteaux connaissent des programmes de replantation de haies, aujourd'hui relayés par l'association HAIES ARIEGEOISES, et les premiers agriculteurs à avoir planté des arbres en Agroforesterie intraparcellaire étaient des céréaliers situés dans ces secteurs. L'arbre joue ici de multiples rôles : haies pour lutter contre l'érosion et favoriser les auxiliaires de cultures, arbres fourragers pour lutter contre les pénuries d'herbes lors des sécheresses estivales, amendements organiques...

Le Piémont constitue une bande allant d'ouest en est, un territoire où l'élevage bovin viande est majoritaire, avec des systèmes à l'herbe (prairies permanentes), généralement autonomes sur leur production de foin. Pour les éleveurs qui engraissent, le maïs fourrage complète le pâturage et le foin, mais ces élevages manquent généralement d'autonomie protéique (achat de concentrés). Les élevages de montagne ont plus de difficultés à atteindre l'autonomie en foin, du fait de parcelles moins appropriées pour la fauche. De nombreuses exploitations se tournent vers les zones de plaine ou de coteaux pour leur production de foin (achat de foin ou d'herbe sur pied). La forêt paysanne est ici bien présente, et c'est dans ce secteur que l'on retrouve le plus grand nombre d'agriculteurs engagés dans la valorisation de leur forêt en bois énergie. Eleveurs du Piémont et des Coteaux ont bénéficié des retombées d'AGROSYL : paillage bois, mûrier blanc,

sylvopastoralisme, fruits forestiers. Plusieurs phénomènes conduisent aujourd'hui les agriculteurs à faire évoluer leurs systèmes de productions. Ils doivent s'adapter à un contexte évolutif caractérisé par la vulnérabilité des marchés, le renchérissement des matières premières et de l'énergie, les conséquences du changement climatique et les exigences en matière environnementale. L'arbre peut apporter des solutions et des perspectives dans cette évolution des systèmes : réduire les dépendances aux intrants, diversifier les productions et les revenus, protéger les sols et les troupeaux, rendre les systèmes plus autonomes, plus durables et plus résilients.

### Partenariat, autres membres :

**Le collectif est-il impliqué dans Ecophyto? :** Non

**Le collectif est-il impliqué dans l'enseignement? :** Oui

**Partenariat: :**

**Partenaire: :** Bois Paysan Distribution

**Partenaire: :** CUMA Environnementale des Vallées Cathares

**Partenaire: :** Haies Ariégeoises

**Partenaire: :** Bois Paysan des Cévennes

**Partenaire: :** AFAHC (Association Française des Arbres et des Haies Champêtres) Occitanie

**Partenaire: :** AFAF : Association Française d'Agroforesterie

**Partenaire: :** Fédération Pastorale (sur le volet sylvopastoralisme en AFP)

**Partenaire: :** AGROOF (SCOP spécialisé dans l'accompagnement de projets en agroforesterie)

**Membres non agriculteur : :**

**Membre non agriculteur: :** 0

## Argumentaire à l'appui de la candidature :

**Argumentaire :** [BP Argumentaire.pdf](#)

## Budget et plan de financement prévu des actions

**Plan de financement prévisionnel des actions pour toute la durée du GIEE :** [GIEE BP\\_plan fin 2023\\_2028.pdf](#)

**Sollicitez-vous une aide à l'animation du GIEE via une candidature à l'AAP Animation GIEE en 2022 ? :** Oui

## Animation du collectif

**Nom de la structure choisie pour l'Animation: :** Chambre agriculture de l'Ariège

**Type de structure choisie: :** Chambre d'agriculture

**Nom et prénom de l'animateur :** GUICHET Nelson

**Courriel animateur :** projets@ariege.chambagri.fr

**Annexe engagement organisme d'accompagnement signée :** [ATT ANIMATION BOIS PAYSAN.pdf](#)

## Capitalisation des résultats du collectif

**Nom de la structure choisie pour la capitalisation :** Chambre agriculture de l'Ariège

**Type de structure choisie pour la capitalisation :** Chambre d'agriculture

**NouAnnexe engagement organisme de capitalisation :** [ATT CAPITALISATION BOIS PAYSAN.pdf](#)

## Image

**Photo(s) représentative(s) du groupe :** [CNI HATO.pdf](#)

## Autres pièces justificatives

**Copie du certificat d'immatriculation indiquant le n°SIRET dûment attribué. :** [3\\_BPINSEE BP.pdf](#)

**Copie des statuts de la personne morale dûment déposés et enregistrés :** [1\\_BP\\_STATUT BP.pdf](#)

**Copie pour une association de la publication au JO ou le récépissé de déclaration à la préfecture :** [2\\_BP\\_RECEP PREF BP.pdf](#)

**Copie pour les sociétés de l'extrait K-bis ou l'inscription au registre ou répertoire concerné :** Pièce justificative non fournie

**Liste des membres de la personne morale :** [BP annexe\\_liste\\_exploitants.xls](#)

**Tout document démontrant que les exploitants agricoles engagés dans le projet détiennent la majorité des voix dans l'instance décisionnelle :** [BP PV\\_AG\\_2021.pdf](#)

**Copie du procès-verbal de la réunion de l'organe délibérant de la personne morale candidate approuvant le projet ::**

[BP PV\\_AG\\_2021.pdf](#)

**Tout autre élément que je souhaite transmettre à l'administration ::**

**Toute autre pièce que je souhaite transmettre à l'administration ::**

[GIEE Bois Paysan\\_engagements signés.pdf](#)

### **Engagements du demandeur :**

**J'accepte les mentions légales ::** Oui

**J'autorise ::** Oui

**Je certifie ::** Oui

**Je m'engage en cas de reconnaissance GIEE ::** Oui

**Pièces post-instruction :** Pièce justificative non fournie

DRAAF Occitanie

R76-2022-09-13-00008

Arrêté portant reconnaissance de Conser Sols  
en qualité de groupement d'intérêt économique  
et environnemental (GIEE) au titre du projet :  
Objectifs 100% sols couverts

le 13 septembre 2022

## Arrêté portant reconnaissance de **Conser'Sols** en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

Numéro de l'arrêté : **AGRI 2022 R76 310**

Le préfet de la région Occitanie,

Vu

- la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, notamment son article 3 ;
- le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 à L. 315-6, D. 315-1 à D. 315-9 et R. 313-45 à R. 313-46 ;
- le décret n° 2014-1173 du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et environnemental ;
- le décret n°2015-467 du 23 avril 2015 relatif à la compétence et aux modalités d'intervention de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural sur les demandes de reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental ;
- l'appel à candidatures à la reconnaissance GIEE ouvert pour 2022 en région Occitanie ;
- l'avis de la présidente du conseil régional Occitanie consultée le 4 juillet 2022 ;
- l'avis de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural consultée le 4 juillet 2022 ;
- l'arrêté portant délégation de signature du préfet de la région Occitanie à Florent GUHL, Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie du 15 mars 2021;

Considérant la demande de reconnaissance GIEE déposée auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie par Conser'Sols en date du 26 avril 2022;

Sur proposition du Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie,

Arrête :

### **Article 1er –**

En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime,  
Conser'Sols,  
dont le siège social est situé 32 avenue du général de Gaulle 09000,  
est reconnu comme groupement d'intérêt économique et environnemental au titre du projet:  
**Objectifs 100% sols couverts.**

Le GIEE a choisi la Chambre agriculture de l'Ariège pour son accompagnement, et la Chambre agriculture de l'Ariège comme organisme de développement.

Pour ce projet, la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural a émis les recommandations suivantes :

Dans le cadre de l'action de capitalisation, il serait intéressant que le GIEE éclaire l'ensemble des projets existants sur le territoire et leurs liens entre eux. Il pourrait utilement se positionner sur l'AAP capitalisation pour permettre le changement d'échelle par apport aux seules productions du collectif.

La liste des adhérents de ce GIEE est la suivante :

SCEA DE MADRON	MADRON09700	SAVERDUN	
EARL DE NAFAURE	NAFAURE	09700	SAVERDUN
GAEC DE L'AVOCAT VIEIL	L'AVOCAT VIEIL	09700	SAVERDUN
EARL DU FAURE	2 RUE GABRIEL FAURE	09100	VILLENEUVE DU PAREAGE
SCEA Ferme de PEYROT	PEYROT	31410	MONTGAZIN
SCEA de BRUNEL	DOMAINE DE BRUNEL	11420	PECHARIC ET LE PY
GAEC de CRABOT	CRABOT	09130	SAINTE SUZANNE
EPLEFPA de Pamiers	BP 111 - ROUTE DE BELPECH	09100	PAMIER
GAEC des 2 Pins	LANGUIT	09100	ARVIGNA
SCEA LE BOULANT	10 PLACE DES VIEILLES	09160	PRAT BONREPAUX
SCEA DES OISEAUX	LIEU-DIT LE MASSUET	09270	MAZERES
GAEC de MANSES	LIGNY	09350	LES BORDES SUR ARIZE
SCEA DE BELLECOSTE	LIEU-DIT BELLECOSTE	09700	MONTAUT
EARL CAMP FRANCAIS	CAMP FRANCAIS	09700	TREMOULET
GAEC de BELLEVUE	GRANGE DE SIBADE	09500	MIREPOIX
DURCHON	Jean-François BEL AIR	09500	MIREPOIX
VEROT Roxane	SAVIGNOL	09100	UNZENT
GAEC DE PETITOYE	HAMEAU DE PETITOYE	09130	ARTIGAT
GAMBIN Brice	FRAIRAS	09700	SAVERDUN
GAEC AB2C	MADER	31410	ST-SULPICE SUR LEZE
EARL SAVOLDELLI	5 HAMEAU DE GAILLAC	09100	BEZAC
GAEC D'ICART	ICART	09130	SIEURAS
GAEC DE BIROL	BIROL ROUTE DE BELPECH	09100	PAMIER
SCEA DE ROYAT	ROYAT	09700	MONTAUT
EARL MANENTI	FERME DE VILLEROUSSE	09500	ST FELIX DE TOURNEGAT

Les actions prévues sont les suivantes :

Action 1 : Poursuivre l'animation des dynamiques locales sur la matière Organique et la diversification des productions végétales, notamment à travers l'émergence d'une filière d'Aliment pour bétail.

Action 2 : Renforcer les compétences techniques des membres du GIEE, pour aller vers le Couvert Permanent.

Action 3 : Transfert déploiement au sein du groupe et au sein du territoire (auprès de leurs pairs) : partager avec ses pairs et gagner en reconnaissance au sein de la population agricole.

Action 4 : Des agriculteurs acteurs de leur territoire-

Le détail des actions prévues et de leurs indicateurs de suivi et de résultat figure dans la copie de la demande de Reconnaissance annexée au présent arrêté.

**Article 2 –**

Cette reconnaissance est valable à compter de la date de publication du présent arrêté pour **6 ans**. Pendant cette période, Conser’Sols porte sans délai à la connaissance du directeur régional de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt toute modification de la personne morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l’article 1. Cette modification fait, le cas échéant, l’objet d’un examen par la commission régionale de l’économie agricole et du monde rural qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de reconnaissance.

**Article 3 -**

Conser’Sols est tenu de fournir à la DRAAF **un bilan intermédiaire des actions du GIEE à 3 ans et un bilan final au terme de la période de reconnaissance**.

Pour chaque action prévue lors de la demande de Reconnaissance, ce bilan devra renseigner les effets produits et les indicateurs.

**Article 4 –**

Le directeur régional de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Annexe: Copie de la demande de reconnaissance.

Fait à Toulouse,

Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur régional de l’Alimentation, de  
l’Agriculture et de la Forêt

  
Florent Guhl

[demarches-simplifiees.fr](https://www.demarches-simplifiees.fr)

# Appel à Projets GIEE 2022 pour la Reconnaissance des Groupements... > Dossier n° 7600443 (en instruction)

Déposé le :

26 avril 2022

## Identité du demandeur

Email :

projets@ariege.chambagri.fr

Dénomination :

CHAMBRE DEPARTEMENTALE  
D'AGRICULTURE

SIRET :

18090002900018

Forme juridique :

Organisme consulaire

Libellé NAF :

Activités des organisations patronales et  
consulaires

Code NAF :

9411Z

Date de création :

1 janvier 1982

Effectif mensuel (URSSAF) :

Effectif moyen annuel (URSSAF) :

Effectif de l'organisation (INSEE) :

50 à 99 salariés

Numéro de TVA intracommunautaire :

FR37180900029

**Adresse :** CHAMBRE DEPARTEMENTALE  
D'AGRICULTURE  
32 AV DU GENERAL DE GAULLE  
09000 FOIX  
FRANCE

**Capital social :**

**Chiffre d'affaires :** ► Détails

→ [Autres informations sur l'organisme sur « annuaire-entreprises.data.gouv.fr »](#) (ex: fiche d'immatriculation RNCS)

## Formulaire

**J'ai pris connaissance de l'Appel à Projets, par conséquent je suis informé que je ne peux pas candidater à la fois pour être reconnu GIEE et Groupe 30000 :**

**J'ai identifié que mon projet correspond à un souhait de Reconnaissance en tant que GIEE :** Oui

**Je suis informé que je peux revenir à tout moment sur mon dossier avec mes identifiants mais que je ne serai plus autorisé à modifier le dossier au delà de la date de fermeture de cette démarche :** Oui

**Je suis informé que mon collectif peut être accompagné par une structure de son choix mais que le dépôt de la candidature doit être réalisé par la personne morale porteuse qui sera reconnue GIEE :** Oui

Je suis informé que l'adresse mail  Oui  
utilisée pour accéder à cette  
démarche sera l'adresse utilisée  
par l'administration pour les  
échanges relatifs à la  
candidature. :

### Structure porteuse candidate :

Raison sociale de la structure candidate:  Conser'Sols

Type de structure candidate :  Autres associations

Adresse postale de la structure:  32 avenue du général de Gaulle

Code postal :  09 000

Nom et prénom du représentant légal:  ALABERT Jacques

Fonction au sein de la structure :  Président

Courriel :  projets@ariego.chambagri.fr

Téléphone :  05 61 02 14 00

Copie du Pouvoir habilitant le signataire à engager la personne morale candidate :  [PV\\_AGO\\_Conser'Sols\\_15\\_09\\_2021.pdf](#)

Copie de la pièce d'identité en cours de validité du représentant signataire de la demande:  [CNI Alabert.pdf](#)

Cette candidature à la Reconnaissance est-elle issue de l'Emergence GIEE ? :  Non

Compte-rendu de la phase d'émergence :  [doc vide.docx](#)

### Responsable de suivi du projet :

**Nom et prénom ::** TRIPOGNEY Nicolas

**Fonction au sein de la structure ::** Gestionnaire de projets

**Courriel ::** projets@ariego.chambagri.fr

**Téléphone ::** 05 61 02 14 00

## Projet :

**Intitulé du projet ::** Objectifs 100% sols couverts

**Chapeau résumé du projet ::** Beaucoup de couverts, des rotations stockant du carbone et de la matière organique... depuis bientôt 10 ans, le groupe Conser'sols trace son sillon, avance progressivement dans l'adoption de nouvelles pratiques, sans vouloir imposer des approches restrictives ou « élitistes ».

**Resumé du projet ::** Créée en 2013, l'association Conser'Sols a été labellisée GIEE en 2015 et 2017, avec une perspective commune : l'adoption de l'agriculture de conservation des sols dans les systèmes de grandes cultures et de polyculture-élevage de la plaine et des coteaux de l'Ariège. A travers plusieurs projets opérationnels, comme ASSOLEMENT et le GO PEI « Rotations 4 pour 1000 », les agriculteurs du groupe ont expérimenté, éprouvé et diffusé de nombreuses pratiques ; ils ont développé des partenariats avec des structures d'accompagnement, instituts techniques et organismes de recherche, et développé un réseau d'experts et de groupes ressources. Les agriculteurs du groupe sont montés en compétence dans la gestion des couverts végétaux, dans la mise en place de rotations innovantes, répondant aux besoins des agriculteurs et à un objectif de stockage de carbone, dans la capitalisation de leurs résultats et leur diffusion, enfin dans la communication

auprès du grand public.

Ils souhaitent poursuivre cette belle aventure collective, en se nourrissant des expériences passées, en se projetant vers de nouveaux défis, et en fondant leur approche collective sur une identité résumée autour de 4 valeurs : technicité, ouverture, transparence, convivialité. Le groupe a défini de nouvelles perspectives : couvert permanent, filière locale d'aliment pour bétail, pâturage des couverts.... Ce qui ne changera pas, c'est son allant pour partager son expérience, auprès des agriculteurs comme du grand public !

### **Description des objectifs :**

La finalité poursuivie par Conser'sols est de consolider les systèmes de production de ses membres, à travers leur capital sol, en le replaçant au centre d'un cercle vertueux renforçant l'autonomie, la productivité et la résilience des systèmes agricoles.

Les agriculteurs ont acquis une méthode de travail qui privilégie l'expérimentation, le partage et la diffusion, mais aussi l'acceptation des différences, la gradualité et la progressivité des changements. Acteurs de leur territoire, les membres de Conser'sols ne se perçoivent pas en rupture des itinéraires techniques les plus généralisés, mais souhaitent au contraire proposer une trajectoire d'évolution accessible au plus grand nombre et permettant à chacun de trouver son chemin, de se fixer des objectifs atteignables, de consolider des acquis.

Les thématiques traitées dans le nouveau programme pluriannuel portent sur les trois dimensions de l'agriculture de conservation : maximisation de la couverture des sols, allongement des rotations et diversification des productions, réduction de travail du sol. Les couverts végétaux, thème fédérateur pour le groupe, constituera un axe central, assurant la cohésion du groupe.

De nouvelles perspectives viennent conforter les acquis du programme agroécologique précédent «

Rotations objectif 4 pour 1000 » : les plateformes de couverts seront dupliquées, pour diversifier la composition des couverts d'hiver comme d'été ; la fertilisation organique sera traitée sous le prisme des apports d'amendements organiques (gestion territoriale de la matière organique), mais également en intégrant une pratique en pleine émergence sur notre territoire, le pâturage des couverts par des troupeaux « transhumants » (partenariats éleveurs/céréaliers) ; la perspective de mise en place de couverts pluriannuels conduira les agriculteurs à tester ou renforcer des techniques de semis, à partager les expériences sur l'adaptation du matériel de semis et de destruction du couvert.

La diversité des sujets abordés, le fait de proposer des solutions supposant des degrés de technicité différents, le recours à la progressivité dans l'adoption de pratiques, sont autant d'éléments qui permettent à chaque agriculteur de définir et piloter ses propres changements, en fonction de sa situation et de l'évolution qu'il souhaite engager à l'échelle de son exploitation, tout en bénéficiant des retours d'expérience des autres membres du groupe, et en acceptant de partager ses propres résultats avec eux (la transparence étant l'une des valeurs fondatrices du groupe). Le GIEE assume le fait que plusieurs orientations distinctes puissent être développées en parallèle, que les choix puissent par exemple diverger en matière de techniques de travail du sol ou d'usage de phytosanitaires. Le groupe les considère comme une richesse et une diversité.

La mise en œuvre de ce programme d'action pourra s'appuyer sur des ressources acquises : le GIEE est associé au projet de recherche MI BICYCLE, au projet FAAB (Filière Ariégeoise d'Aliment pour Bétail) et la Chambre d'agriculture de l'Ariège conduit une opération d'animation du GIEE, intitulée « Rotations 4 pour 1000, la suite », jusqu'à fin 2023.

**Thématique principale :** Conservation des sols

**Autre thématique au coeur du projet (4 maximum) :**

**Autre thématique :**

- Couverts végétaux
- Changements de systèmes
- diversification des assolements
- Échanges entre agriculteurs et avec la société

**Description de chaque action :**

**Nom de l'action :**

Poursuivre l'animation des dynamiques locales sur la matière Organique et la diversification des productions végétales, notamment à travers l'émergence d'une filière d'Aliment pour bétail.

**Objectifs, contenu :**

Les agriculteurs du GIEE ont besoin de débouchés supplémentaires pour élargir la palette de cultures produites, et d'une meilleure lisibilité sur les marchés des productions de légumineuses, pour sécuriser leur assolement, et renforcer leur technicité sur ces productions ; à ce titre, l'alimentation du bétail des éleveurs Ariégeois est une orientation intéressante, amorcée dans « Rotations 4 pour 1000 » à travers des ateliers d'échanges éleveurs/céréaliers. Par ailleurs, les résultats du projet « Rotations 4 pour 1000 » ont démontré que les amendements organiques sont un levier pertinent pour augmenter le stockage de C dans les sols et faire remonter les taux de matière organique. Cette action vise donc à diversifier les productions végétales. Pour atteindre cet objectif, deux plans d'actions sont d'ores et déjà prévus en 2022 et 2023 : Le projet « FAAB : Filière Ariégeoise d'Aliment pour bétail » vise à créer une filière d'aliment pour bétail 100% ariégeoise, dans laquelle les céréaliers d'Ariège pourront fournir la matière première (notamment des légumineuses et des oléo-protéagineux). Le projet de recherche MI Bicycle, en coopération avec l'INRAE Toulouse (UMR AGIR) et des équipes de recherche du Pays-Bas, du Danemark et

d'Ecosse permet de poursuivre le suivi annuel des parcelles pilotes du projet « Rotations 4 pour 1000 », et d'animer la réflexion sur la gestion et la valorisation de la matière organique (effluents d'élevage, déchets verts, digestats de méthanisation,...). Il pourrait aboutir à tester des pilotes expérimentaux de valorisation de Matière Organique, comme ceux conçus dans le cadre de « Rotations 4 pour 1000 » (épandage de fumier composté issu des secteurs de montagne).

**Calendrier :**

Ces deux premiers projets opérationnels portent sur les années 2022 et 2023. Les suites données sur les années 2024 et suivantes dépendront de leurs résultats (mise en place de filières territoriales d'aliment pour bétail et/ou de valorisation de la matière organique).

**Indicateurs de résultat :**

Renforcer la connaissance sur les impacts des rotations mises en place dans le projet « Rotations 4 pour 1000 » : indicateurs technico-économiques suivis de 2018 à 2028 sur les 13 parcelles pilotes (marge, temps de travail, IFT, bilan azoté), Bilan Carbone des 13 parcelles pilotes de 2018 à 2028. Franchir une étape dans la réflexion sur la gestion territoriale de la matière organique, en réalisant des pilotes expérimentaux et en les évaluant (quantité de matière organique épandue, coût de la tonne de matière organique épandue).

**Nom de l'action :**

Renforcer les compétences techniques des membres du GIEE, pour aller vers le Couvert Permanent.

**Objectifs, contenu :**

L'objectif de cette action est de tester des rotations qui permettent de mettre en place un couvert pluriannuel. Les couverts végétaux constituent le sujet fédérateur au sein du groupe ; à ce titre, le couvert permanent est un défi à relever, réalisable dans le contexte du groupe (des couverts montrent leur potentiel pour être

conservés pendant plusieurs années, comme le trèfle violet), qui donne envie (d'autres groupes s'y sont lancés en France) et constitue une nouvelle étape à franchir. Le choix des outils de destruction et de semis des couverts reste essentiel pour généraliser l'intégration des couverts dans les rotations. Le plan d'action comprend plusieurs axes : Renforcer les essais sur les mélanges de couverts, y compris des couverts annuels (couverts d'été et couverts d'hiver), notamment sur le choix des légumineuses pérennes. Plateformes de couverts, alternatives à la féverole, destruction des couverts sans glyphosate, semis de couverts à la volée dans le maïs semence et dans les céréales à paille. Développer le pâturage des couverts, notamment par la mise en relation d'éleveurs et de céréaliers. Mise en place de parcelles pilotes, avec suivi d'indicateurs de la qualité du sol, en lien avec le projet MI BICYCLE, l'idée étant de comparer l'apport en amendements organiques d'un côté, du pâturage de couverts de l'autre. Renforcer l'itinéraire technique du colza associé : aujourd'hui une pratique bien déployée, mais qui se limite encore à un couvert annuel : implanté en même temps que le colza, il est en place après la récolte du colza mais ce qui coince aujourd'hui c'est l'implantation du blé dans le trèfle, ce qui permettrait de le conserver au moins une année de plus. Recenser le matériel utilisé au sein du groupe, partager les avantages et inconvénients : performance technique, coût, adaptations, débit de chantier, utilisation en individuel ou en collectif, ...

**Calendrier :**

Ces actions s'inscrivent dans le programme d'action en cours « Animation GIEE », ils vont donc être travaillés a minima jusqu'à 2023, et pourront être poursuivies en fonction de l'évaluation des résultats et des besoins d'approfondissement.

**Indicateurs de résultat :**

Suivi des assolements et de la gestion des couverts : nombre d'espèces utilisées dans les couverts, durée de présence du couvert, durée de sol nu. Développer les partenariats entre éleveurs et céréaliers pour faire pâturer les couverts par leurs animaux : nombre de partenariats, analyse des modalités observées, quantification du rapport coût/bénéfice.

**Nom de l'action :**

Transfert déploiement au sein du groupe et au sein du territoire (auprès de leurs pairs) : partager avec ses pairs et gagner en reconnaissance au sein de la population agricole.

**Objectifs, contenu :**

Cette action se décline en deux objectifs : D'une part, favoriser les échanges au sein du GIEE : les retours d'expérience entre agriculteurs donnent des idées et permettent d'oser de nouvelles pratiques. Pour cela, le programme d'action prévoit, entre autres, la création d'un groupe WhatsApp « Conser'Sols » pour échanger au sein du groupe ; la réalisation de vidéos « tuto » sur l'adaptation de matériel pour le semis ou la destruction de couverts ; l'organisation d'échanges avec les autres groupes innovants du territoire (DEPHY GC, DEPHY PE, ABC Lèze and co...), la mise en place de programmes de journées techniques partagées, la proposition d'un voyage d'étude annuel dans un autre territoire (France ou pays limitrophes). Les actions de pilotage du GIEE et d'animation transversale s'inscrivent également dans cet axe : intégration de nouveaux agriculteurs, gestion de l'association porteuse (AG...). D'autre part, diffuser les bonnes pratiques et les résultats du GIEE auprès des agriculteurs : alimentation de la page facebook « L'agronomie made in Ariège » et de la newsletter « AGRO » de la CDA09 ; organisation de journées techniques ouvertes à tous les agriculteurs : tour de plaine couverts, destruction de couvert, « Conser'Sols Tour » ; témoignages auprès de lycées agricoles et

de centres de formation pour adultes.

**Calendrier :** Action mise en œuvre tout au long de la période de reconnaissance 2023-2028

**Indicateurs de résultat :** Nombre de publications, nombre d'agriculteurs suivant les publications. Nombre de rencontres organisées par le GIEE (dont les journées techniques spécifiques au GIEE ou ouvertes), et niveau de participation à ces rencontres.

**Nom de l'action :** Des agriculteurs acteurs de leur territoire

**Objectifs, contenu :** Les agriculteurs du GIEE souhaitent dialoguer avec la société civile, faire connaître et reconnaître leurs pratiques, leurs efforts pour développer une agriculture s'appuyant sur des sols vivants. Les actions initiées dans le dossier Animation GIEE « EFFET Conser'sols » (2018-2021) seront poursuivies et renforcées : panneaux bord de route, stands pour le grand public lors de foires agricoles, interventions dans des collèges. Le programme d'animation GIEE « Rotations 4 pour 1000, la suite », qui porte sur les années 2022-2023, prévoit par exemple la création d'un site web dédié au GIEE, avec pour mission d'expliquer les pratiques mises en œuvre au grand public.

**Calendrier :** Cette action s'inscrit dans le temps long, et suppose d'être étalée de 2023 à 2028.

**Indicateurs de résultat :** Nombre de panneaux installés en bord de route  
Nombre de participation à des événements grand public  
Nombre de réunions  
Nombre d'agriculteurs par réunion

**Calendrier :**

**Date de début ::** 01 janvier 2023

**Durée ::** 6 ans

**Justification d'une durée de 9 ans demandée ::**

**Perspectives de poursuite des actions du collectif au delà de la durée projet ::** Acteurs de leur territoire, les membres du GIEE se sont engagés dans une évolution de leurs systèmes de culture qui privilégient l'adoption pérenne de nouvelles pratiques. Ils ont bien conscience que des objectifs comme l'amélioration de la fertilité de leurs sols (taux de matière organique) ou de la structuration du sol, ne s'obtiennent pas en quelques années. Pour ces agriculteurs, l'essentiel est de fixer un cap, de tracer une ligne directrice, et de tenter d'avancer le long de ce chemin.

### **Groupe d'agriculteurs engagés dans le projet :**

**Nombre d'exploitants agricoles engagés (nombre d'agriculteurs) ::** 60

**Nombre d'exploitations agricoles du projet (unités de production) ::** 22

**dont nombre d'exploitations d'établissement d'enseignement (EPLEFPA) ::** 1

**SAU des membres engagés dans le GIEE (ha) ::** 4 635

**SAU totale concernée par le projet ::** 4 635

**Plus-value de l'action collective ::** L'adoption de pratiques issues de l'agriculture de conservation suppose des remises en cause, des essais qui ne sont pas toujours couronnés de succès, des allers-retours. Le partage de ces parcours individuels les renforce pour résister aux

difficultés, lever les freins, éviter de perdre du temps à tester des choses qui ne marchent pas et ainsi franchir des étapes.

Les membres du groupe se reconnaissent entre eux, et ils se sont accordés sur un état d'esprit et une méthode pour guider le fonctionnement du groupe, à travers les valeurs qui ont servi à définir l'identité du collectif (« technicité, ouverture, transparence, convivialité »).

Les agriculteurs du groupe peuvent parfois se sentir décalés par rapport aux pratiques de leurs voisins... pour autant, ils ne se vivent pas comme des agriculteurs à part, engagés dans la rupture ou dans une agriculture « alternative », leurs pratiques sont à la disponibilité des agriculteurs de leur territoire. En partageant la mise en lumière sur leurs pratiques, l'approche collective facilite aussi le transfert de pratiques.

**Principale orientation de production du groupe :**

Grandes cultures

**Diagnostic agroécologique :**

[COMPIL  
rendu\\_performance\\_synthese\\_global.pdf](#)

**Saisie des agriculteurs engagés dans le GIEE :**

**Nom entreprise :**

SCEA FERME DE PEYROT

**Adresse :**

Peyrot 31410 Montgazin

**Numéro PACAGE :**

031160798

**Nom entreprise :**

GAEC DES 2 PINS

**Adresse :**

Lieudit Languit 09100 Arvigna

Code INSEE : 09022

**Numéro PACAGE :**

009005268

**Nom entreprise :** SCEA DES OISEAUX

**Adresse :** Le Massuet 09270 Mazères

Code INSEE : 09185

**Numéro PACAGE :** 009010328

**Nom entreprise :** GAEC D'ICART

**Adresse :** Riviere et Souleilla d'Icard 09130 Sieuras

Code INSEE : 09294

**Numéro PACAGE :** 009009052

**Nom entreprise :** SCEA DE BRUNEL

**Adresse :** Brunel 11420 Pécharic-et-le-Py

Code INSEE : 11277

**Numéro PACAGE :** 011165614

**Nom entreprise :** EPLEFPA DE PAMIERIS

**Adresse :** Route de Belpech 09100 Pamiers

Code INSEE : 09225

**Numéro PACAGE :** 009004380

**Nom entreprise :** SCEA DE BELLECOSTE

**Adresse :** 323 route de Bellecoste 09700 Montaut

**Numéro PACAGE :** en cours d'attribution

**Nom entreprise :** SCEA DE ROYAT

**Adresse :** Lieu Dit Royat 09700 Montaut  
Code INSEE : 09199

**Numéro PACAGE :** 009008474

**Nom entreprise :** EARL SAVOLDELLI

**Adresse :** 5 Hameau de Gaillac 09100 Bézac  
Code INSEE : 09056

**Numéro PACAGE :** 009009527

**Nom entreprise :** GAEC DE CRABOT

**Adresse :** Crabot 09130 Sainte-Suzanne  
Code INSEE : 09342

**Numéro PACAGE :** 009006321

**Nom entreprise :** GAEC DE L'AVOCAT VIEIL

**Adresse :** L'Avocat Vieil 09700 Saverdun  
Code INSEE : 09282

**Numéro PACAGE :** 009009731

**Nom entreprise :** EARL CAMP FRANCAIS

**Adresse :** Camp Francais 09700 Trémoulet  
Code INSEE : 09315

**Numéro PACAGE :** 009009575

**Nom entreprise :** EARL DU FAURE

**Adresse :** 2 Rue Gabriel Fauré 09100 Villeneuve-du-Paréage  
Code INSEE : 09339

**Numéro PACAGE :** 009006615

**Nom entreprise :** SCEA DE MADRON

**Adresse :** Madron 09700 Saverdun  
Code INSEE : 09282

**Numéro PACAGE :** 009009529

**Nom entreprise :** GAEC DE PETITOYE

**Adresse :** Hameau de Petitoye 09130 Artigat

**Numéro PACAGE :** 009010640

**Nom entreprise :** DURCHON Jean-François

**Adresse :** Bel Air 09500 Mirepoix

**Numéro PACAGE :** 009002704

**Nom entreprise :** GAEC DE BELLEVUE

**Adresse :** Grange de Las Sibades 09500 Mirepoix

Code INSEE : 09194

**Numéro PACAGE :** 009003750

**Nom entreprise :** VEROT Roxane

**Adresse :** Lieu Dit Savignol 09100 Unzent

Code INSEE : 09319

**Numéro PACAGE :** 009010313

**Nom entreprise :** EARL DE NAFAURE

**Adresse :** Nafaure 09700 Saverdun

Code INSEE : 09282

**Numéro PACAGE :** 009007381

**Nom entreprise :** GAEC DES MANSES

**Adresse :** Lieu Dit Ligny 09350 Les Bordes-sur-Arize

Code INSEE : 09061

**Numéro PACAGE :** 009007522

**Nom entreprise :** GAMBIN Brice

**Adresse :** Lieu Dit Frairas 09700 Saverdun

Code INSEE : 09282

**Numéro PACAGE :** 009008371

**Nom entreprise :** SCEA LE BOULANT

**Adresse :** 10 Place des Vieilles 09160 Prat-Bonrepaux

Code INSEE : 09235

**Numéro PACAGE :** 009010973

**Nom entreprise :** EARL MANENTI

**Adresse :** Ferme de Villerousse 09500 Saint-Félix-de-Tournegat

Code INSEE : 09259

**Numéro PACAGE :** 009010432

**Nom entreprise :** GAEC AB2C

**Adresse :** Mader 31410 Saint-Sulpice-sur-Lèze

Code INSEE : 31517

**Numéro PACAGE :** 031158715

**Nom entreprise :** GAEC DE BIROL

**Adresse :** Birol, route de Belpech, 09100 PAMIERS

**Numéro PACAGE :** 009008085

**Saisie des sièges d'exploitation  
des agriculteurs engagés :**



Géoportail/MNHN | Etalab - avril 2022 | © Etalab



MapTiles

© Contributeurs OpenStreetMap

### Sélections utilisateur

Un point situé à 43°14'5"N 1°37'33"E  
GAEC DE L'AVOCAT VIEIL

Un point situé à 43°9'31"N 1°43'3"E  
EARL CAMP FRANCAIS

Un point situé à 43°10'10"N 1°31'28"E  
VEROT Roxane

Un point situé à 43°8'38"N 1°50'7"E  
GAEC DE BELLEVUE

Un point situé à 43°8'50"N 1°49'22"E  
DURCHON Jean-François

Un point situé à 43°8'52"N 1°26'34"E  
GAEC DE PETITOYE

Un point situé à 43°14'51"N 1°34'32"E  
SCEA DE MADRON

Un point situé à 43°9'12"N 1°38'13"E  
EARL DU FAURE

Un point situé à 43°11'14"N 1°38'54"E  
SCEA DE BELLECOSTE

Un point situé à 43°3'40"N 1°44'18"E  
GAEC DES 2 PINS

Un point situé à 43°9'8"N 1°35'17"E  
EARL SAVOLDELLI

Un point situé à 43°11'39"N 1°37'14"E  
SCEA DE ROYAT

Un point situé à 43°7'24"N 1°38'39"E  
EPLEFPA DE PAMIERIS

Un point situé à 43°12'1"N 1°49'16"E  
SCEA DE BRUNEL

Un point situé à 43°11'40"N 1°22'8"E  
GAEC D'ICART

Un point situé à 43°15'51"N 1°39'22"E  
SCEA DES OISEAUX

Un point situé à 43°19'38"N 1°21'21"E  
GAEC AB2C

Un point situé à 43°7'1"N 1°47'17"E  
EARL MANENTI

Un point situé à 43°18'42"N 1°17'40"E  
SCEA FERME DE PEYROT

Un point situé à 43°14'52"N 1°33'34"E  
GAMBIN BRICE

Un point situé à 43°7'16"N 1°20'47"E  
GAEC DES MANSES

Un point situé à 43°14'46"N 1°37'9"E  
EARL DE NAFAURE

Un point situé à 43°1'48"N 1°2'13"E  
SCEA LE BOULANT

Un point situé à 43°11'23"N 1°23'28"E  
GAEC DE CRABOT

Un point situé à 43°6'51"N 1°38'2"E  
GAEC DE BIROL

**Engagement des exploitants sous forme de liste :** [CS\\_annexe\\_liste\\_exploitants.xls](#)

## Territoire du projet :

**Nom du territoire principal auquel se rattache le projet :** Secteur de plaines et coteaux du département de l'Ariège (basses vallées de l'Ariège, de l'Hers, de la Lèze et de l'Arize)

**Type de territoire :** Autres

**Caractéristiques générales du territoire en lien avec le projet :** L'association Conser'sols rassemble des agriculteurs situés sur le tiers Nord du département de l'Ariège. Le secteur de plaine et coteaux du département de l'Ariège englobe les basses vallées de l'Ariège, de l'Hers, de la Lèze et de l'Arize. Au centre se situe la Plaine de l'Ariège, en forme d'entonnoir ouvert au Nord ; à l'est se situent la vallée de l'Hers et les coteaux riverains, en direction de Mirepoix et en remontant jusqu'à Camon ; à l'ouest se situent les vallées de l'Arize et de la Lèze, affluents de la Garonne. D'un point de vue administratif, ce territoire est découpé en 3 communautés de Communes (Arize-Lèze à l'ouest, Portes d'Ariège-Pyrénées au centre et Pays de Mirepoix à l'est). Le PNR des Pyrénées Ariégeoises est concerné sur sa marge Nord-est. L'implication des 3 intercommunalités dans le domaine agricole relève plus du soutien à certaines actions spécifiques qu'à une démarche d'ensemble : appui à la plantation de haies (Portes d'Ariège-Pyrénées), création de l'agro site d'Embarou (Mirepoix), dédié à la production légumière. La proximité de l'agglomération Toulousaine est un facteur majeur des dynamiques économiques, sociales et démographiques observés sur ce territoire. L'aire urbaine de Pamiers est la première agglomération du département, avec 25.000 habitants, tandis que celle de Foix compte 15.000 habitants et que les autres centres urbains (St-Girons, Lavelanet, Tarascon...) se situent en

dessous de 10.000 habitants. Ce territoire est particulièrement dynamique sur le plan économique et démographique, avec l'implantation d'entreprises sous-traitantes des grandes sociétés installées à Toulouse (Airbus), l'installation d'actifs à la recherche de foncier urbanisable plus accessible...

D'un point de vue agricole, ce territoire constitue la zone de productions de grandes cultures du département, le recours à l'irrigation y est fréquent, facilité par des rivières réalimentées. Les productions végétales sont assez variées mais reposent sur une base blé/tournesol (système en sec) ou blé/maïs grain et monoculture de maïs semence (système irrigué). Ces cultures sont principalement vendues en coopératives ou autoconsommées sur l'exploitation, lorsqu'elle dispose d'un atelier d'élevage. L'élevage bovin ou ovin viande reste présent sur les zones de collines entre les vallées - coteaux argileux - mais il est plus diffus en plaine ; il est en lente régression depuis des années.

La production de semences est historiquement bien développée, mais semence notamment, souvent conduite en monoculture sur les parcelles irrigables (qui constituent une partie seulement des surfaces exploitées). Les cultures de semences sont mises en place selon des contrats avec des maisons de semences. Ces contrats sont nombreux depuis quelques années mais il y a une certaine incertitude sur l'avenir de ce revenu, très intéressant pour les agriculteurs. Cette culture est conduite en système irrigué, notamment sur la plaine, et engendre une contrainte au niveau de l'assolement. En effet, les agriculteurs implantent la culture sur des parcelles irrigables qui ne représentent souvent qu'une faible part de la SAU totale, engendrant la mise en place de monoculture à l'échelle des parcelles. La nature des sols (filtrants en plaine) ou le paysage (pente) conduit à des transferts importants de produits phytosanitaires que l'on retrouve dans les eaux superficielles ou

souterraines. Le changement climatique auquel font face aujourd'hui les agriculteurs engendre une forte incertitude sur l'avenir des cultures céréalières dans le système. Une plus grande incertitude sur les conditions météo complique la gestion des cultures : des semis d'hiver impossibles à implanter suite à des parcelles impraticables, des sécheresses estivales qui réduisent les rendements des cultures d'été en sec, des conditions météo difficiles à réunir pour implanter les couverts d'été...

### Partenariat, autres membres :

**Le collectif est-il impliqué dans Ecophyto? :** Oui

**Le collectif est-il impliqué dans l'enseignement? :** Oui

**Partenariat: :**

**Partenaire: :** CAPA

**Partenaire: :** CAPLA

**Partenaire: :** ARTERRIS

**Partenaire: :** Terres Inovia

**Partenaire: :** ARVALIS

**Partenaire: :** Maisons de semence : BAYER

**Partenaire: :** Maisons de semence : LIDEA

**Partenaire :** Maisons de semence : RAGT

**Partenaire :** SICA Agri Occitanie Conseil

**Partenaire :** INRAE - UMR AGIR

**Partenaire :** ENSAT

**Partenaire :** EI PURPAN

**Partenaire :** Lycée agricole de Pamiers

**Partenaire :** CFPPA de Pamiers

**Partenaire :** Lycée agricole d'AUZEVILLE (Licence Pro COSYA et plateforme agroécologique)

**Partenaire :** Les équipes de MI BICYCLE : Université de Wageningen (Pays-Bas), Université d'Aarhus (Danemark), Scotland's Rural College (Ecosse)

**Partenaire :** SNECTOM, communautés de communes

**Membres non agriculteur :**

**Membre non agriculteur :** 0

## **Argumentaire à l'appui de la candidature :**

**Argumentaire :** [Argumentaire CS.pdf](#)

## Budget et plan de financement prévu des actions

**Plan de financement prévisionnel des actions pour toute la durée du GIEE :** [GIEE CS\\_plan fin 2023\\_2028.pdf](#)

**Sollicitez-vous une aide à l'animation du GIEE via une candidature à l'AAP Animation GIEE en 2022 ? :** Non

## Animation du collectif

**Nom de la structure choisie pour l'Animation :** Chambre agriculture de l'Ariège

**Type de structure choisie :** Chambre d'agriculture

**Nom et prénom de l'animateur :** PELLETIER Aude

**Courriel animateur :** [projets@ariego.chambagri.fr](mailto:projets@ariego.chambagri.fr)

**Annexe engagement organisme d'accompagnement signée :** [ATT ANIMATION CONSEROLS.pdf](#)

## Capitalisation des résultats du collectif

**Nom de la structure choisie pour la capitalisation :** Chambre agriculture de l'Ariège

**Type de structure choisie pour la capitalisation :** Chambre d'agriculture

**NouAnnexe engagement organisme de capitalisation :** [ATT CAPITALISATION CONSEROLS.pdf](#)

## Image

**Photo(s) représentative(s) du groupe :** [Photo\\_GIEE\\_Conser'Sols.jpg](#)

## Autres pièces justificatives

**Copie du certificat d'immatriculation indiquant le** [2\\_CONSEROLS\\_INSEE ET PREF CS.pdf](#)

**n°SIRET dûment attribué. :****Copie des statuts de la personne morale dûment déposés et enregistrés : :**[1\\_1\\_CONSERSOLS\\_statuts.pdf](#)**Copie pour une association de la publication au JO ou le récépissé de déclaration à la préfecture : :**[2\\_CONSERSOLS\\_INSEE ET PREF CS.pdf](#)**Copie pour les sociétés de l'extrait K-bis ou l'inscription au registre ou répertoire concerné : :**

Pièce justificative non fournie

**Liste des membres de la personne morale : :**[2\\_CONSERSOLS\\_INSEE ET PREF CS.pdf](#)**Tout document démontrant que les exploitants agricoles engagés dans le projet détiennent la majorité des voix dans l'instance décisionnelle : :**[PV\\_AGO\\_Conser'Sols\\_15\\_09\\_2021.pdf](#)**Copie du procès-verbal de la réunion de l'organe délibérant de la personne morale candidate approuvant le projet : :**[PV\\_AGO\\_Conser'Sols\\_15\\_09\\_2021.pdf](#)**Tout autre élément que je souhaite transmettre à l'administration : :**

Engagements agriculteurs signés

**Toute autre pièce que je souhaite transmettre à l'administration : :**[COMPIL engagement\\_agri\\_GIEE\\_ConserSols\\_2022-2027.pdf](#)**Engagements du demandeur :****J'accepte les mentions légales : :** Oui**J'autorise : :** Oui**Je certifie : :** Oui

**Je m'engage en cas de reconnaissance GIEE : :**

Oui

**Pièces post-instruction :**

Pièce justificative non fournie

DRAAF Occitanie

R76-2022-09-13-00014

Arrêté portant reconnaissance de CUMA de  
Rozès en qualité de groupement d'intérêt  
économique et environnemental (GIEE) au titre  
du projet DPPAM - Diversification par la  
production de PPAM

le 13 septembre 2022

## Arrêté portant reconnaissance de **CUMA de Rozès**- en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

Numéro de l'arrêté : AGRI 2022 R76 316

Le préfet de la région Occitanie,

Vu

- la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, notamment son article 3 ;
- le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 à L. 315-6, D. 315-1 à D. 315-9 et R. 313-45 à R. 313-46 ;
- le décret n° 2014-1173 du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et environnemental ;
- le décret n°2015-467 du 23 avril 2015 relatif à la compétence et aux modalités d'intervention de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural sur les demandes de reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental ;
- l'appel à candidatures à la reconnaissance GIEE ouvert pour 2022 en région Occitanie ;
- l'avis de la présidente du conseil régional Occitanie consultée le 4 juillet 2022 ;
- l'avis de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural consultée le 4 juillet 2022 ;
- l'arrêté portant délégation de signature du préfet de la région Occitanie à Florent GUHL, Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie du 15 mars 2021;
- 

Considérant la demande de reconnaissance GIEE déposée auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie par CUMA de Rozès en date du 27 avril 2022;

Sur proposition du Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie,

Arrête :

### **Article 1er –**

En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime,  
CUMA de Rozès,  
dont le siège social est situé MAIRIE 32190 ROZES,  
est reconnu comme groupement d'intérêt économique et environnemental au titre du projet:

### **DPPAM - Diversification par la production de PPAM.**

Le GIEE a choisi la Fédération départementale des CUMA du Gers pour son accompagnement, et la Fédération départementale des CUMA du Gers comme organisme de développement.

Pour ce projet, la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural a émis les recommandations suivantes :  
néant

La liste des adhérents de ce GIEE est la suivante :

ZAUGG Gilles	LD Lamarère	32190	ROZES
EARL Gascogne Aromatique	La Plèche d'en Haut	32190	VIC-FEZENSAC
EARL CASSOULET	Cassoulet	32190	ROZES
ENCAUSSE Eric	519 route de Mirande	32190	SAINT JEAN POUTGE
EARL Daugé	Bariquère	32190	MARAMBAT

Les actions prévues sont les suivantes :

Action 1: S'approprier l'itinéraire technique et définir l'organisation collective de chantier à mettre œuvre pour la conduite culturale de la livèche et la carotte porte-graine

Action 2: Déterminer la stratégie post-récolte (stockage, logistique et commercialisation)

Action 3: Évaluer l'intérêt économique de l'introduction de la livèche et la carotte porte-graine dans l'assolement

Le détail des actions prévues et de leurs indicateurs de suivi et de résultat figure dans la copie de la demande de Reconnaissance annexée au présent arrêté.

#### Article 2 –

Cette reconnaissance est valable à compter de la date de publication du présent arrêté pour **3 ans**.

Pendant cette période, CUMA de Rozès porte sans délai à la connaissance du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt toute modification de la personne morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de reconnaissance.

#### Article 3 -

CUMA de Rozès est tenu de fournir à la DRAAF **un bilan final au terme de la période de reconnaissance**.

Pour chaque action prévue lors de la demande de Reconnaissance, ce bilan devra renseigner les effets produits et les indicateurs.

#### Article 4 –

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Annexe: Copie de la demande de reconnaissance.

Fait à Toulouse,

Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur régional de l'Alimentation, de  
l'Agriculture et de la Forêt

  
Florent Guhl

[demarches-simplifiees.fr](https://www.demarches-simplifiees.fr)

# Appel à Projets GIEE 2022 pour la Reconnaissance des Groupements... > Dossier n° 8115373 (en instruction)

Déposé le :

27 avril 2022

## Identité du demandeur

Email :

gregoire.wattel@cuma.fr

Dénomination :

CUMA DE ROZES

SIRET :

39112187800014

Forme juridique :

Coopérative d'utilisation de matériel  
agricole en commun (CUMA)

Libellé NAF :

Location et location-bail de machines et  
équipements agricoles

Code NAF :

7731Z

Date de création :

13 avril 1993

Effectif mensuel (URSSAF) :

Effectif moyen annuel (URSSAF) :

**Effectif de l'organisation (INSEE) :** Unités non employeuses (pas de salarié au cours de l'année de référence et pas d'effectif au 31/12).

**Numéro de TVA intracommunautaire :** FR05391121878

**Adresse :**  
CUMA DE ROZES  
MAIRIE  
32190 ROZES  
FRANCE

**Capital social :**

**Chiffre d'affaires :** ► [Détails](#)

→ [Autres informations sur l'organisme sur « annuaire-entreprises.data.gouv.fr »](#) (ex: fiche d'immatriculation RNCS)

## Formulaire

**J'ai pris connaissance de l'Appel à Projets, par conséquent je suis informé que je ne peux pas candidater à la fois pour être reconnu GIEE et Groupe 30000 :** Oui

**J'ai identifié que mon projet correspond à un souhait de Reconnaissance en tant que GIEE :** Oui

**Je suis informé que je peux revenir à tout moment sur mon dossier avec mes identifiants mais que je ne serai plus autorisé à modifier le dossier au delà de la date de fermeture de cette démarche :** Oui

**Je suis informé que mon collectif peut être accompagné par une structure de son choix mais que le dépôt de la candidature doit être réalisé par la personne morale porteuse qui sera reconnue GIEE :** Oui

**Je suis informé que l'adresse mail utilisée pour accéder à cette démarche sera l'adresse utilisée par l'administration pour les échanges relatifs à la candidature. :**

Oui

### **Structure porteuse candidate :**

**Raison sociale de la structure candidate: :**

CUMA de Rozès

**Type de structure candidate :**

CUMA ou Fédération de CUMA

**Adresse postale de la structure: :**

Mairie de Rozès

**Code postal :**

32 190

**Nom et prénom du représentant légal: :**

ZAUGG Gilles

**Fonction au sein de la structure : :**

Président

**Courriel : :**

[gzaugg3204@orange.fr](mailto:gzaugg3204@orange.fr)

**Téléphone : :**

06 29 47 44 61

**Copie du Pouvoir habilitant le signataire à engager la personne morale candidate ::**

Pièce justificative non fournie

**Copie de la pièce d'identité en cours de validité du représentant signataire de la demande: :**

[Carte-identité-President-CUMA-ROZES.pdf](#)

**Cette candidature à la Reconnaissance est-elle issue de l'Emergence GIEE ? :**

Oui de l'émergence 2021

**Compte-rendu de la phase d'émergence :**

[CR\\_emergence-Rozès.docx](#)

### **Responsable de suivi du projet :**

**Nom et prénom : :**

GEORGES Florent

**Fonction au sein de la structure ::** Animateur Agroéquipement et Grandes cultures

**Courriel ::** florent.georges@cuma.fr

**Téléphone ::** 06 71 86 75 77

## Projet :

**Intitulé du projet ::** DPPAM - Diversification par la production de PPAM

**Chapeau résumé du projet ::** La diversification des assolements a de nombreux avantages : gestion de l'enherbement, durabilité du système, répartition du risque économique, recherche de cultures à forte valeur ajoutée. Dans cette perspective, un groupe d'agriculteurs s'est réuni pour explorer les possibilités et expérimenter.

**Resumé du projet ::** Afin de faire face aux risques qui pèsent sur les productions et les marchés (conditions climatiques, volatilité des prix, réduction des intrants, ...), le groupe d'agriculteurs vise la résilience en diversifiant leur système de production. Suite à leurs réflexions, leur choix se porte sur la livèche et la carotte porte-graine. Ces cultures sont à la fois intéressantes en termes de pratiques agroécologiques et permettent de diversifier le revenu. Méconnues par le groupe, le besoin d'un accompagnement technique pour maîtriser les itinéraires a été exprimé. Afin de développer leurs connaissances et appuyer leurs expérimentations, les agriculteurs en Cuma souhaitent s'organiser en GIEE. Les actions s'articulent en 4 axes :

- S'approprier l'itinéraire culturel
- Définir l'organisation collective des chantiers
- Déterminer la stratégie post-récolte
- Évaluer l'intérêt économique des cultures

Ce projet vise la triple performance :

- Environnementale : allongement de la rotation pour lutter contre les adventices, les ravageurs et les maladies,
- Économique : diversifier les revenus, varier les marchés de vente en répondant à une offre inexistante,
- Sociale : créer une dynamique collective permettant de développer des cultures innovantes valorisant le travail des agriculteurs.

L'essaimage des références et expériences se fera avec des témoignages, fiches techniques, journées de démonstrations et seront diffusés largement via le réseau Cuma d'Occitanie et les partenaires.

### **Description des objectifs :**

Au vu du contexte agricole actuel, les agriculteurs aspirent à diversifier leurs productions. C'est pourquoi, 5 adhérents de la Cuma de Rozès se sont regroupés et ont déposé en 2021, un GIEE émergence portant sur les plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM). Il s'agit d'exploitations orientées en grandes cultures majoritairement et en viticulture, en agriculture biologique et conventionnelle.

Cette année d'émergence a permis d'étudier quelles seraient les plantes les plus intéressantes à cultiver et définir le projet commun. Après des recherches approfondies sur les cultures, des échanges avec d'autres producteurs et une formation, le choix s'oriente sur la livèche et la carotte porte-graine. Elles seront conduites en agriculture

biologique. Le débouché envisagé est la production d'huile essentielle à destination des industries agroalimentaires, et utilisé en tant qu'arôme naturel dans certaines préparations (soupes, ...). La faisabilité du projet est notamment permise du fait qu'un des adhérents soit déjà équipé d'une distillerie.

Le présent projet concerne 5 agriculteurs de la CUMA de Rozès. La livèche et la carotte porte-graine seront implantées au mois d'août 2022. Leur introduction dans l'assolement nécessite une reconception du système de cultures. Les agriculteurs doivent en effet repenser leur rotation et acquérir de nouvelles compétences pour maîtriser l'itinéraire technique : implantation, gestion des ravageurs, désherbage, récolte, transformation, etc.

Les essais qui seront mis en place durant les 3 prochaines années permettront également de valider la pertinence et la rentabilité économique de ces cultures. Même si les modifications du système de cultures vont s'opérer à l'échelle de l'exploitation, les agriculteurs ont la volonté de progresser ensemble. Le groupe est un levier dans les changements de pratiques. Ils vont notamment mutualiser l'investissement d'outils spécifiques par la biais de la Cuma de Rozès et vont mettre en place une organisation collective pour l'implantation, le désherbage, la fertilisation, la récolte et la commercialisation.

Les objectifs du groupe seront multiples :  
- Identifier les solutions techniques les plus adaptées pour la plantation, l'entretien et la récolte de la carotte porte-graine et la livèche (semis ou

plantation, implantation fin d'été ou printemps, ...)

- Consolider la réflexion de travail de groupe autour de l'organisation des chantiers, de la gestion post-récolte et de la commercialisation
- Évaluer la pertinence économique de l'introduction de ces cultures et les conséquences sur l'organisation du travail (besoin de main d'œuvre, charge supplémentaire)
- Acquérir des références transmissibles et partager les expériences. Communiquer sur la conduite de ces cultures et diffuser les enseignements auprès des céréaliers du secteur, des Cuma, des partenaires d'Occitanie et au-delà.

**Thématique principale :**

Changements de systèmes, diversification des assolements

**Autre thématique au coeur du projet (4 maximum) :****Autre thématique :**

- Agriculture biologique
- Création et maintien de l'emploi et diversification de l'activité
- Démarches de filières et signes de qualité

**Description de chaque action :****Nom de l'action :**

S'approprier l'itinéraire technique et définir l'organisation collective de chantier à mettre œuvre pour la conduite culturale de la livèche et la carotte porte-graine

**Objectifs, contenu :**

Cultures méconnues du groupe, l'objectif de cette action est de construire un itinéraire technique adapté au contexte pédoclimatique et répondant aux finalités des exploitants. Cela comprend l'expérimentation de différentes

modalités d'implantation (plantation, semis, ...), le choix des matériels, la gestion de l'entretien des cultures, les conditions de récoltes (graine, racine et feuille) et l'organisation de travail à prévoir pour les chantiers. Les résultats et retours d'expériences du groupe seront capitalisés dans le but de les partager auprès d'agriculteurs et groupes souhaitant diversifier leur système de cultures.

Contenu de l'action : Mise en place de micro-parcelles de test pour choisir les modalités d'implantation de la livèche et la carotte porte-graine. Ces micro-parcelles seront réparties chez les agriculteurs. Les modalités envisagées : semis associé à du tournesol au printemps, semis en pur et plantation à la fin de l'été. Chaque agriculteur testera une à deux modalités différentes sur son exploitation. Organisation d'une démonstration de matériels de désherbage mécanique : comparaison de différents outils, observation des résultats et présentation des conditions d'utilisation, réglages, coûts, temps de chantier, etc. Cette action doit permettre aux agriculteurs d'arrêter leur choix sur un matériel en vue d'une acquisition en Cuma. Selon les besoins, des démonstrations pour le semis, la plantation ou la récolte pourront également être organisées. Organisation d'une visite d'expérience dans la Cuma Peyrecave au Nord du département du Gers cultivant de la carotte : itinéraire technique, récolte, organisation du groupe, etc. Échange entre les deux groupes. La rencontre doit permettre d'éclairer les choix des agriculteurs. Mener une réflexion avec le groupe sur l'organisation des chantiers (de l'implantation à la récolte) : organisation des déplacements entre les exploitations,

ordre de passage, entraide, organisation collective pour la récolte, etc. Réalisation de réunions bout de champ pour suivre les cultures et les essais. Celles-ci auront lieu 2 fois par an, une fois au printemps après la levée des semis et des plantations associées à une autre culture et une fois à l'automne pour suivre les levées de l'année et la récolte (des cultures précédemment implantées). Ces temps d'échange permettront d'identifier les techniques mises en place par chacun, faire le bilan des réussites, des échecs et des difficultés rencontrées afin d'améliorer les pratiques. Production d'un support de communication (fiche technique) présentant les itinéraires les mieux adaptés en fonction du contexte pédoclimatique (résultant des essais réalisés et des enseignements). Organisation d'une journée portes-ouvertes sur une/des exploitations du groupe : retour d'expérience et partage des connaissances acquises durant les 3 ans du GIEE Appui technique par les partenaires pour la conduite et l'analyse des essais : assuré par Pierre-Yves Mathonnet, expert des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM), de PYMPA expertise, de la Drôme et par la Fédération des Cuma du Gers. Après 3 ans d'essais : Élaboration d'un document de synthèse (type fiche technique) décrivant l'itinéraire technique type pour la conduite des cultures et les matériels à mobiliser Présentation des résultats des essais et enseignements : vidéo témoignage, journée portes-ouvertes, journées de démonstration, réunions de Cuma et de Fédérations de Cuma, ... destinés aux agriculteurs et aux techniciens, diffusion des références aux partenaires techniques (chambres

d'agriculture, Draaf...), mise en ligne des documents téléchargeables, etc.

### **Calendrier :**

L'implantation de ces cultures peut se faire soit en plantation au printemps soit en semis durant l'été. Les récoltes ont lieu en fin d'été, début d'automne. De ce fait, les essais et démonstrations de matériels se feront durant les périodes suivantes :

Semis livèche et carotte porte-graine :  
Août-Septembre de chaque année

Plantation livèche et semis carotte porte-graine : Début du printemps chaque année

Démonstration de désherbage mécanique : au printemps 2023 et/ou 2024, en fonction de la réussite des semis et plantations. Les réunions bout de champs se feront chaque année, en Avril ou Mai pour la première rencontre et en Septembre ou Octobre pour la deuxième. La visite d'expérience est envisagée fin 2022. La réflexion sur l'organisation de chantier sera à l'ordre du jour de comités de pilotage ciblés durant le projet. Ces comités permettront notamment de suivre les grandes étapes du projet, les échéances associées et de s'assurer du bon déroulé des opérations en fonction des objectifs initiaux définis. Les fiches techniques présentant l'itinéraire technique de livèche et la carotte porte-graine ainsi que le témoignage vidéo du groupe seront réalisées lors de la dernière année, en 2025. La journée portes-ouvertes sera réalisée au printemps 2025.

### **Indicateurs de résultat :**

Comptes rendus des réunions bout de champs  
Synthèse des essais menés pour l'implantation des cultures  
Fiches techniques sur les matériels de désherbage mécanique  
Vidéo témoignage sur l'organisation de chantier  
Diffusion

d'une fiche technique présentant les itinéraires pour ces cultures  
Compte-rendu de la visite d'expérience  
Nombre de démonstrations de matériels réalisées / nombre de démonstrations prévues  
Réalisation d'une journée portes-ouvertes présentant la démarche du groupe et les cultures mises en place

**Nom de l'action: :**

Déterminer la stratégie post-récolte (stockage, logistique et commercialisation)

**Objectifs, contenu: :**

L'objectif de cette action est de déterminer la stratégie post-récolte afin de sécuriser la commercialisation des productions. Ceci concerne notamment l'organisation de stockage et la logistique liée au transport des produits (stockage et commercialisation). Les racines de livèche et les graines de carotte seront récoltées en fin d'été, début d'automne mais ne seront distillées que durant l'hiver. Dans un objectif de mutualisation des moyens de production, les agriculteurs se penchent sur les besoins (dimensionnement, ...) et le fonctionnement d'un stockage en collectif. Les agriculteurs seront également amenés à réfléchir aux débouchés possibles et à leur pérennité. Contenu de l'action : Organisation d'une visite d'expérience en Champagne auprès d'un agriculteur cultivant de la livèche. De la récolte aux modes de valorisation, la rencontre doit permettre l'échange et le partage des connaissances. Organisation d'une formation avec l'intervention d'un expert pour comprendre les enjeux et conditions de stockage de PPAM : dimensionnement, équipements, infrastructures, coûts, etc. Déterminer la logistique à mettre en œuvre et les

conditions de stockage. Il s'agira de déterminer l'organisation liée au transport et au stockage des produits : équipements (caissons, ...) et véhicules nécessaires, choix du lieu de stockage (individuel ou collectif), etc. Identification de débouchés commerciaux : réalisation d'une étude de marché. À ce jour, un seul débouché commercial a été identifié, sans contractualisation. L'intérêt est donc de contractualiser avec cet acheteur afin de sécuriser le canal de vente. Il s'agira également d'identifier d'autres débouchés afin de diversifier les canaux de distribution et de sécuriser les revenus.

### **Calendrier :**

La visite d'expérience aura lieu au cours de l'année 2023. Il est envisagé de la réaliser dans le second semestre. L'objectif étant d'organiser une visite après un an de recul sur la conduite des cultures. La formation se tiendra début 2023. Elle doit permettre aux agriculteurs de monter en compétences et d'être prêts pour les premières récoltes de l'automne 2023. Une première identification des débouchés commerciaux et une étude de marché seront réalisées au cours du premier semestre 2023. Une réunion spécifique avec Bruno Fraysse, acheteur potentiel des productions, sera organisée pour discuter des conditions d'achat (quand livrer la production, à quel prix, contractualisation, ...). L'identification de clients et rencontres auront également lieu au fil de l'eau du GIEE en vue d'avoir des débouchés pérennes (contrats). La logistique à mettre en œuvre et les conditions de stockage seront discutées lors de comités de pilotage ciblés tout au long du projet. Une fiche descriptive de l'organisation, sur laquelle le groupe se sera mis d'accord, sera rédigée au cours de

la dernière année du projet, en 2025.

**Indicateurs de résultat :**

Nombre de formation réalisée / nombre de formation prévue  
Compte-rendu de la visite d'expérience  
Fiche descriptive de la logistique à mettre en oeuvre et les conditions de stockage  
Synthèse des débouchés potentiels

**Nom de l'action :**

Évaluer l'intérêt économique de l'introduction de la livèche et la carotte porte-graine dans l'assolement

**Objectifs, contenu :**

L'intérêt de cette action est de calculer les coûts de revient de ces nouvelles cultures afin de déterminer leur seuil de rentabilité. Cela doit permettre d'évaluer les marges de progrès, d'adapter le mode de production et les choix stratégiques liés à la conduite culturale de la livèche et la carotte porte-graine, et de juger la pertinence de l'introduction de ces cultures dans l'assolement. L'objectif est également de montrer la plus-value d'une organisation collective, notamment la mutualisation des moyens de production (matériels, stockage, ...).  
Contenu de l'action : Évaluer et comparer les coûts de revient des matériels et des chantiers en collectif : évaluation du coût d'implantation, d'entretien et de récolte, charge d'investissement nécessaire, etc. Une comparaison entre les différents matériels et modes d'implantation sera également réalisée. Calculer le coût de production des cultures : identification des charges liées aux cultures (coût des intrants, coût de stockage et de transport pour l'acheminement des produits, etc.). Le coût sera ramené à la tonne produite. Mesurer l'impact économique de cette

diversification sur le revenu et au regard des autres cultures de l'exploitation, en comparant leurs marges brutes et nettes. Analyser la rentabilité des débouchés et comparaison entre les canaux de vente, comparaison des prix de vente. Production d'un document de synthèse présentant les coûts des chantiers, le coût de production, la marge des cultures et la pertinence économique d'une telle diversification en groupe.

**Calendrier :**

Une synthèse du suivi des données économiques sera réalisée chaque année. Les informations économiques seront collectées tout au long du projet. Les supports (documents de synthèse et étude comparative) seront réalisés en dernière année du GIEE. Le document de communication sera élaboré à l'issue des 3 années, entre le printemps et l'été 2025.

**Indicateurs de résultat :**

Synthèses du suivi des données économiques réalisées chaque année sur les 3 ans du projet Document de synthèse des coûts et pertinence économique des cultures pour les exploitations Etude comparative des prix de vente selon les débouchés Diffusion d'un document de communication

**Calendrier :****Date de début ::**

01 août 2022

**Durée ::**

3 ans

**Justification d'une durée de 9 ans demandée ::**

**Perspectives de poursuite des actions du collectif au delà de la durée projet :**

Le projet a pour vocation de se poursuivre au-delà du GIEE. Les agriculteurs souhaitent en effet pérenniser la culture de la livèche et de la carotte porte-graine. C'est pourquoi, les actions du projet envisagées (démonstrations, formations, essais, ...), s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue, visant à maîtriser la gestion de ces cultures.

Actuellement le groupe n'a pas conclu de contrats de vente. Bruno Fraysse, membre du groupe à l'origine de cette initiative, est en contact avec des clients potentiels, étant donné qu'il commercialise déjà, à petite échelle, ce type de produit. Les clients avec lesquels il est en contact sont demandeurs de ces types de produits, d'autant plus en agriculture biologique.

Ils ont également l'ambition de promouvoir cette culture auprès d'agriculteurs du secteur, afin d'augmenter les surfaces cultivées et répondre au mieux aux besoins des industries agroalimentaires. Ils sont ouverts à ce que de nouvelles personnes rejoignent la Cuma. Pour cela, des réunions bout de champ, des démonstrations, appuyées par les retours d'expériences des agriculteurs pourront se poursuivre après le GIEE.

Ces actions de promotion pourront également s'étendre à d'autres départements d'Occitanie et hors région. Les résultats obtenus et le cheminement pour développer cette filière pourront être partagés.

La continuité de l'animation du développement de cette filière et l'accompagnement des agriculteurs sera assurée par l'action de la Fédération des Cuma du Gers en appui du réseau fédératif d'Occitanie et les partenaires.

## Groupe d'agriculteurs engagés dans le projet :

**Nombre d'exploitants agricoles engagés** 5  
(nombre d'agriculteurs) ::

**Nombre d'exploitations agricoles du** 5  
**projet (unités de production) ::**

**dont nombre d'exploitations** 0  
**d'établissement d'enseignement**  
**(EPLEFPA) ::**

**SAU des membres engagés dans le GIEE** 634  
**(ha) ::**

**SAU totale concernée par le projet ::** 20

**Plus-value de l'action collective ::**

Cette dynamique collective est le pilier central de l'introduction de la livèche et de la carotte porte-graine. La Cuma sera un des leviers au développement de la filière. Les agriculteurs ne pourraient pas investir seuls dans les matériels spécifiques, nécessaires pour ces cultures : planteuse, semoirs, bineuse, récolteuse, ... les investissements sont lourds. Il est pertinent de partager les coûts. Dans un premier temps, il est envisagé de louer le matériel auprès d'autres Cuma locales, équipées de matériels adaptés à ce type de cultures. A termes, l'objectif est que la Cuma de Rozès réalise les investissements.

Le groupe permet également d'encourager l'innovation, en mutualisant le risque, en favorisant les échanges entre pairs et en progressant ensemble dans l'apprentissage de nouvelles solutions techniques et pour la prise en main de ces cultures. Lieu d'échange, le collectif permet d'accélérer la diffusion des pratiques tout en surmontant ensemble les difficultés rencontrées. C'est un levier pour la vulgarisation et le transfert des techniques culturelles novatrices en agriculture.

Les résultats agronomiques et économiques recueillis dans les exploitations seront mis en commun, comparés, capitalisés et partagés pour en tirer des enseignements et ainsi progresser.

Le réseau d'animation des fédérations de Cuma peut également être un soutien dans le partage et la diffusion des pratiques et de l'innovation (technologique, technique, organisationnelle, etc.), en permettant notamment la circulation des connaissances d'une Cuma à l'autre, mais aussi d'une région à l'autre.

**Principale orientation de production du groupe :** Grandes cultures

**Diagnostic agroécologique :** [Bilan Diagnostics agréocologiques - GIEE - DPPAM.pdf](#)

**Saisie des agriculteurs engagés dans le GIEE :**

**Nom entreprise :** ZAUGG

**Adresse :** LD Lamarère 32190 Rozès

**Numéro PACAGE :** 032019056

**Nom entreprise :** EARL CASSOULET

**Adresse :** Cassoulet 32190 Rozès

**Numéro PACAGE :** 032019214

**Nom entreprise :** ENCAUSSE

**Adresse :** 519 Route de Mirande 32190 Saint-Jean-Poutge

Code INSEE : 32382

**Numéro PACAGE :** 032166783

**Nom entreprise :** EARL Daugé

**Adresse :** Bariquère 32190 Marambat

**Numéro PACAGE :** 032167730

**Nom entreprise :** EARL Gascogne Aromatique

**Adresse :** À la Pleche d'En Haut 32190 Vic-Fezensac

Code INSEE : 32462

**Numéro PACAGE :** 032168325

**Saisie des sièges d'exploitation des agriculteurs engagés :**



Géoportail/MNHN | © Etalab

© OpenMapTiles

Contributeurs OpenStreetMap

**Sélections utilisateur**

Un point situé à 43°46'56"N 0°19'53"E

Un point situé à 43°43'26"N 0°22'47"E

Un point situé à 43°47'17"N 0°21'24"E

Un point situé à 43°46'3"N 0°20'52"E

Un point situé à 43°48'22"N 0°22'56"E

**Engagement des exploitants sous forme de liste :**

annexe\_liste\_exploitants - DPPAM.xls

**Territoire du projet :****Nom du territoire principal auquel se rattache le projet :**

Tenareze

**Type de territoire :**

Petite région agricole

**Caractéristiques générales du territoire en lien avec le projet :**

Le territoire du groupe est situé sur la commune de Rozès et les villages limitrophes (Vic-Fezensac, Saint-Jean Poutge, Marambat) dans le Gers, à l'Ouest d'Auch, au début du territoire de l'Armagnac.

Les exploitations agricoles ont des systèmes de cultures diversifiés, alliant à la fois céréales, oléagineux, protéagineux, élevage (bovins et volailles) et viticulture. L'agriculture est majoritairement tournée vers la grande culture (40% du chiffre d'affaires) puis vient l'élevage (20% du chiffre d'affaires) et la viticulture (18% du chiffre d'affaires).

Département très vallonné avec une grande diversité de sols, la problématique de l'érosion y est forte. De fait,

l'implantation de cultures biennuelles telles que la carottes et la livèche contribue à structurer les sols. La diversité des productions permet également une bonne adaptation aux différents types de sols et apporte une diversité de paysage.

Même si les types de commercialisations sont variés (circuits courts, labels signes de qualités, ...), la volatilité des marchés économiques et les risques sanitaires de plus en plus présents, fragilisent les exploitations. La diversification, par des cultures à haute valeur ajoutée, représente donc un intérêt fort pour les exploitations.

Concernant la livèche et la carotte porte-graine, elles ne sont que minoritairement cultivées dans le département. La carotte porte-graine, au dire des agriculteurs du groupe, était cultivée il y a une vingtaine d'années puis a été abandonnée dans le secteur du GIEE.

L'agriculture biologique est bien développée dans le Gers, 14% des exploitations du département sont engagés, ce qui est au-dessus du niveau national avec 12% des exploitations françaises.

Le Gers est un département où les CUMA sont bien développées. On compte sur son territoire près de 210 CUMA. Cela représente 4500 adhérents.

Les 5 membres du GIEE se concentrent quant à eux majoritairement autour du village de Rozès. Ils représentent environ 635 hectares de SAU, principalement orientée vers les céréales et oléo-protéagineux. Certaines exploitations se sont diversifiées avec des cultures telles que la vigne, le kiwi, et l'élevage (Hors sol type Canard, Bovins viandes, etc). Les signes de certifications sont très présents au sein du groupe avec notamment

l'agriculture biologique, le Label Rouge ou Global Gap. Cependant, les agriculteurs font face à des accidents climatiques (gel et sécheresse printaniers) et sanitaires (Influenza aviaire) de plus en plus fréquent ce qui fragilise la pérennité des exploitations. C'est pourquoi, ils mènent une réflexion de diversification de leurs productions pour assurer la durabilité de leur système.

## Partenariat, autres membres :

**Le collectif est-il impliqué dans Ecophyto? :** Oui

**Le collectif est-il impliqué dans l'enseignement? :** Oui

**Partenariat: :**

**Partenaire: :** PYMBA Expertise PPAM ( Pierre-Yves Mathonnet)

**Partenaire: :** Enseignement : Campus Lasalle Saint Christophe, 32242 Masseube

**Membres non agriculteur : :**

**Membre non agriculteur: :** Aucun

## Argumentaire à l'appui de la candidature :

**Argumentaire :** [Argumentaire-GIEE-DPPAM.pdf](#)

## Budget et plan de financement prévu des actions

**Plan de financement prévisionnel des actions pour toute la durée du GIEE :** [Temps passé & budget-prévisionnel\\_GIEE-DPPAM.pdf](#)

**Sollicitez-vous une aide à l'animation du GIEE via une candidature à l'AAP Animation GIEE en 2022 ? :**

Oui

## Animation du collectif

**Nom de la structure choisie pour l'Animation: :**

Fédération départementale des CUMA du Gers

**Type de structure choisie: :**

CUMA ou Fédération de CUMA

**Nom et prénom de l'animateur :**

GEORGES Florent

**Courriel animateur :**

florent.georges@cuma.fr

**Annexe engagement organisme d'accompagnement signée : :**

[Attestation d'engagement structure accompagnatrice Rozès.pdf](#)

## Capitalisation des résultats du collectif

**Nom de la structure choisie pour la capitalisation: :**

Fédération départementale des CUMA du Gers

**Type de structure choisie pour la capitalisation :**

CUMA ou Fédération de CUMA

**NouAnnexe engagement organisme de capitalisation: :**

[Attestation d'engagement structure capitalisation Rozès.pdf](#)

## Image

**Photo(s) représentative(s) du groupe :**

[Photo-groupe-Formationppam-CUMA-De-Rozes.pdf](#)

## Autres pièces justificatives

**Copie du certificat d'immatriculation indiquant le n°SIRET dûment attribué. :**

[Avis\\_de\\_situation-CUMA-ROZES.pdf](#)

**Copie des statuts de la personne morale dûment déposés et enregistrés : :**

[STATUT-CUMA-ROZES.pdf](#)

<b>Copie pour une association de la publication au JO ou le récépissé de déclaration à la préfecture : :</b>	Pièce justificative non fournie
<b>Copie pour les sociétés de l'extrait K-bis ou l'inscription au registre ou répertoire concerné : :</b>	<a href="#">Kbis-2022-CUMA-ROZES.pdf</a>
<b>Liste des membres de la personne morale : :</b>	<a href="#">Listes des membres-CUMA DE Rozès.pdf</a>
<b>Tout document démontrant que les exploitants agricoles engagés dans le projet détiennent la majorité des voix dans l'instance décisionnelle : :</b>	<a href="#">Liste CA Rozes.pdf</a>
<b>Copie du procès-verbal de la réunion de l'organe délibérant de la personne morale candidate approuvant le projet : :</b>	<a href="#">Validation-du-CA-Rozès.jpg</a>
<b>Tout autre élément que je souhaite transmettre à l'administration : :</b>	
<b>Toute autre pièce que je souhaite transmettre à l'administration : :</b>	Pièce justificative non fournie
<b>Engagements du demandeur :</b>	
<b>J'accepte les mentions légales : :</b>	Oui
<b>J'autorise : :</b>	Oui
<b>Je certifie : :</b>	Oui
<b>Je m'engage en cas de reconnaissance GIEE : :</b>	Oui
<b>Pièces post-instruction :</b>	Pièce justificative non fournie